



AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 24 mai 2019 à 19 h 30
Endroit : **Salle n° 116**
École élémentaire Viola-Léger
116, rue Ontario
Bowmanville, ON

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 24 mai 2019 à 19 h 30

**Salle n° 116
École élémentaire Viola-Léger
116, rue Ontario
Bowanville, ON**

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. Déclaration de conflit d'intérêts
2. **Affaires courantes :**
 - 2.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 2.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 avril 2019
 - 2.1.2 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 12 avril 2019
3. Rapport de l'élève conseillère et de l'élève conseiller sur les activités dans les écoles
4. Rapports de la direction de l'éducation
 - 4.1 Rapport n° 3 du CPP
 - 4.2 Nouvelles du système

5. Rapports émanant des secteurs

5.1 **Affaires**

5.1.1 Prévisions budgétaires préliminaires 2019-2020

5.1.2 Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2019-2020

5.2 **Éducatifs**

5.2.1 Comité de sélection pour le choix du nom des écoles suivantes :

5.2.1.1 Écoles élémentaire Champlain et secondaire Confédération

5.2.1.2 École élémentaire East Gwillimbury

5.2.1.3 École élémentaire Milton

5.2.1.4 École secondaire de Waterloo

5.2.2 Offre de programmation alternative au palier élémentaire

5.2.3 Rapports n° 7, n° 8 et n° 9 du CCED

5.2.4 Politique 3,07 Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire

5.2.5 Politique 3,19 Commotions cérébrales

5.2.6 Sorties éducatives

5.3 **SIEP**

5.3.1 Mise en disponibilité d'une portion du terrain de l'Académie de la Moraine

6. Avis de motion

6.1 Étude de motion

7. Adoption des résolutions de la séance à huis clos du point n° 3.3.1 en séance publique

8. Motion de levée de la réunion

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 12 avril 2019

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 50 à 22 h 03 dans la salle n° 202 de l'École élémentaire Paul-Demers, sise au 100, rue Ravel, Toronto, Ontario.

Membres présents :

Conseillère Véronique Emery	membre élue pour la municipalité régionale de Niagara
Conseiller Benoit Fortin	Membre élu pour la partie est de la ville de Toronto
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Pascal Hogue	Élève conseiller élu, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité de Haldimand - Norfolk, les comtés d'Oxford, Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie Landry	membre élue pour les comtés de Haliburton, Northumberland, Peterborough et Durham (présidente du Conseil)
Conseiller Éric Lapointe	membre élu pour les comtés de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Geneviève Oger	membre élue pour la partie ouest de la ville de Toronto
Conseillère Chloë Robert	membre élue pour la partie centre de la ville de Toronto
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel (par audioconférence)
Conseillère Karine Ricard	Membre élue pour la municipalité régionale de York
Conseiller Guillaume Teasdale	membre élu pour le comté d'Essex (par audioconférence jusqu'à 21 h 55)
Conseillère Pascale Thibodeau	membre élue pour la municipalité régionale de Waterloo et les comtés de Wellington, Middlesex, Perth et Huron

Membre absente :

Conseillère Karelle Sikapi	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
----------------------------	---

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation

M^{me} Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Sylvain Landriault, surintendant de l'éducation

M^{me} Sylvie Longo, surintendante de l'éducation

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M. Jason Rodrigue, adjoint à la surintendance des affaires

M^{me} Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. RECONNAISSANCE

EN MÉMOIRE

Le vice-président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à l'intention des membres du personnel qui ont été éprouvés par le décès d'un de leurs proches.

DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. La présidente du Conseil énonce ce qui suit :

*Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe **l'École élémentaire Paul-Demers**. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité «No 13, du 1^{er} août 1805», les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.*

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts en séance publique.

Il est à noter cependant que conseiller Lambert a déclaré un conflit d'intérêts avec un point de l'ordre du jour de la séance à huis clos. La déclaration a donc été consignée au procès-verbal de la séance à huis clos.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2019

Conseillère Ricard, appuyée par conseillère Oger, propose :

QUE le procès-verbal de la réunion du 22 février 2019 soit approuvé.

La motion est adoptée.

5. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

En l'absence de Karelle Sikapi, Pascal Hogue présente l'ensemble des activités auxquelles ils ont tous les deux participé ainsi que les diverses activités organisées au sein des écoles, et ce, depuis la dernière réunion du Conseil.

En bref :

Au début d'avril, les deux élèves conseillers ont assisté à une séance d'information tenue par vidéoconférence à l'intention des élèves de 10^e année sur le rôle et les responsabilités de l'élève conseiller qui siège à la table du Conseil. Cette séance avait pour

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

but de renseigner les élèves qui souhaitent poser leur candidature pour le poste d'élève conseiller ou d'élève conseillère. L'élection de l'élève qui succédera à Pascal Hogue aura lieu lundi prochain tout en suivant le processus établi.

Les 9 et 10 avril Pascal a participé à la dernière rencontre du CPÉ lors d'une retraite à Brantford. Aujourd'hui, le 12 avril, il a été maître lors de la cérémonie d'ouverture officielle de l'École élémentaire Paul-Demers.

Karelle Sikapi, pour sa part, a eu la chance d'être maîtresse de cérémonie lors du renouvellement de partenariat de l'Académie de Rennes avec le Conseil scolaire Viamonde. Cet événement a eu lieu à l'École Ronald-Marion dans le cadre de la visite de la délégation de l'Académie de Rennes à Toronto pour la circonstance.

L'examen du Test Provincial des Compétences Linguistiques (TCPL) s'est déroulé le 27 mars. Les élèves de la 10^e à la 12^e année des écoles Viamonde étaient très occupés les dernières semaines en préparation pour ce test, car la réussite de ce test est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

La ligue d'improvisation des écoles Viamonde (LIÉV) est un événement qui connaît bien du succès au sein des écoles participantes. Du 20 au 22 mars, les équipes de 14 écoles secondaires et de 2 écoles élémentaires se sont réunies à l'École Gaétan-Gervais afin de participer à ce tournoi. Les équipes ont démontré leurs habiletés en improvisation dans des arénes miniatures et ont tenté de gagner l'attention de la foule avec leur sens d'humour. La finale a eu lieu dans le gymnase où plus de 200 spectateurs étaient présents.

Une formation a été offerte aux élèves du programme de MHS de l'École Gaétan-Gervais les 21 et 22 mars. Les participants ont, par la suite, reçu une certification de premiers soins. En outre, ils ont eu l'occasion de passer une journée avec l'organisation des Toronto Raptors et ont assisté à un match de l'équipe au début d'avril. Le 2 avril, l'école a souligné la journée de sensibilisation à l'autisme avec la levée du drapeau officiel. Une vente de «cupcakes» bleus a aussi été organisée cette journée-là et les fonds recueillis seront remis aux organismes caritatifs pour l'autisme.

Le 5 mars, les élèves du cours de droit au Collège français ont visité le palais de justice et ont eu l'occasion de rencontrer un juge francophone. Le 22 mars, une formation sur la cybersécurité a été

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

offerte à tous les élèves de l'école. Le 27 mars, les élèves de 8^e année ont participé aux ateliers «Flamme», une initiative d'une élève de la 12^e année qui a été mise sur pied avec l'appui de l'équipe de santé et de bien-être du Conseil. Les élèves avaient également accès à diverses ressources pour les aider à gérer leur santé mentale. L'équipe de soccer, composée d'élèves de 7^e et 8^e années, a participé au tournoi «La Fierté francophone» qui a eu lieu à London à la fin de mars.

Plusieurs membres du club LGBTQ des écoles secondaires du Conseil se sont rencontrés le 5 mars à l'École secondaire Étienne-Brûlé pour une journée de leadership et d'orientation. Les échanges leur ont permis d'envisager des moyens pour combattre la discrimination contre la communauté LGBTQ+.

Les 19 et 27 mars, les élèves de 8^e année de l'École Étienne-Brûlé ont participé à un atelier de cirque présenté par »Création INVIVO». Durant ces ateliers, les élèves ont pu réaliser des acrobaties en équipe. Le 28 mars, l'équipe de soccer filles senior a participé au tournoi «La Fierté francophone». Le 29 mars, l'école a tenu sa danse semi-formelle ayant pour thème «nuit blanche». À la fin de mars, les élèves de 11^e et 12^e années du cours de biologie sont allés à l'hôpital Sunnybrook où ils ont eu l'occasion de vivre des expériences enrichissantes.

Du 20 au 22 mars, l'école Confédération était très active lors de la Ligue d'improvisation des écoles Viamonde (LIEV). L'équipe de cuisine du programme MHS en hôtellerie et tourisme de l'école a apporté sa touche culinaire et était très affairée à préparer tous les repas (déjeuner, dîner et souper) pour plus de 100 élèves et enseignants qui y ont participé. L'équipe d'impro de l'école a participé au tournoi et a remporté le tournoi d'improvisation dans la catégorie jeunesse. Au début de mars, certains élèves de l'école ont fait une sortie de ski aux États-Unis et ont profité de leçons privées afin d'améliorer leurs aptitudes pour ce sport.

Les équipes junior et senior de l'École Gabriel-Dumont ont toutes les deux remporté des trophées durant le tournoi de la LIEV. Le 2 mars, l'équipe de ballon-panier fille de l'école a remporté le championnat municipal des écoles secondaires de London.

Comme plusieurs autres écoles du Conseil, l'École Ronald-Marion a commémoré le mois de l'histoire des Noirs durant le mois de février. Le conseil des élèves de l'école a organisé une chasse au

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

trésor au cours de laquelle les élèves ont eu l'occasion de connaître des personnalités reconnues pour leurs exploits célèbres. L'équipe responsable de la planification des activités du mois de l'histoire des Noirs a aussi organisé, durant la même semaine, un spectacle auquel tous les élèves de l'école ont assisté. La cohorte du programme Boussole de l'école a participé à plusieurs ateliers et sorties durant les dernières semaines. Notamment, du 25 février au 1^{er} mars, ils se sont rendus à Killbear pour recevoir leur certification de maître-randonneur. Le 19 mars, ils sont allés à l'Université York pour assister à une conférence sur l'environnement. Cette même semaine, une visite au «Green Living Show», une foire scientifique leur a permis de découvrir des innovations scientifiques aidant à protéger l'environnement. Un groupe d'élèves de 12^e année a participé à un forum de leadership au Musée Aga Khan. Dans le cadre du cours de psychologie, des représentants de l'université de Sudbury sont venus passer une journée avec les élèves en vue de les sensibiliser à la santé mentale, en particulier, son impact sur les peuples autochtones. Les 27 et 28 février, tous les élèves de l'école ont participé à une consultation annuelle dirigée par la direction leur permettant de donner leurs rétroactions sur l'année scolaire. Les équipes de soccer féminin et masculin ont travaillé fort pour réaliser des exploits remarquables lors de leurs derniers tournois. Le 28 mars, l'équipe masculin a remporté la première place au tournoi Canora. Durant la semaine de la francophonie, le conseil des élèves a organisé une activité de jeu-questionnaire à l'interphone durant laquelle les élèves étaient invités à répondre aux questions posées pour courir la chance de gagner une boîte de pizza par jour. Le 3 avril, les élèves de la 8^e année ont écrit leur examen d'admission au programme d'excellence pré-AP qui commence en 9^e année. Celui-ci prépare les élèves au programme Advanced Placement. La finale du concours d'épellation de l'École Ronald-Marion qui s'intitule «Épelle-moi Roma» a eu lieu le 4 avril. Les élèves de l'école, les parents et des membres de la communauté étaient présents lors de l'événement. La gagnante a reçu un chèque de 250 \$ et une invitation à un dîner d'excellence avec les huit autres finalistes de la compétition. Des élèves de l'intermédiaire se sont qualifiés pour la finale du défi Génie inventif. Ils vont participer à la finale qui se déroulera le 10 avril à l'École Toronto-Ouest. Le 6 mars, des élèves de l'École Ronald-Marion, en compagnie d'élèves de l'École Norval-Morrisseau, ont profité de la journée enneigée pour aller pratiquer des sports d'hiver à Snow Valley.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Le 22 mars, le conseil des élèves de l'École Norval-Morrisseau a organisé une journée thématique «Disney/Marvel» et les élèves de l'école ont pu se costumer en conséquence. Le 29 mars, une vente de pâtisseries a eu lieu dans le but de recueillir des fonds au profit de la Société canadienne du cancer. En soirée, les élèves ont pu profiter d'une danse semi-formelle avec un billet gratuit s'ils parvenaient à amener trois invités. Le 21 mars, des représentants de l'organisation «Get Real» sont venus à l'école pour présenter les actions de leur organisme qui vise à appuyer et respecter l'identité des membres de la communauté LGBTQ+.

Quelques élèves de l'École Roméo-Dallaire ont entrepris un voyage d'immersion culturelle à Costa Rica. Les élèves de la 10^e à la 12^e année sont allés au centre des sciences pour explorer divers phénomènes scientifiques. L'équipe de ballon-panier masculin de l'école a participé à un tournoi régional. L'équipe d'improvisation a pris part à la compétition de la coupe du Nord qui a eu lieu à Sturgeon Falls. Un carnaval d'hiver a eu lieu pour les élèves de l'intermédiaire en vue de souligner le temps hivernal qui prend fin bientôt. Un cours en yoga aérien fut offert aux élèves de 11^e et 12^e années afin de leur permettre d'apprendre les techniques de base de ce style de conditionnement physique.

L'équipe de hockey de Jeunes sans frontières a remporté la victoire lors d'un tournoi de hockey et l'équipe de ballon-volant junior est allée à Ottawa pour un tournoi provincial francophone. L'équipe d'improvisation de l'école a présenté aux élèves de l'intermédiaire quelques scènes d'improvisation en vue de les inciter à faire partie de l'équipe lors de leur arrivée au palier secondaire. À la fin de février, les élèves de la 9^e année ont reçu une formation de deux jours en RCR. Le 1^{er} mars, le conseil des élèves a organisé une soirée dansante pour les élèves.

Le 1^{er} mars, les membres du club de musique de l'École Le Caron ont donné une représentation aux résidents d'une maison de retraite. L'équipe d'improvisation de l'École Le Caron a participé au tournoi régional de la coupe Georgienne le 27 février.

Conseillère Emery, appuyée par conseillère Oger, propose par la suite :

QUE le rapport des élèves conseillers sur les activités dans les écoles soit reçu.

La motion est adoptée.

6. PRÉSENTATION LIÉE AUX INITIATIVES PRIORITAIRES DU PLAN STRATÉGIQUE : ACCESSIBILITÉ

Par l'entremise d'un vidéoclip, les membres ont été informés des efforts déployés par le Conseil pour rendre ses édifices scolaires accessibles en respectant la Loi sur l'Accessibilité de l'Ontario qui a pour objectif de rendre les organisations désignées du secteur public de la province dont les conseils scolaires font partie, pleinement accessibles à tous les citoyens en 2025.

Afin de satisfaire aux exigences de cette Loi, le Conseil a fixé ses propres objectifs, soit, qu'au moins une école par famille d'écoles soit totalement accessible. L'école choisie devrait donc être en mesure d'accueillir les élèves et les membres du personnel en besoin d'aide pour leur déplacement. Avec des photos à l'appui, les membres ont eu l'occasion de se rendre compte de la panoplie d'outils ou d'équipements qui sont mis à la disposition des élèves pour faciliter leur accessibilité au sein de l'édifice qu'ils occupent au quotidien. Cet exercice se poursuivra sur une base continue, car le Conseil prévoit atteindre ses objectifs d'accessibilité à tous les niveaux en 2025.

Le lien ci-après est inclus, à titre de renseignement, pour des renseignements complémentaires.

<https://youtu.be/XbFW-NgVBis>

Une période de questions et réponses s'ensuit.

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Fortin, propose par la suite :

QUE la présentation sur l'accessibilité soit reçue.

La motion est adoptée.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

7. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 Tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil le 9 mai 2019

Le directeur de l'éducation informe les membres qu'une réunion extraordinaire est prévue le 9 mai 2019 à 19 h 30 par audioconférence. Cette rencontre a pour but d'approuver le Code de conduite des membres du Conseil afin de respecter l'échéance fixée par le Ministère, soit le 15 mai 2019. De plus, il informe les membres qu'une foire sur l'inclusion aura lieu également le 9 mai à l'École secondaire Étienne-Brûlé en début d'après-midi. La réunion du comité de participation des parents (CPP) se tiendra également le même jour en soirée, et ce, avant la réunion extraordinaire du Conseil.

En vue d'officialiser la tenue de cette réunion extraordinaire du Conseil, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin, propose donc :

QUE le Conseil tienne une réunion extraordinaire le 9 mai 2019 par audioconférence à compter de 19 h 30.

La motion est adoptée.

7.2 Nouvelles du système

Dans le cadre de son rapport verbal sur les nouvelles du système, le directeur de l'éducation a le plaisir de présenter un résumé d'activités marquantes qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil ainsi que les exploits des élèves de nos écoles dont voici :

Pour souligner la journée du 8 mars, le Conseil a publié dans les journaux francophones régionaux un profil décrivant Karelle Sikapi en tant qu'ambassadrice de la jeunesse Viamonde.

Au cours du mois de février, la plupart des écoles élémentaires et secondaires du Conseil ont souligné à leur façon le Mois de l'histoire des Noirs en participant à des initiatives variées visant à célébrer la réalisation et la contribution des peuples noirs à l'histoire universelle et en particulier, celle du Canada.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Le 27 février, les 53 écoles du Conseil scolaire Viamonde ont participé à la lutte contre l'intimidation en démontrant leur côté rose, la couleur officielle de la cause au Canada en portant fièrement des vêtements et des accessoires de couleur rose. Dans le cadre de cette journée qui se veut rassembleuse, les élèves et le personnel des écoles Viamonde, en plus d'être invités à se vêtir en rose, ont pris part à diverses activités de sensibilisation et de réflexion en lien avec le respect des différences, l'une des valeurs humanistes prônées par le Conseil.

Pour une troisième année consécutive, le CSViamonde a offert de la formation aux élèves des Alliances gais-hétéros (AGH) lors de deux rassemblements tenus récemment à Toronto et à Hamilton. Lors de ces formations, les jeunes ont pu en apprendre davantage sur le but de telles organisations, qui est de rendre la communauté éducative plus sûre et de créer un environnement accueillant pour tous les élèves, et ce, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Depuis le 26 mars 2019, les jeunes Ontariens ont accès à un site spécialement conçu pour répondre à leurs questions en matière d'orientations sexuelles et d'identités de genre. Cette plateforme bilingue appelée LGBTQr est le fruit d'une collaboration entre l'organisme à but non lucratif Get Real et l'agence de marketing Union. Le lancement du projet a été fait à l'École secondaire Toronto-Ouest qui travaille de pair avec l'organisme.

L'École élémentaire L'Odyssée s'est jointe au projet «Born to read» (Né pour lire) du réseau des bibliothèques municipales et de l'hôpital général de Guelph. Grâce à ce nouveau partenariat, les parents de la région de Guelph pourront désormais choisir de recevoir un livre en français et d'autres ressources d'éveil à la lecture, tout à fait gratuitement.

Les élèves de l'Académie de la Tamise de London ont eu la chance de se rendre au Québec pour vivre un échange éducatif. Grâce au programme «Échanges francophones» de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), ces jeunes ont passé une semaine à l'École au Millénaire de la Baie. En ce moment, les élèves accueillent à leur tour la classe de 6^e année de l'École au Millénaire.

Les Jaguars de l'École secondaire Confédération de Welland et les Vipères de l'École secondaire Roméo-Dallaire sont les grands gagnants, de la Ligue d'Improvisation des élèves de

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Viamonde (LIEV). Ils ont respectivement remporté la coupe dans les catégories de niveaux 7^e/8^e et 9^e/12^e années.

D'ailleurs, l'équipe de Roméo-Dallaire a remporté le week-end dernier le tournoi d'improvisation francophone provincial «Le Gazou d'or».

Les élèves de clubs de robotique des écoles secondaires Franco-Jeunesse, de Sarnia, de Gabriel-Dumont de London et de Lamothe-Cadillac de Windsor ont participé aux compétitions robotiques mondiales FIRST. Les équipes des écoles secondaires Franco-Jeunesse et Gabriel-Dumont étaient toutes deux à l'Université de Waterloo et elles se sont classées respectivement au 7^e et 6^e rang sur 32 équipes participantes. Pour sa part, l'équipe de l'École secondaire Lamothe-Cadillac s'est classée à la 4^e place sur une trentaine d'écoles participantes au tournoi de robotique à Barrie. En ce moment, l'équipe de Gabriel-Dumont participe à la compétition provinciale de robotique. Elle est la seule école francophone dans ce tournoi.

Trois élèves du Conseil participeront à la grande finale internationale de la Dictée Paul Gérin-Lajoie (P.G.L.) en mai à Montréal. Il s'agit de Lune Guérin Bresson, Samuel Otazo et Daria Andreea Ilas respectivement des écoles élémentaires La Mosaïque, Paul-Demers et Charles-Sauriol de Toronto. Ils sont les trois gagnants de la finale régionale de la Dictée P.G.L.

Le 4 avril, les élèves de l'École élémentaire Charles-Sauriol ont inauguré la murale de leur école. Pendant trois ans, 96 élèves et l'artiste autochtone Philip Cote, ont peint une ligne du temps retraçant l'histoire de Toronto de l'époque glaciaire à aujourd'hui du point de vue autochtone. Pour inaugurer et purifier la murale, les élèves et les membres du personnel se sont réunis pour un «Pow Wow» organisé par le Centre autochtone canadien de Toronto. Par la suite, ils ont procédé à une cérémonie traditionnelle de smudging devant la murale. Au cours des derniers jours, le CSViamonde a eu le privilège d'accueillir une délégation française de l'Académie de Rennes. Les représentants français ont d'abord été chaudement accueillis à notre siège social le jeudi 4 avril. Le lendemain ils sont allés à la rencontre des élèves et du personnel de l'École secondaire Toronto-Ouest. La journée s'est poursuivie à l'École Ronald-Marion de Pickering où s'est tenue la cérémonie officielle de renouvellement d'entente de partenariat. L'École secondaire Roméo-Dallaire de Barrie a

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

accueilli la délégation qui ensuite s'est dirigée sur la base militaire de Borden où un hommage aux soldats de Vimy a eu lieu. Leur séjour parmi nous s'est terminé mercredi dernier par un déjeuner au Club canadien en présence de l'honorable Mélanie Joly. Le directeur de l'éducation profite de l'occasion pour remercier les membres du CE, en particulier, S. Landriault et C. Francoeur qui ont collaboré dans l'organisation de l'accueil de la délégation.

À 13 h aujourd'hui, il y a eu l'inauguration officielle de l'École élémentaire Paul-Demers en présence de M^{me} Sylvie Demers, épouse de feu Paul Demers. Les élèves ont rendu un hommage tout particulier à M. Demers en entonnant haut et fort l'hymne de leur école intitulée : Notre école, Paul-Demers. M^{me} Demers a reçu une plaque commémorative arborant une photo de la première cohorte de l'école.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Fortin, propose par la suite :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

8. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

8.1 AFFAIRES

8.1.1 Politique 1,03 – Indemnité et représentation des membres du personnel et des membres élus du CSViamonde

Les membres du Conseil passent en revue la politique 1,03 – Indemnité et représentation des membres du personnel et des membres élus du CSViamonde.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Robert, propose donc :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 intitulé «Politique 1,03 – Indemnité et représentation des

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

membres du personnel et des membres élus du CSViamonde» soit reçu.

La motion est adoptée.

Lors des échanges de vues sur la documentation présentée, le directeur de l'éducation se charge de passer en revue les modifications proposées et assurera les suivis nécessaires en conséquence.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Robert, propose par la suite :

QUE la politique 1,03 - Indemnité et représentation des membres du personnel et des membres élus du CSViamonde» soit approuvée.

La motion est adoptée.

8.1.2 **Politique 2,03 – Utilisation responsable des appareils numériques personnels et de l'accès au réseau sans fil**

L'administration présente un rapport faisant état de la politique 2,03 – Utilisation responsable des appareils numériques personnels et de l'accès au réseau sans fil.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Robert, propose :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 intitulé «Politique 2,03 – Utilisation responsable des appareils numériques personnels et de l'accès au réseau sans fil» soit reçu.

La motion est adoptée.

Lors des échanges de vues sur la documentation présentée, le directeur de l'éducation se charge de passer en revue les modifications proposées et assurera les suivis nécessaires en conséquence.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE la politique 2,03 – Utilisation responsable des appareils numériques personnels et de l'accès au réseau sans fil soit approuvée.

La motion est adoptée.

8.1.3 Orientations et processus budgétaires – Budget 2019-2020

L'administration présente un rapport faisant état des orientations et processus budgétaires dans le cadre du budget 2019-2020.

À la suite de la présentation du surintendant des affaires et des échanges de vues sur la question, conseillère Ricard, appuyée par conseillère Emery propose :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 intitulé «Budget 2019-2020 – Orientations et processus budgétaires» soit reçu avec la modification apportée.

La motion est adoptée.

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE les orientations budgétaires dans le cadre du budget 2019-2020 soient approuvées.

La motion est adoptée.

8.1.4 Budget 2019-2020 : Dotation prévisionnelle du personnel d'entretien

Lors de la présentation du rapport portant sur la dotation prévisionnelle du personnel d'entretien dans le cadre du budget de 2019-2020, le surintendant des affaires apporte des précisions aux questions posées

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

par les membres et une modification a été apportée au rapport.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Robert, propose par la suite :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 intitulé «Budget 2019-2020 – Dotation prévisionnelle du personnel d'entretien» soit reçu avec la modification apportée.

La motion est adoptée.

À la suite des échanges de vues, conseiller Lambert, appuyé par conseillère Oger, propose :

QUE le Conseil approuve le déclenchement du processus de dotation des membres du SCFP en fonction de la dotation prévisionnelle, et ce, dans le cadre du budget de 2019-2020.

La motion est adoptée.

8.2 ÉDUCATIFS

8.2.1 Politique 3,14 – Interventions physiques

Les membres du Conseil examinent la politique 3,14 – Interventions physiques et des suggestions de modification sont apportées.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Thibodeau propose par la suite :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 sur la politique 3,14 – Interventions physiques soit reçu.

La motion est adoptée.

À la suite des échanges de vues sur la documentation présentée, le directeur de l'éducation se charge de passer en revue les modifications proposées et assurera les suivis nécessaires en conséquence.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

Conseillère Robert, appuyée par conseillère Ricard, propose par la suite :

QUE la politique 3,14 – Interventions physiques soit approuvée.

La motion est adoptée.

8.2.2 Politique 3,18 – Auto-identification des élèves autochtones

Après avoir examiné la politique 3,18 – Auto-identification des élèves autochtones, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 12 avril sur la politique 3,18 – Auto-identification des élèves autochtones soit reçu.

La motion est adoptée.

Conseillère Emery, appuyée par conseiller Girouard, propose par la suite :

QUE la politique 3,18 – Auto-identification des élèves autochtones soit approuvée.

La motion est adoptée.

8.2.3 Sortie éducative

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration concernant les sorties éducatives, conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Robert, propose les motions suivantes :

QUE le rapport sur la sortie éducative soit reçu.

QUE la demande pour la sortie éducative dans l'est ontarien et au Québec qu'entreprendront des élèves de l'école secondaire Gabriel-Dumont soit approuvée.

Les motions sont adoptées.

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

8.3 RESSOURCES HUMAINES

8.3.1 Nouvelle politique 4,XX – Drogues, alcool et médicaments en milieu de travail

L'administration présente un rapport portant sur la nouvelle politique 4,XX – Drogues, alcool et médicaments en milieu de travail qui a été élaborée.

Après l'examen de cette politique, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport en date du 12 avril 2019 intitulé «P politique 4,XX – Drogues, alcool et médicaments en milieu de travail» soit reçu.

QUE la politique 4,XX Drogues, alcool et médicaments en milieu de travail soit approuvée.

Les motions sont adoptées.

9. AVIS DE MOTION

Conseillère Thibodeau dépose un avis de motion qu'elle remet, en bonne et due forme, à la présidente du Conseil. Cette motion sera revue par la présidente du Conseil de concert avec le directeur de l'éducation et jugera, d'une part, si la motion est recevable et d'autre part, selon le contenu, si la motion sera étudiée à la prochaine réunion en séance publique ou en séance à huis clos.

10. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

10.1 ACÉPO

M^{me} Isabelle Girard, directrice générale de l'ACÉPO, s'est branchée à la réunion par audio pour ce point.

Tout en faisant référence au rapport présenté sur l'ébauche du budget de l'ACÉPO pour l'année 2019-2020, M^{me} Isabelle Girard, informe les membres que ce processus a été mis en place à la suite d'une directive du conseil d'administration lors de sa dernière réunion. Elle explique aux membres le bien-

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

fondé des changements apportés cette année par rapport au processus budgétaire.

Au cours de sa présentation sur le budget de 2019-2020, une période de questions et réponses s'ensuit.

Après les échanges de vues à ce sujet, conseillère Robert, appuyée par conseillère Emery, propose par la suite :

QUE l'ébauche de budget 2019-2020 de l'ACÉPO soit reçue en date du 12 avril 2019.

La motion est adoptée.

Conseiller Teasdale quitte la réunion à 21 h 55.

11. RAPPORT DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique :

La motion est adoptée.

11.1 Changements au sein du personnel

QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos concernant les changements au sein du personnel soient rapportées en séance publique.

11.2 Mise en disponibilité de propriétés provenant de conseils scolaires de langue anglaise

*QUE le Conseil confirme au **Halton Catholic DSB** que le **CSViamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété mentionnée ci-dessous :*

- 1. Une partie de terrain situé à l'angle sud-est du Kennedy Circle et Louis Saint Laurent Avenue à Milton*

POINT NO 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 12 avril 2019

*QUE le Conseil confirme au **London District Catholic School Board** que le **CSViamonde** n'a pas d'intérêt dans les propriétés ci-dessous mentionnées :*

- 1. L'école élémentaire catholique Holy Cross située au 18 Elm Street à London*
- 2. L'école élémentaire catholique St Robert située au 1958 Duluth crescent à London*

*QUE le Conseil confirme au **Upper Grand DSB** que le **CSViamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété mentionnée ci-dessous :*

- 1. Un terrain de 0,043 acre situé au 420 Hill Street West à Fergus*

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 22 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, conseillère Robert, appuyée par conseiller Girouard, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

La présidente du Conseil,

Martin Bertrand

Sylvie Landry

POINT NO 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 3 (2018-2019) Comité de participation des parents (CPP)

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le 9 mai 2019 de 18 h 30 à 18 h 55 dans la salle de vidéoconférence de l'École secondaire Étienne-Brûlé sise au 300, chemin Banbury, Toronto, ON et par audioconférence sous la présidence de conseillère Thibodeau, à titre de déléguée par conseiller Teasdale.

Membres du comité présents :

Membre du Conseil :

M. Guillaume Teasdale, membre du CSViamonde (coprésident du comité) (jusqu'à 18 h 35)

M^{me} Pascale Thibodeau, membre du CSViamonde

Parents :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région de Toronto, coprésident du comité (à compter de 18 h 35)

M^{me} Majda Moustarji, membre représentant la région du Sud (par audioconférence)

M. Jonathan St Germain, membre représentant la région de Toronto (par audioconférence)

Membres absents :

M^{me} Rebecca Moïse, membre représentant la région de Peel

M. Mohamed Sekkak, membre représentant la région de Toronto

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Autres membres du Conseil présents : Conseillers Girouard et Rochefort

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_cpp_9_mai_2019.pdf

Votre comité vous informe :

1. Que M. Bouchama a été désigné pour représenter le CPP au colloque Parents, Partenaires en éducation qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2019 à Toronto.

POINT NO 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

2. Qu'il a reçu un rapport verbal de l'adjointe à la surintendance de l'éducation, faisant état du résultat du sondage qui a été effectué antérieurement auprès des membres au sujet de l'horaire des réunions. Elle a donc affirmé que l'horaire de 18 h 30 a été le choix unanime des membres.
3. Que la prochaine réunion aura lieu le 18 novembre 2019 au siège social de Toronto à 18 h 30. La participation par audioconférence est, comme d'habitude, une option possible.
4. Qu'après la réunion, les membres ont participé, comme prévu, à la foire «ViaInclusion» qui était organisée à l'École Étienne-Brûlé. Ils ont eu l'occasion de visiter les kiosques et prendre connaissance des ressources disponibles.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 (2018-2019) du CPP présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

Le directeur de l'éducation

La présidence de la réunion

Martin Bertrand

Pascale Thibodeau

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Prévisions budgétaires préliminaires 2019-2020

SITUATION ANTÉRIEURE

Le 12 avril 2019, un rapport sur les orientations et processus budgétaires fut présenté au Conseil. Ce rapport présentait les changements proposés par le Ministère dans leur annonce d'une « Nouvelle vision de l'éducation » le 15 mars 2019.

SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES (SBE)

Le 26 avril 2019, le Ministère a annoncé le financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2019-2020. L'information fournie dans cette annonce était généralement conforme avec l'information fournie le 15 mars 2019.

Le 10 mai 2019, le Ministère a annoncé que le système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) était disponible, ce qui permet, entre autres, de calculer les subventions estimées. Certaines omissions dans les données de base ont été constatées et n'ont toujours pas été corrigées par le Ministère au moment de la rédaction de ce rapport. En attendant ces corrections, l'administration a estimé les résultats anticipés afin de proposer le plan de dotation prévue dans ce rapport.

Dans cette même annonce, le Ministère a indiqué que le gouvernement a l'intention de limiter davantage l'utilisation des excédents de fonctionnements accumulés par les conseils. Présentement, un conseil peut utiliser le moindre d'un pour cent du revenu de fonctionnement du conseil ou de l'excédent accumulé de l'exercice financier précédent afin d'équilibrer son budget, et ce, sans avoir besoin d'une approbation spécifique du Ministère. Le changement prévu obligera les conseils d'avoir un budget équilibré où les revenus doivent absolument égaliser les dépenses de l'année. Ce changement sera mis en œuvre au plus tard dans deux ans.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Ministère n'a pas encore publié le papier technique détaillant les changements aux subventions. Il est possible que ce document contiendra de l'information qui aura une légère incidence sur les éléments présentés dans ce rapport.

FONDS POUR LES PRIORITÉS ET LES PARTENARIATS 2019-2020 (FPP)

Le 26 avril 2019, le Ministère a aussi annoncé les fonds pour les priorités et les partenariats 2019-2020 (anciennement nommé Financement des autres programmes d'enseignement - APE). Ce financement sert à avancer certaines initiatives et priorités du Ministère. Les priorités clés identifiées sont :

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Priorités clés	Objectif
Mise en œuvre du curriculum	Soutenir les conseils scolaires dans la mise en œuvre du curriculum récemment rendu public.
Participation des parents et des collectivités	Faire participer les parents et les collectivités dans l'éducation de leurs enfants. Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Lorsque les parents participent à l'éducation des enfants, tout le monde en bénéficie : les écoles deviennent de meilleurs endroits où apprendre et la réussite des élèves s'accroît.
Éducation en langue française	Offrir des possibilités et des mesures de soutien adaptées aux élèves du système d'éducation en langue française de l'Ontario, conformément à la <i>Politique d'aménagement linguistique</i> .
Éducation autochtone	Accroître la réussite et le bien-être des élèves autochtones et combler leur écart avec les autres élèves.
Mathématiques	Soutenir les élèves de l'Ontario dans l'atteinte des normes provinciales en mathématiques.
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien crucial entre la santé mentale, le bien-être et la réussite des élèves.
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien aux familles ayant des enfants et des jeunes présentant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.
Parcours de l'élève	Aider les élèves à faire la transition vers des milieux postsecondaires, y compris la formation en apprentissage, le collège, l'université et le marché du travail.
Aider au développement du potentiel de l'élève	Aider les élèves vulnérables, y compris les jeunes à risque, à rester à l'école, à obtenir leur diplôme et à réussir.
Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité	Apporter un soutien pour aider à s'assurer que le système d'éducation fonctionne de manière efficace.

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Au moment de la rédaction de ce rapport, les montants alloués par conseil n'ont toujours pas été annoncés par le Ministère. Certaines estimations ont été faites pour planifier la dotation du personnel affectant les écoles.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Un budget conforme à la *Loi sur l'éducation* pour l'année scolaire 2019-2020 est en voie de préparation et sera soumis pour approbation lors de la réunion du Conseil de juin.

Le budget est préparé en tenant compte du plan stratégique du Conseil dont l'accent est sur :

- 1) la réussite des élèves ;
- 2) le bien-être des élèves et du personnel ;
- 3) la croissance, le rayonnement et l'engagement communautaire ; et
- 4) la redevabilité et la gestion des ressources.

Le tableau à l'annexe A présente une comparaison des revenus de fonctionnement estimés pour 2019-2020 et des revenus du budget révisé 2018-2019. Une augmentation de 2 120 513 \$ soit 1,0% est prévue.

Les changements majeurs aux subventions sont attribués à :

- accroissement des effectifs ;
- hausses salariales prévues dans les conventions collectives et dans les ententes ;
- augmentation de la subvention pour l'expérience et qualification des enseignants due à la progression des membres du personnel sur leur grille salariale ;
- ajustements à la dotation occasionnés par les changements aux tailles des classes subventionnées à l'élémentaire et au secondaire ;
- financement pour la protection contre l'attrition ;
- élimination des fonds pour les priorités locales prévue dans les conventions collectives, le montant de base de l'allocation au titre du volet « ajustement des coûts » et le supplément transitoire pour les ressources humaines ;
- augmentation des subventions pour le transport des élèves ;
- augmentation des coûts repères de l'allocation pour le fonctionnement des écoles.
- diminution de subventions complémentaires précédemment allouées aux anciennes écoles Champlain et Confédération.

Les principaux changements prévus dans le budget 2019-2020 sont les suivants :

- augmentation des dépenses en personnel et de fonctionnement pour les deux nouvelles écoles (Milton et East Gwillimbury) ;
- ajustements de la dotation en fonction des changements aux subventions pour les besoins aux élèves ;
- ajustements salariaux selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale ;
- ajustements des budgets de secteurs pour refléter les besoins et la réalité financiers du conseil ;

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

augmentation des coûts de transport causés par le service accru nécessaire pour desservir les nouveaux effectifs de même que les augmentations contractuelle ;

- progressions sur les grilles salariales des membres du personnel.

DOTATION DES ÉCOLES

Le tableau de dotation du personnel des écoles est à l'annexe B. Cette dotation est répartie en fonction des effectifs scolaires et des besoins des écoles.

Nous proposons une dotation conservatrice dans ce rapport afin de donner les orientations nécessaires au secteur des ressources humaines pour que le recrutement et l'embauche du personnel soient, en grande partie, complétés. Lors de la présentation finale du budget en juin, des ajustements à la hausse ou à la baisse pourraient s'avérer nécessaires.

Les ajouts ou diminutions proposés au personnel des écoles sont les suivants :

Catégorie d'emploi	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Changement
Direction d'école	51,4	54,5	3,1
Direction adjointe	16,8	15,5	(1,3)
Personnel enseignant	928,3	917,5	(10,8)
Éducatrice/éducateur à la petite enfance (PAJE)	87,0	84	(3,0)
Personnel en aide à l'enseignement	155,5	157,0	1,5
Personnel d'éducation spécialisée	51,0	58,8	7,8
Personnel en bibliothéconomie	38,1	38,3	0,2
Secrétariat	74,5	76,0	1,5
Surveillance du midi	20,5	20,9	0,4
Personnel d'entretien	134,0	136,9	2,9

La dotation du personnel des écoles comprend des postes « à assigner » selon les besoins qui pourraient se manifester. Il y a 12 postes de personnel enseignant et 3,0 postes en aide à l'enseignement.

Les ajustements majeurs prévus dans la dotation des écoles présentée sont :

Accompagnement –
Éducateur de la petite
enfance

Réduction : 2 ETP

Ces postes servaient à appuyer les éducatrices et éducateurs à la petite enfance lors de la mise en œuvre des programmes PAJE. Puisque la mise en œuvre des programmes PAJE est complétée et que la subvention pour ces postes a été réduite, il est recommandé d'y mettre fin.

Accompagnement -
enseignement

Réduction : 17 ETP

Le Conseil a réduit le nombre d'accompagnatrices et accompagnateurs en appui à la salle de classe. Le maintien des postes de titulaire de classe a été favorisé pour minimiser l'impact direct à l'enseignement des élèves en salle des classes.

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Classes distinctes - TSA

Nous proposons un projet pilote de deux classes distinctes pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA). Les changements au financement pour les Programmes ontariens des services en matière d'autisme devraient avoir une incidence directe auprès des élèves ayant des troubles du spectre autistique dans les écoles du Conseil. Ces classes distinctes aideront à supporter ce groupe d'élèves.

Ces classes seront situées dans la région du nord et dans la région de Toronto. Une classe distincte pourra desservir 6 à 8 élèves afin de travailler les habiletés sociales et l'apprentissage selon le niveau de l'élève. L'intégration est aussi prévue pour certaines matières et pour les récréations. L'admission des élèves serait faite par un comité.

AUTRES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Autres changements organisationnels sont proposés comme suit :

Services aux élèves

Changements aux services d'orthophonie

Les fonds pour les priorités locales prévues dans la convention collective FEESO ne sont pas renouvelés l'année 2019-2020. Ces fonds ont servi en partie à bonifier les services d'orthophonie à l'appui des écoles. L'élimination de ces fonds oblige certains ajustements à la dotation du service. Il est proposé de :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Orthophonistes	5,0	4,0	(1,0)
Aides-orthophoniste	6,0	4,0	(2,0)

Il est à noter que le Conseil n'a pas réussi à doter deux postes d'aide-orthophoniste au cours de l'année scolaire 2018-2019.

L'impact financier de ce changement pour le budget 2019-2020 est une économie d'environ 215 000\$.

Changements aux services en psychologie

Il est proposé de modifier la composition de l'équipe des services en psychologie comme suit :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Psychologue	1,0	0,8	(0,2)
Psychologue associé	0,0	1,8	1,8
Psychromètre	3,0	1,0	(2,0)

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

En ayant une équipe professionnelle plus développée, la capacité interne à superviser les cas complexes sera augmentée. En plus, les changements proposés permettront d'offrir un service plus efficace à la communauté scolaire, car les psychologues associés pourront eux-mêmes signer les rapports d'évaluation des élèves.

Au cours de l'année 2018-2019, il n'a pas été possible d'assurer une pleine dotation de cette équipe. L'administration est confiante qu'avec ces changements, il sera possible d'assurer le recrutement de tous les postes pour l'année 2019-2020.

Il n'y a aucun impact financier pour le budget 2019-2020 relié à ce changement.

Secteur des ressources humaines

Il est proposé de modifier légèrement la structure des ressources humaines comme suit :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Commis-secrétaire	4,0	1,0	(3,0)
Administration des ressources humaines	0,0	2,0	2,0

Les postes de commis-secrétaire seraient réduits par trois et deux nouveaux postes d'administration des ressources humaines seraient créés. Les postes d'administration des ressources humaines sont à un niveau supérieur aux postes de commis secrétaire et pourront compléter des tâches plus complexes à l'appui du service. Il est prévu que ce changement améliore l'efficacité du service et positionne l'équipe des ressources humaines à mieux desservir les écoles et secteurs.

L'impact financier de ce changement pour le budget 2019-2020 est une économie d'environ 30 000 \$.

Secteur de l'éducation

Conversion d'un poste d'ajointe à la surintendance de l'éducation à un poste de surintendance de l'éducation

Il est proposé de convertir le poste d'ajointe à la surintendance de l'éducation à un poste de surintendance de l'éducation. Ce changement permettra une répartition plus efficace des responsabilités du secteur d'éducation.

L'impact financier du changement sur le budget 2019-2020 est environ 12 000\$.

Conseillers et conseillères pédagogiques

Il est proposé de réduire le nombre de conseillers pédagogique comme il suit :

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Conseillers et conseillères pédagogiques	20	18	(2,0)

Le Conseil a réduit le nombre de conseillers et conseillères pédagogiques en fonction des annonces budgétaires du Ministère. Le maintien des postes de titulaires de classe a été favorisé pour minimiser l'impact direct à l'enseignement des élèves en salle des classes.

L'impact financier du changement pour le budget 2019-2020 est une économie environ 215 000\$.

CONCLUSION

Un budget conforme à la *Loi sur l'éducation* pour l'année 2019-2020 est prévu pour présentation à la rencontre du Conseil de juin.

Les analyses budgétaires préliminaires indiquent que le Conseil aura la capacité de financer les postes liés aux écoles et les changements organisationnels identifiés dans le présent rapport. Conséquemment, le Conseil ne s'exposera pas à des risques déraisonnables en adoptant les changements proposés dans le présent rapport.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 sur les « Prévisions budgétaires préliminaires 2018-2019 » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la dotation des écoles et les changements organisationnels pour l'année scolaire 2019-2020 telle que présentée dans le présent rapport.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

**Budget 2019-2020
Comparaison des revenus**

	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	96 304 310	97 636 600	1 332 290	1,4%
2 Suppléances	2 873 514	2 929 583	56 069	2,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	10 701 211	12 604 463	1 903 252	17,8%
4 Petite enfance	5 489 633	5 035 040	(454 593)	(8,3%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 543 642	6 512 023	(31 619)	(0,5%)
6 Ordinateurs de classe	1 924 498	1 915 576	(8 922)	(0,5%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 096 874	10 805 232	(291 642)	(2,6%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 234 288	3 068 639	(165 649)	(5,1%)
9 Perfectionnement professionnel	1 214 543	1 184 104	(30 439)	(2,5%)
10 Chefs de section	99 237	107 497	8 260	8,3%
11 Directions, directions adjointes	9 470 624	9 693 380	222 756	2,4%
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 457 582	4 525 620	68 038	1,5%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 218 379	3 292 937	74 558	2,3%
14 Administration et gestion du Conseil	6 305 751	6 343 470	37 719	0,6%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	20 343 127	18 854 585	(1 488 542)	(7,3%)
16 Utilisation communautaire des écoles	387 668	393 072	5 404	1,4%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	21 000	21 000	-	0,0%
18 Transport des élèves	19 234 600	20 118 173	883 573	4,6%
Total des revenus de fonctionnement - Note (1)	202 920 481	205 040 994	2 120 513	1,0%

Note (1) Les revenus indiqués sont approximatifs puisque certaines corrections sont attendues du Ministère. L'administration a donc estimé certains montants afin de planifier la dotation des écoles.

Tableau corrigé 2019-05-27

	Élèves			Personnel (EPT- Équivalent temps plein)										
	18-19		19-20	Palier élémentaire										
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Secrétaire	Bibliothéconomie	Surveillance du midi	Personnel d'entretien	Total
Simcoe														
La Pinède	129	119	125	1,00	-	10,00	-	3,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	18,19
La Source	316	330	323	1,00	0,50	19,50	1,00	7,00	2,00	1,50	1,00	0,57	2,50	36,57
Le Caron élém.	41	55	60	-	-	3,50	-	-	-	-	-	0,14	-	3,64
Roméo-Dallaire élém.	78	95	90	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64
Saint-Joseph	201	216	216	1,00	-	14,50	1,00	3,00	2,00	1,00	0,60	0,43	1,88	25,41
Durham														
Antonine-Maillet	166	184	181	1,00	-	11,00	1,00	2,00	2,00	1,00	0,40	0,43	1,88	20,71
Ronald-Marion Mat-6	287	320	339	1,00	0,50	20,50	1,00	4,00	3,00	1,50	1,00	1,00	-	33,50
Ronald-Marion 7-8	104	92	98	-	-	6,00	-	2,00	-	-	-	-	-	8,00
Viola-Léger	69	38	44	1,00	-	5,50	-	-	1,00	1,00	0,40	0,14	1,50	10,54
York														
East Gwillimbury	-	-	38	1,00	-	5,50	-	-	1,00	1,00	0,20	0,14	1,50	10,34
La Fontaine	140	142	128	1,00	-	8,50	1,00	-	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	14,69
La Moraine	160	188	144	1,00	-	11,00	1,00	3,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	20,19
Norval-Morrisseau élém.	69	56	72	-	-	4,50	-	2,50	-	-	-	0,14	-	7,14
Grand Toronto														
Alexandre-Dumas	194	205	207	1,00	-	13,50	1,00	5,00	2,00	1,00	0,60	0,57	2,00	26,67
Charles-Sauriol	370	389	415	1,00	0,50	25,00	1,00	2,00	4,00	2,00	1,00	0,71	4,00	41,21
Collège français élém.	134	117	121	-	-	7,50	-	1,00	-	-	-	0,29	-	8,79
Étienne-Brûlé élém.	167	153	152	-	-	8,50	-	2,00	-	-	-	0,29	-	10,79
Félix-Leclerc	187	195	192	1,00	-	12,50	1,00	4,50	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	24,57
Gabrielle-Roy	286	309	319	1,00	0,50	19,00	1,00	2,00	3,00	1,50	1,00	0,57	3,50	33,07
Jeanne-Lajoie	425	422	428	1,00	0,50	27,00	3,00	10,00	3,00	2,00	1,00	0,86	3,75	52,11
La Mosaïque	501	495	512	1,00	1,00	31,00	2,00	6,00	5,00	2,50	1,00	1,29	3,63	54,42
Laure-Rièse	286	280	288	1,00	-	18,00	1,00	2,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,50	29,23
Mathieu-da-Costa	188	179	184	1,00	-	11,00	1,00	3,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,75	21,44
Micheline-Saint-Cyr	96	108	121	1,00	-	8,50	1,00	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	16,69
Paul-Demers	139	111	115	1,00	-	8,50	-	2,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,50	16,69
Pierre-Elliott-Trudeau	402	401	415	1,00	0,50	25,00	1,00	3,00	4,00	2,00	1,00	0,71	3,00	41,21
Toronto Ouest élém.	170	162	166	-	-	10,00	-	1,00	-	-	-	0,29	-	11,29
Dufferin Peel														
Carrefour des jeunes	410	407	400	1,00	0,50	23,50	1,00	5,00	4,00	2,00	1,00	0,85	3,00	41,85
Horizon-Jeunesse	192	184	188	1,00	-	11,50	1,00	3,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	22,07
Jeunes sans frontières élém.	219	230	235	-	-	13,00	-	2,00	-	-	-	0,86	-	15,86
Le Flambeau	265	311	316	1,00	0,50	19,50	1,00	4,00	3,00	1,50	1,00	0,57	2,75	34,82
Quatre-Rivières	182	180	183	1,00	-	12,50	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,29	2,50	20,69
Halton														
Du Chêne	127	170	175	1,00	-	12,00	1,00	-	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	19,57
Gaétan-Gervais élém.	64	77	87	-	-	4,50	-	2,00	-	-	-	0,14	-	6,64
Milton	-	-	78	1,00	-	6,00	-	2,00	1,00	1,00	0,40	0,14	2,50	14,04
Patricia-Picknell	225	235	179	1,00	-	11,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,50	19,19
Renaissance	222	232	228	1,00	-	14,50	1,00	2,00	2,00	1,00	0,60	0,43	2,00	24,53

	Élèves			Personnel (EPT- Équivalent temps plein)										
	18-19		19-20	Palier élémentaire										
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Secrétaire	Bibliothéconomie	Surveillance du midi	Personnel d'entretien	Total
Hamilton														
Georges-P.-Vanier élém.	80	72	82	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64
Pavillon de la jeunesse	265	278	293	1,00	-	18,50	1,00	3,00	3,00	1,50	0,80	0,43	2,00	31,23
Guelph														
L'Odyssée	148	147	137	1,00	-	10,00	1,00	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	18,19
Waterloo														
L'Harmonie	365	399	405	1,00	0,50	23,50	1,00	5,00	3,00	2,00	0,80	0,71	2,63	40,14
Niagara														
Champlain	83	85	80	-	0,50	6,50	1,00	2,00	1,00	0,50	0,20	0,14	-	11,84
Confédération élém.	49	49	53	-	-	3,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	4,64
LaMarsh	158	181	187	1,00	-	11,00	1,00	2,00	2,00	1,00	0,40	0,29	2,00	20,69
L'Héritage	138	160	159	1,00	-	10,00	1,00	4,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	20,19
Nouvel Horizon	133	152	149	1,00	-	10,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,63	17,32
London														
Gabriel-Dumont élém.	174	177	197	-	-	11,00	-	3,00	-	-	-	0,29	-	14,29
La Pommeraié	252	270	271	1,00	-	15,50	1,00	2,00	3,00	1,50	0,80	0,43	2,50	27,73
La Tamise	318	290	271	1,00	0,50	17,00	1,00	4,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,88	31,11
Marie-Curie	263	269	266	1,00	-	17,00	1,00	2,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,50	28,23
Lambton/Kent														
Franco-Jeunesse élém.	32	36	36	-	-	3,00	-	0,50	-	-	-	0,14	-	3,64
Les Rapides	137	154	151	1,00	-	10,00	0,50	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,75	17,94
Windsor														
Lamothe-Cadillac élém.	58	62	66	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64
L'Envolée	215	218	221	1,00	-	13,50	-	3,00	2,00	1,00	0,60	0,43	3,50	25,03
Louise-Charron	83	105	109	1,00	-	7,50	-	1,50	1,00	1,00	0,40	0,29	1,75	14,44
Autres														
Accompagnement	-	-	-	-	-	6,00	-	-	-	-	-	-	-	6,00
Classes distinctes - TSA						2,00		4,00						6,00
Classes distinctes de réussite	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	-	-	-	-	1,00
Orienteurs - 7/8	-	-	-	-	-	2,00	-	-	-	-	-	-	-	2,00
Personnel à assigner	-	-	-	-	-	8,00	-	3,00	-	-	-	-	-	11,00
Programmes STGC	-	-	-	-	-	4,00	5,00	-	-	-	-	-	-	9,00
Total	10 162	10 491	10 695	40,00	6,50	696,00	42,50	142,00	84,00	51,50	24,60	20,91	86,88	1 194,89

	Effectifs d'élèves			Personnel (EPT- Équivalent plein temps)								
	18-19		19-20	Palier secondaire								
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Secrétaire	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Total
Simcoe												
Le Caron	125	119	111	1,00	0,33	11,50	1,00	1,50	1,50	1,00	2,50	20,33
Roméo-Dallaire	108	113	118	1,00	0,67	13,00	1,00	2,00	1,50	1,00	2,75	22,92
Durham												
Ronald-Marion	176	175	166	1,00	0,67	16,00	1,00	2,00	1,50	1,00	4,63	27,80
York												
Norval-Morrisseau	112	91	90	1,00	0,33	11,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	18,33
Grand Toronto												
Collège français	147	163	177	1,00	0,67	17,50	1,00	1,00	2,00	1,00	2,75	26,92
Étienne-Brûlé	293	290	297	1,00	1,33	22,50	1,00	3,00	2,50	1,00	4,00	36,33
Toronto Ouest	182	168	186	1,00	1,00	17,00	1,00	1,00	2,00	1,00	3,50	27,50
Dufferin-Peel												
Jeunes sans frontières	381	370	384	1,00	1,67	26,50	1,00	3,00	3,00	1,50	4,50	42,17
Halton												
Gaétan-Gervais	104	106	125	1,00	0,67	14,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	21,67
Hamilton												
Georges-P.-Vanier	116	97	94	1,00	0,33	12,00	1,00	-	1,50	1,00	2,88	19,71
Niagara												
Confédération	55	51	58	1,00	-	10,50	1,00	1,00	1,00	0,80	2,50	17,80
London												
Gabriel-Dumont	174	187	226	1,00	1,00	18,00	1,00	-	2,50	1,00	3,00	27,50
Lambton/Kent												
Franco-Jeunesse	32	31	36	1,00	-	7,00	0,50	-	1,00	0,40	1,00	10,90
Waterloo												
ÉS Waterloo	-	-	-	0,50	-	-	-	-	-	-	1,50	2,00
Windsor												
Lamothe-Cadillac	110	122	121	1,00	0,33	13,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	20,33
Autres												
Accompagnement	-	-	-	-	-	4,00	-	-	-	-	-	4,00
Bureau administratif de Welland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Centre de formation à Brampton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Chargés d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,00	2,00
Classes distinctes de réussite - CPV	-	-	-	-	-	1,00	1,00	0,50	-	-	-	2,50
Concierge régional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Cours en ligne	-	-	-	-	-	2,00	-	-	-	-	-	2,00
Édifice Appian	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Personnel à assigner	-	-	-	-	-	4,00	-	-	-	-	-	4,00
Programme Ados	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	-	-	1,00
Programmes STGC	-	-	-	-	-	1,00	-	-	-	-	-	1,00
Siège social (Toronto)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Total	2 115	2 083	2 189	14,50	9,00	221,50	15,50	15,00	24,50	13,70	50,00	363,70

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones 2019-2020

La cotisation à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour la période 2019-2020 est la suivante :

- montant par conseil scolaire : 1 500 \$, et,
- montant par élève : 0,85 \$ par élève.

Celle-ci représente une augmentation de 0,05\$ par élève comparé à l'année 2018-2019. Le montant par conseil scolaire reste inchangé. L'augmentation est conforme au plan de cotisation annuelle approuvé lors de l'assemblée générale du FNCSF en d'octobre 2017.

Pour le Conseil, le montant de la cotisation annuelle à la FNCSF pour l'année scolaire 2019-2020 se chiffre à 12 188 \$.

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé « Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2019-2020 » soit reçu.

QUE le Conseil mandate l'administration de verser, à la FNCSF, sa cotisation pour l'année 2019-2020 au montant de 12 188 \$

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 5.2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Choix du nom pour les écoles élémentaire Champlain et
secondaire Confédération**

Préambule

Avec la construction de la nouvelle bâtisse qui abritera l'École élémentaire Champlain et l'École secondaire Confédération, le Conseil scolaire Viamonde s'était engagé à sonder la communauté sur la pertinence de revoir les noms des écoles. Le 5 octobre 2018, un sondage a été lancé afin de connaître l'opinion de la communauté.

Le sondage a révélé que la majorité des répondants qui souhaitait que l'École élémentaire Champlain et l'École secondaire Confédération deviennent une même entité sous un même toit désirait que les écoles adoptent un nouveau nom qui serait commun pour les volets élémentaire et secondaire.

Lors de la réunion du Conseil du 16 novembre 2018, le Conseil a approuvé la mise sur pied d'un comité visant à entamer le processus pour le changement du nom de l'École élémentaire Champlain et l'École secondaire Confédération, et ce, conformément à la politique et les directives administratives 3,27 *Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante*.

Le Conseil reconnaît que le nom d'une école doit refléter la nature de l'éducation laïque de langue française. Il doit aussi être en lien avec les valeurs du Conseil, soit la cohérence, la collaboration et le respect des différences. Les membres de la communauté de la nouvelle école de Welland ont adhéré à la politique 3,27 *Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante* pour choisir le nom de leur école.

Processus suivi

La recherche d'un nouveau nom pour l'école de Welland a été lancée le 26 mars 2019. Une lettre à l'intention des parents, tuteurs ou tutrices d'élèves qui fréquenteront cette école a été envoyée, les invitant à participer en envoyant leur proposition de nom à l'adresse courriel communications@csviamonde.ca ou en déposant leur choix dans une boîte prévue à cet effet, au secrétariat des écoles participantes. Les propositions devaient être soumises avant 23 h, le 10 avril 2019.

Un comité de travail pour le choix du nom de l'école a été mis en place dès mars 2019. Les membres du comité étaient :

POINT NO 5.2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

- Mme Véronique Emery, membre du Conseil scolaire Viamonde;
- Stella Lacroix, élève de 6^e année de l'École élémentaire Champlain;
- Mme Chantal Peterson, parent d'élèves des écoles Champlain et Confédération;
- Mme Véronique Côté, parent d'élèves des écoles Champlain et Confédération;
- M. Peter Thanasse, membre du personnel;
- M. Martin Boudreault, direction d'école;
- Mme Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing;
- Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation.

Le comité s'est rencontré à l'École secondaire Confédération le 24 avril 2019 afin de revoir les propositions de noms pour la nouvelle école de Welland.

Pour donner suite à l'analyse des noms proposés, les membres du comité ont choisi d'en retenir trois. Les choix ont été faits en fonction des critères de la politique 3,27. Les membres du comité de travail reconnaissent que la décision finale du choix du nom de l'école relève des membres du Conseil scolaire.

Choix du nom de l'école

Vous trouverez à l'annexe A les trois noms retenus par le comité de travail, et ce, par ordre alphabétique. Les noms soumis sont accompagnés d'une brève description expliquant la nature et la raison du choix du nom. Il importe de noter que les membres du comité de travail ont une préférence particulière pour le nom Franco-Niagara.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour la nouvelle école de Welland soit reçu.

Que le Conseil sélectionne et approuve un nom parmi la liste soumise.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

La directrice des communications et du marketing,
Claire Francoeur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. Annexe A

POINT NO 5.2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A

ÉCOLE DE WELLAND

Résultats du processus de sélection pour le choix du nom de l'école

Le comité de travail a retenu trois propositions de noms qui vous sont présentées en ordre alphabétique, soit :

- École des Écluses
- École du Niagara
- École Franco-Niagara

Il est important de souligner que les membres du comité de travail ont une préférence particulière pour le nom École Franco-Niagara.

Vous trouverez ci-dessous de brèves descriptions des raisons et justifications, telles que présentées par les soumissionnaires :

Des Écluses

Justification :

Est représentatif du canal de Welland qui fait partie de la voie maritime du Saint-Laurent. Le Saint-Laurent a permis à plusieurs de venir s'installer à Welland et dans la région du Niagara pour le travail et, représente la prospérité et le commerce pour les personnes qui y demeurent. Les nouveaux arrivants passent presque tous par la voie maritime du Saint-Laurent pour arriver dans la région du Niagara (arrivant par bateau, en traversant les Grands Lacs par le biais des États-Unis, etc.). La voie maritime du Saint-Laurent est une ouverture du Canada sur le monde.

Raison :

Logique puisque nous sommes sur le canal de Welland ; voie navigable qui a permis aux colonisateurs de se rendre aux Grands Lacs et de peupler la région du Niagara; La voie maritime du Saint-Laurent permet le commerce et l'épanouissement de la région du Niagara; Le canal de Welland fait part de l'histoire des francophones de la région (autre que « l'Empire Cotton Mill » et l'Atlas, le canal de Welland représentait le plus gros employeur des francophones, et la raison de l'arrivée des francophones à Welland); Les écluses permettent à surmonter les obstacles afin de continuer sur notre chemin et rejoindre notre destination; et La voie maritime du Saint-Laurent est la porte d'entrée au Canada pour plusieurs et représente donc une ouverture du Canada sur le monde.

POINT NO 5.2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Niagara :

Justification :

On est fier de notre région et de ses richesses naturelles et culturelles.
La région du Niagara est remplie de richesses et nous sommes fiers tout
comme chaque enfant qui fréquente notre école

Raison :

Lorsque les familles arrivent dans une nouvelle région, ils font des recherches sur Google et les mots école et Niagara seront certainement utilisés dans la recherche ce qui place notre école en haut de la liste, il y a donc plus de chance qu'ils prennent le temps de lire ce que nous avons à offrir.
De plus la simplicité du nom. Selon les commentaires de plusieurs personnes de mon entourage, la crainte est que l'on donne un nom de personne à la nouvelle école. Cette tendance ne semble pas être appréciée dans notre région et il serait dommage de perdre des inscriptions parce que les parents n'approuvent pas le nom.

École secondaire publique du Niagara ESPN = acronyme excellent pour le marketing de l'école

Niagara = épelé de la même façon en anglais et en français ; facilement prononcé en anglais et en français

La communauté pourrait facilement s'identifier avec ce nom

Le mot Niagara pourrait attirer de nouveaux arrivants ; aider à augmenter les inscriptions.

Franco-Niagara

Justification :

Aucune justification de mentionner

Raison :

Aucune raison de mentionner.

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EAST-GWILLIMBURY

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que le nom d'une école doit refléter la nature de l'éducation laïque de langue française. Il doit aussi être en lien avec les valeurs du Conseil, soit la cohérence, la collaboration et le respect des différences. Les élèves, les parents, tuteurs ou tutrices et la future école élémentaire East-Gwillimbury ont adhéré à la politique 3,27 *Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante* pour choisir le nom de leur école.

Processus suivi

La recherche d'un nom pour l'école élémentaire East-Gwillimbury a été lancée en avril 2019. Une lettre à l'intention des parents, tuteurs ou tutrices d'élèves qui fréquenteront cette école a été envoyée, leur demandant de participer en envoyant leur proposition de nom à l'adresse courriel communications@csviamonde.ca ou en déposant leur choix dans une boîte qui avait été prévue à cet effet, au secrétariat de l'Académie de la Moraine. Les propositions devaient être soumises avant 23 h, le 19 avril 2019.

Un comité de travail pour le choix du nom de l'école a été mis en place dès avril 2019. Voici les membres du comité :

- Mme Karine Ricard, membre du Conseil;
- Alia Sturgis, sera élève de 5^e année de la nouvelle école élémentaire East Gwillimbury;
- Sunita Bolla, parent d'élèves de l'Académie de la Moraine;
- Hanane Jaouich, parent d'élèves de l'Académie de la Moraine;
- Caroline Cantin Young, membre du personnel de l'Académie de la Moraine;
- Céline Dahary, direction de l'Académie de la Moraine;
- Mme Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing;
- Mme Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation.

Le comité s'est rencontré le 30 avril afin de revoir les propositions de noms pour l'école élémentaire East-Gwillimbury, en fonction des critères de la politique 3,27. À la suite de l'analyse des noms proposés, les membres du comité ont décidé de retenir que les noms des personnes toujours vivantes. Deux noms sont donc proposés en fonction du mérite et de la valeur des noms soumis en regard de l'école visée et en fonction des critères de la politique. Les

POINT NO 5.2.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

membres du comité de travail reconnaissent que la décision finale du choix du nom de l'école relève des membres du Conseil scolaire.

Choix du nom de l'école

Vous trouverez à l'annexe A les deux noms retenus par le comité de travail, et ce, par ordre alphabétique. Les noms soumis sont accompagnés d'une brève description expliquant la nature et la raison du choix du nom. Il importe de noter que les membres du comité de travail ont, à l'unanimité, une préférence particulière pour le nom de Chantal Benoit.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour l'école élémentaire East-Gwillimbury soit reçu.

Que le Conseil sélectionne et approuve un nom parmi la liste soumise.

Préparé par :
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

La directrice des communications et du marketing,
Claire Francoeur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 5.2.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EAST-GWILLIMBURY

Résultats du processus de sélection pour le choix du nom de l'école

Le comité de travail a retenu deux propositions de noms qui vous sont présentées en ordre alphabétique, soit :

- École élémentaire Chantal Benoit
- École élémentaire François Boileau

Il est important de souligner que les membres du Comité, c'est-à-dire l'élève, les parents, le membre du personnel et la direction ont une préférence particulière pour le nom École élémentaire Chantal Benoit.

Vous trouverez ci-dessous une brève description de l'apport des deux personnes :

Chantal Benoit

Native de Beloeil au Québec, elle vit dans la région de York depuis des années. Chantal est devenue membre de l'équipe nationale en fauteuil roulant en 1984. Appelée la Michael Jordan du basketball féminin en fauteuil roulant, elle est probablement la meilleure joueuse à avoir jamais joué le jeu. Elle a concouru à sept Jeux paralympiques et possède quatre médailles paralympiques dans son portefeuille sportif : une médaille d'or des Jeux paralympiques de Barcelone en 1992, une médaille d'or des Jeux paralympiques d'Atlanta en 1996, une médaille d'or des Jeux paralympiques de Sydney en 2000 et une médaille de bronze des Jeux paralympiques d'Athènes en 2004. En 2000, elle a reçu la plus haute distinction de la Fédération internationale de basketball en fauteuil roulant, la médaille d'or Triad Award, un prix décerné à une personne qui a contribué de façon exceptionnelle à la croissance du basketball en fauteuil roulant, sur le plan national et international.

Sa devise personnelle est « Aimer ce qu'on fait ». Athlète féminine de l'année 2009 de Basketball en fauteuil roulant Canada elle était la porte-drapeau pour le Canada à la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques d'Athènes en 2004. Mme Benoit est Officier de l'Ordre du Canada depuis 2018.

Raisons

Chantal Benoit est un modèle de persévérance pour toutes et tous. Même avec des limitations physiques, elle a su se démarquer sur la scène sportive nationale et internationale. Habitant à York, elle pourra servir de modèle pour les jeunes francophones de cette région.

POINT NO 5.2.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Les parents du comité ont été particulièrement intéressés par ce nom car elle est une femme francophone qui a surmonté de grands défis et a tracé son propre parcours. Ils apprécient aussi le fait que cette personne se soit démarquée dans les sports, ce qui diffère des autres noms d'écoles qui sont plutôt en lien avec les arts et l'histoire de la francophonie.

François Boileau

Me François Boileau a été le premier commissaire aux services en français de l'Ontario, et ce d'août 2007 jusqu'à avril 2019. Son rôle a consisté principalement à recevoir des plaintes du public et à présenter des recommandations sur les questions touchant l'application de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario.

Avant de devenir commissaire, il était conseiller juridique au Commissariat aux langues officielles du Canada où il a mené des causes importantes comme celles de Casimir-Solski et *Gosselin* devant la Cour suprême du Canada. De 1993 à 2003, il a occupé plusieurs fonctions à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), au bureau de Québec. L'une de ses réalisations les plus importantes a été de représenter la FCFA devant la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire *Montfort*.

En 2011, François Boileau s'est vu décerner l'Ordre du mérite de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). En 2015, il reçoit l'Ordre du mérite de la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Me Boileau a également reçu le titre de membre honoraire du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario en mai 2018, en reconnaissance de son engagement indéfectible envers l'amélioration des services de santé en français en Ontario.

Raisons

Il a toujours défendu les droits des Franco-Ontariens. L'impact de ses actions est toujours présent à ce jour avec la victoire pour l'Hôpital Montfort dans l'est de la province. C'est un homme avec de grandes convictions qui a la francophonie à cœur.

POINT NO 5.2.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MILTON

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que le nom d'une école doit refléter la nature de l'éducation laïque de langue française. Il doit aussi être en lien avec les valeurs du Conseil, soit la cohérence, la collaboration et le respect des différences. Les élèves, les parents, tuteurs ou tutrices et la future école élémentaire Milton ont adhéré à la politique 3,27 *Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante* pour choisir le nom de leur école.

Processus suivi

La recherche d'un nom pour l'école élémentaire Milton a été lancée en avril 2019. Une lettre à l'intention des parents, tuteurs ou tutrices d'élèves qui fréquenteront cette école a été envoyée, leur demandant de participer en envoyant leur proposition de nom à l'adresse courriel communications@csviamonde.ca ou en déposant leur choix dans une boîte qui avait été prévue à cet effet, au secrétariat de l'école élémentaire Patricia-Picknell. Les propositions devaient être soumises avant 23 h, le 10 avril 2019.

Un comité de travail pour le choix du nom de l'école a été mis en place dès avril 2019. Voici les membres du comité :

- M. Pierre Girouard, membre du Conseil;
- Derine Djada Tchokongue, sera élève de 6^e année de la nouvelle école Milton, elle est actuellement de l'école élémentaire Patricia-Picknell;
- Mme Christiane Violante, parent d'élèves de l'école élémentaire Patricia-Picknell;
- Yasotha Murugathas, parent d'élève de l'école élémentaire Patricia-Picknell (absent);
- Mme Nathalie Bérubé, membre du personnel de l'école élémentaire Patricia-Picknell;
- M. Karim Bandali, direction de l'école élémentaire Le Flambeau;
- Mme Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing;
- M. Michel Laverdière, surintendance de l'éducation.

Le comité s'est rencontré le jeudi 2 mai afin de revoir les propositions de noms pour l'école élémentaire Milton, en fonction des critères de la politique 3,27. À la suite de l'analyse des noms proposés, les membres du comité ont décidé de retenir que les noms des personnes toujours vivantes. Trois noms sont donc

POINT NO 5.2.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

proposés en fonction du mérite et de la valeur des noms soumis en regard de l'école visée et en fonction des critères de la politique. Les membres du comité de travail reconnaissent que la décision finale du choix du nom de l'école relève des membres du Conseil scolaire.

Choix du nom de l'école

Vous trouverez à l'annexe A les trois noms retenus par le comité de travail, et ce, par ordre alphabétique. Les noms soumis sont accompagnés d'une brève description expliquant la nature et la raison du choix du nom. Il importe de noter que les membres du comité de travail ont une légère préférence pour le nom de Dyane Adam.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour l'école élémentaire Milton soit reçu.

Que le Conseil sélectionne et approuve un nom parmi la liste soumise.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation, par intérim
Michel Laverdière

La directrice des communications et du marketing,
Claire Francoeur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 5.2.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MILTON

Résultats du processus de sélection pour le choix du nom de l'école

Le comité de travail a retenu trois propositions de noms qui vous sont présentées en ordre alphabétique, soit :

- École élémentaire Dyane Adam
- École élémentaire Guy Migneault
- École élémentaire Marie Poulin

Il est important de souligner que les membres du Comité, c'est-à-dire l'élève, les parents, le membre du personnel et la direction ont une préférence légère pour le nom École élémentaire Dyane Adam.

Vous trouverez ci-dessous une brève description de l'apport des trois personnes :

Dyane Adam

Justification

Dyane Adam, née en 1953 à Casselman en Ontario, fut la première femme nommée à titre de commissaire canadienne aux langues officielles de 1999-2006. Elle est connue pour ses efforts afin d'assurer le bilinguisme au sein du gouvernement canadien et son engagement dans la défense des droits des femmes et des minorités linguistiques. Elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 2013. En septembre 2016, Adam a été nommé à la tête du Conseil de planification pour la création de l'Université de l'Ontario français.

Raison

Femme engagée en éducation, elle possède un doctorat en psychologie clinique, de l'Université d'Ottawa, où elle a enseigné ainsi qu'au Collège universitaire Glendon et à l'Université Laurentienne. Elle a occupé le poste de Vice-rectrice aux programmes et services en français de l'Université Laurentienne de 1988 à 1994 et celui de Principale du Collège universitaire de Glendon de l'Université York de Toronto. Après avoir mené une campagne pour conserver la chaîne française de TVO, TFO, elle a défendu le bilinguisme à l'Université York et participé au sauvetage de l'hôpital Montfort d'Ottawa.

POINT NO 5.2.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Guy Migneault

Justification

Guy Mignault est originaire de Hull où ses parents tenaient une librairie. C'est de là que lui est venu l'amour de la lecture, et le respect du public. À 19 ans, M. Migneault quitte Hull pour Montréal et son Conservatoire d'art dramatique. Pour son premier rôle, Guy joue dans la pièce Un Simple Soldat de Marcel Dubé, comédie qu'il allait jouer plus tard en tournée nationale avec le Centre national des Arts.

Pendant 15 ans, de 1982 à 1996, Guy est directeur artistique, propriétaire et principal interprète au Théâtre de la Chèvrière (théâtre d'été). De 1997 à 2015, il assume la direction artistique du Théâtre français de Toronto (TfT). C'est à partir de cette date que le TfT connaît un redressement extraordinaire et vit une époque de renouveau, de création et de jeunesse. Il a aussi joué la série FranCœur, sur les ondes de TFO.

Marie Poulin

Justification

L'honorable Marie-P. Poulin a siégé au Sénat du Canada de 1995 à 2015. Elle fut la première femme à présider le Caucus libéral du Sénat. Avant sa nomination au Sénat, le sénateur Poulin a été sous-ministre au gouvernement du Canada et vice-présidente de la Société Radio-Canada. Elle a été directrice fondatrice des services français de la SRC pour le Nord de l'Ontario. À ce titre, elle a fondé la station radiophonique CBON de Sudbury et a établi plus de trente antennes ré émettrices dans le Nord-Est et le Nord-Ouest de l'Ontario. Elle a remporté la médaille du Conseil de la vie française en 1988, l'Ordre de la Pléiade en 1995, un doctorat honorifique en droit de l'Université Laurentienne en 1995, l'insigne d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur de la France en 2003, l'insigne de l'Ordre de Saint-Jean en 2004, Trille de Platine en 2008 et Personnalité Richelieu International 2008. Elle a fait partie du Comité d'implantation de la Loi 8 en Ontario, du conseil d'administration fondateur de la Cité collégiale.

POINT NO 5.2.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE WATERLOO

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que le nom d'une école doit refléter la nature de l'éducation laïque de langue française. Il doit aussi être en lien avec les valeurs du Conseil, soit la cohérence, la collaboration et le respect des différences. Les membres de la communauté de la future école secondaire de Waterloo ont adhéré à la politique 3,27 *Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante* pour choisir le nom de leur école.

Processus suivi

La recherche d'un nom pour l'école secondaire de Waterloo a été lancée le 2 avril 2019. Une lettre à l'intention des parents, tuteurs ou tutrices d'élèves qui fréquenteront cette école a été envoyée, les invitant à participer en envoyant leur proposition de nom à l'adresse courriel communications@csviamonde.ca ou en déposant leur choix dans une boîte prévue à cet effet, au secrétariat de l'école L'Harmonie et de l'école L'Odyssee. Les propositions devaient être soumises avant 23h, le 24 avril 2019.

Un comité de travail pour le choix du nom de l'école a été mis en place dès avril 2019. Voici les membres du comité :

- Pascale Thibodeau, membre du Conseil;
- MacKenzie Sylvestre, élève de 6^e année de l'école L'Odyssee;
- Anna Albrecht, parent de l'école L'Odyssee;
- Micheal Sylvestre, parent de l'école L'Harmonie;
- Sameh Gam, directrice de l'école L'Harmonie;
- Lucie Poulin-Mackey, direction de l'école L'Odyssee;
- Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing;
- Sylvain Landriault, surintendant de l'éducation.

Le comité s'est rencontré à l'école L'Odyssee le 6 mai afin de revoir les propositions de noms pour l'école secondaire de Waterloo. Un contretemps de dernière minute a contraint l'élève de L'Odyssee à annuler sa participation à la session – elle a toutefois présenté ses choix au comité par l'entremise d'un enregistrement vidéo.

Pour donner suite à l'analyse des noms proposés, les membres du comité ont choisi d'en retenir deux. Les choix ont été faits en fonction des critères de la

POINT NO 5.2.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR

politique 3,27. Les membres du comité de travail reconnaissent que la décision finale du choix du nom de l'école relève des membres du Conseil scolaire.

Choix du nom de l'école

Vous trouverez à l'annexe A les deux noms retenus par le comité de travail, et ce, par ordre alphabétique. Les noms soumis sont accompagnés d'une brève description expliquant la nature et la raison du choix du nom. Il importe de noter que les membres du comité de travail ont, à l'unanimité, une préférence particulière pour le nom David Saint-Jacques.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour l'école secondaire de Waterloo soit reçu.

Que le Conseil sélectionne et approuve un nom parmi la liste soumise.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

La directrice des communications et du marketing,
Claire Francoeur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 5.2.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A

ÉCOLE SECONDAIRE DE WATERLOO

Résultats du processus de sélection pour le choix du nom de l'école

Le comité de travail a retenu deux propositions de noms qui vous sont présentées en ordre alphabétique, soit :

- École secondaire David-Saint-Jacques
- École secondaire Yves-Beretta

Il est important de souligner que les membres du comité de travail ont une préférence particulière pour le nom École secondaire publique David Saint-Jacques.

Vous trouverez ci-dessous de brèves descriptions de l'apport des deux personnes, telles que présentées par les soumissionnaires :

David Saint-Jacques

L'ingénieur, astrophysicien, médecin et, depuis sept ans, astronaute David Saint-Jacques est né le 6 janvier 1970 à Québec. Marié, il est père de trois enfants. Il pratique l'alpinisme, la randonnée, le cyclisme, le ski et la voile. Il détient une licence de pilote commerciale. Il parle couramment le français et l'anglais et possède une compréhension du russe, de l'espagnol et du japonais.

Raison

Il a étudié en Sciences de la nature avant d'y obtenir un baccalauréat en génie physique de l'École polytechnique de Montréal, puis, en 1998, un doctorat en astrophysique de l'Université de Cambridge, en Angleterre. En 2005, il obtient un doctorat en médecine de l'Université Laval. Il complète sa résidence à l'Université McGill où il se spécialise en médecine de première ligne en région éloignée. Il a pratiqué à Puvirnituk sur la Baie d'Hudson et supervisait des stagiaires en médecine au Nunavut. Son expérience internationale comprend également des études en France et en Hongrie et stages de formation au Liban et au Guatemala.

En mai 2009, il est sélectionné parmi plus de 5000 candidats par l'Agence spatiale canadienne comme astronaute avec Jeremy Hansen. En 2011, il termine son entraînement d'apprenti astronaute avant d'être assigné au groupe de robotique du Corps des astronautes. Le 16 mai 2016, l'Agence spatiale canadienne annonce qu'il fera partie d'une mission vers la Station spatiale internationale en novembre 2018.

POINT NO 5.2.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Depuis le 3 décembre 2018 il fait partie de la 58^e mission d'environ six mois dans l'Espace et vie dans la Station spatiale internationale, en compagnie d'une astronaute américaine et d'un astronaute russe.

Mérites académiques

- "1967" Science and Engineering Scholarship, Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (NSERC) (1994–1998)
- Cambridge Commonwealth Trust Honorary Scholar (1994–1998)
- United Kingdom Overseas Research Student Award (1994–1998)
- Postdoctoral Fellowship, Japan Society for Promotion of Science (1999–2001)
- Scholarship, Canada Millennium (2001–2005)
- Doctorat Honoris Causa, École polytechnique de Montréal (2010)[3]

Yves Beretta

Il s'agit d'une personnalité locale francophone décédée en 2014.

Raison

Pendant de nombreuses années, Yves Beretta a été extrêmement impliqué dans la vie locale francophone. Il a été membre du conseil puis président de l'AFKW (Association francophone Kitchener /Waterloo) pendant de quelques années, ainsi que représentant de l'AFO pour notre région. Il a participé au rayonnement de la francophonie locale en organisant diverses manifestations, dont la semaine d'art et de la culture de Kitchener-Waterloo. Il a été très impliqué dans la vie associative ainsi que dans l'entreprise de sécurité informatique (Esentire) où il travaillait. Il a donné plusieurs présentations lors de conférences à travers le monde, Il était un spécialiste reconnu dans son domaine. La compagnie Esentire offre chaque année plusieurs bourses universitaires portant son nom. Il est pour moi un exemple de dévouement, d'enthousiasme et d'excellence.

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Offre de programmation alternative au palier élémentaire

Préambule

Le 17 novembre 2017, le Conseil a reçu une délégation de parents qui est venue présenter une demande pour la création d'une offre d'enseignement alternatif à Toronto (plus particulièrement à l'École élémentaire Charles-Sauriol de Toronto).

Résumé de la présentation :

La délégation a résumé les grandes lignes d'un modèle d'école alternative démocratique. Ce modèle accueille des élèves dans des classes multi-âges où les élèves apprennent selon leur rythme tout en gérant leur temps et en prenant part à la prise de décision démocratique au sein de la classe. De plus, l'apprentissage des élèves n'est pas évalué par des notes.

Les porte-paroles ont indiqué que l'enseignement et l'apprentissage de style démocratique sont en lien avec le développement des compétences globales (parfois appelés compétences du 21^e siècle) et seraient complémentaires au système conventionnel d'enseignement.

La délégation a présenté les résultats d'un sondage maison réalisé auprès de familles de l'École élémentaire Charles-Sauriol. Sur cinquante-neuf (59) répondants, vingt et une (21) personnes ont exprimé un intérêt envers l'éducation alternative francophone si elle devenait possible à Toronto. Cela représentait un total de 38 enfants.

La délégation suggérait que :

- 1- l'école pourrait coexister dans un bâtiment scolaire d'une des écoles existantes de Viamonde et partager la direction de l'établissement;
- 2- l'espace requis se résume à quelques classes et les autres installations scolaires pourraient être partagées (gymnase, bibliothèques etc.);
- 3- les ratios enseignants-élèves seraient respectés;
- 4- financièrement, il n'y aurait aucun coût supplémentaire;
- 5- des élèves hors zone pourraient fréquenter l'école donc elle serait ouverte à l'ensemble du territoire de Toronto.

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Étapes franchies jusqu'à présent :

À l'hiver 2018 :

L'administration du Conseil a rencontré des membres de l'équipe administrative du Toronto District School Board (TDSB) et a visité quelques sites scolaires offrant de la programmation alternative au sein du TDSB.

Au printemps 2018 :

Dans une lettre à l'intention de la délégation de parents le Conseil a reconnu qu'une offre d'enseignement alternatif au palier élémentaire à Toronto pourrait répondre à un besoin pour certains élèves de sa communauté, et a accueilli favorablement l'idée énoncée par la délégation.

Le Conseil s'est engagé à commencer les démarches nécessaires au développement d'une offre d'enseignement alternatif au palier élémentaire à Toronto tout en précisant que le type de programmation, la nature et les modes de fonctionnement demeurent à être déterminés par le Conseil.

Le Conseil indiquait aussi que si le programme voyait le jour, la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'enseignement alternatif pourrait se faire au plus tôt durant l'année scolaire 2019-2020.

La communauté de l'École élémentaire Charles-Sauriol a aussi été informée que ce projet pourrait voir le jour dans leur établissement scolaire et que celui-ci correspondrait aux valeurs du Conseil scolaire Viamonde c'est-à-dire respectueux de toutes et de tous.

À l'été 2018 :

Un comité comprenant des membres du personnel enseignant, conseillers pédagogiques et directions d'école a été mis en place pour développer une ébauche d'un cadre conceptuel de programmation alternative. Le comité avait comme mandat de tenter de développer un modèle qui serait viable à long terme en lien avec les 5 prémisses initialement suggérées par les membres de la délégation.

À l'automne 2018 :

L'ébauche a été présentée et analysée par le Comité exécutif du Conseil et les prochaines étapes ont été établies, en débutant par un sondage d'intérêt auprès du personnel.

Compte tenu que la viabilité d'un tel programme dépend, en outre, de l'engagement du personnel enseignant, un sondage a été lancé auprès de tous les membres du personnel enseignant des écoles élémentaires de la grande région de Toronto. L'objectif était de connaître l'intérêt, la motivation

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

et l'engagement de celui-ci envers un modèle d'enseignement et d'apprentissage alternatif.

Vingt-six (26) personnes ont répondu sur un bassin d'environ 200 personnes. De ce nombre, douze (12) se sont démontrés intéressés par le projet dont une personne qui possède la qualification additionnelle en éducation alternative.

À l'hiver 2019 :

Dans un deuxième temps, il fut convenu de consulter toute la communauté de l'École élémentaire Charles-Sauriol, puisque la délégation de parents favorables à la création d'une programmation alternative représentait une portion de cette communauté, et donc l'administration voulait saisir l'opinion de l'ensemble. Une consultation a été lancée sur le modèle proposé afin de recueillir l'opinion et les rétroactions de toutes et de tous par rapport au fonctionnement et à la philosophie de celui-ci.

Les personnes pouvaient donner de la rétroaction sur les thèmes suivants :

- A. Le contexte du programme (principes directeurs, visées éducatives)
- B. À qui s'adresse le programme (profil de l'élève, profil du parent)
- C. Sur la structure organisationnelle du programme (type de classe, horaire, bulletin scolaire)
- D. Parent et co-éducation
- E. Enseignement et apprentissage
- F. Processus d'admission et engagement des parents

Dans le processus d'analyse, nous avons classifié les commentaires dans trois catégories.

Commentaires positifs : Des commentaires qui sont en faveur de l'implantation d'une offre de programme alternatif à l'École élémentaire Charles-Sauriol ou qui sont en faveur des éléments présentés dans l'ébauche de programmation.

Commentaires négatifs : Des commentaires qui sont contre l'implantation d'une offre de programme alternatif à l'École élémentaire Charles-Sauriol ou qui sont contre des éléments de l'ébauche de programmation.

Commentaire neutre : Principalement pour des commentaires qui sont en fait des questions ou qui ne démontre pas une prise de position.

Quarante-trois (43) familles ont soumis des commentaires dans le cadre de la consultation sur un potentiel de deux cent quatre-vingt-deux (282) familles, soit 15 % des familles. Parmi les répondants, trente (30) familles se disent en faveur de façon générale, mais il est à noter que des commentaires négatifs ont aussi été émis par des gens en faveur de l'implantation du

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

programme, car ceux-ci sont inquiets de certains éléments proposés par le programme ou en désaccord avec l'ébauche de programmation.

Voici des commentaires reçus par thèmes :

A- Le contexte du programme (principes directeurs, visées éducatives)

L'administration a reçu 16 commentaires :

Commentaires positifs : 25 %

Commentaires neutres : 31%

Commentaires négatifs : 44%

Plusieurs commentaires suggèrent que l'accent placé sur le développement des compétences globales ainsi que l'apprentissage par l'enquête pourraient bénéficier à l'ensemble des élèves de l'école.

D'autres précisent que si les principes directeurs et les visées éducatives concordent avec ceux du Conseil, ceux-ci devraient être mis en place partout dans l'école.

Plusieurs personnes ayant répondu au sondage expriment que le développement d'un programme alternatif risque d'avoir un impact plus négatif que positif sur la communauté de l'école. Plusieurs suggèrent que, possiblement, les parents les plus engagés ou avec le plus de temps disponible, le personnel scolaire fort engagé ainsi que les élèves davantage autonomes s'investiraient dans un tel programme au détriment des autres élèves de l'école dans le programme régulier.

B- À qui s'adresse le programme (profil de l'élève, profil du parent)

Nous avons reçu 18 commentaires :

Commentaires positifs : 6 %

Commentaires neutres : 44 %

Commentaires négatifs : 50 %

Plusieurs répondantes et répondants soutiennent qu'il s'agit selon eux d'un programme élitiste excessivement limitatif dans le choix des élèves et des parents qui pourront s'y impliquer.

Une personne ajoute qu'il faut répondre aux besoins d'élèves en difficulté d'apprentissage avant d'investir dans un tel programme.

Elles et ils sont d'avis qu'un tel programme risque de diviser la communauté (parents avec des disponibilités vs parents avec des obligations et peu ou pas disponibles durant les heures de classe, élèves autonomes vs élèves ayant des besoins particuliers).

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Elles et ils considèrent également qu'il y a un grand risque d'exclusion avec un tel programme et que tous les élèves devraient pouvoir bénéficier des mêmes apprentissages et des mêmes occasions pour le développement des compétences.

Un parent indique que ce programme serait parfait pour ses enfants.

C- Sur la structure organisationnelle du programme (type de classe, horaire, bulletin scolaire) :

Nous avons reçu 19 commentaires :

Commentaires positifs : 16 %

Commentaires neutres : 63 %

Commentaires négatifs : 21 %

Des répondantes et répondants se questionnent à savoir pourquoi la création de groupes multi-âges ne pourrait pas se faire sur une base régulière au sein de toute l'école et cela à une fréquence d'une à deux fois par semaine.

Elles et ils se préoccupent également que le personnel enseignant et les bénévoles impliqués au programme alternatif risquent ne plus avoir de temps pour s'investir avec les clubs et les activités dans le cadre du programme régulier de l'école.

Des répondants expriment que le partage des ressources et l'intégration des élèves sont importants.

D'autres répondants sont contents de voir qu'il y a de l'intégration entre les 2 programmes (p.ex., lunch-récréation, célébration).

D- Parent et co-éducation :

Nous avons reçu 16 commentaires :

Commentaires positifs : 25 %

Commentaires neutres : 31%

Commentaires négatifs : 44 %

En résumé, les répondantes et répondants expriment que, selon eux :

- c'est un programme élitiste qui s'adresse à une minorité de famille ;
- les risques de ségrégation entre les élèves seraient augmentés, car tous les parents n'ont pas le temps de s'investir autant à l'école ;
- les exigences envers les parents sont énormes ;
- qu'il est bien de valoriser le rôle du parent.

E- Enseignement et apprentissage

Nous avons reçu 20 commentaires :

Commentaires positifs : 15 %

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Commentaires neutres : 40 %

Commentaires négatifs : 45 %

Somme toute, les commentaires suggèrent que la pédagogie préconisée dans le modèle devrait se vivre dans toute l'école. Les défis de recrutement et de formation du personnel enseignant sont également soulevés.

F- Processus d'admission et engagement des parents

Nous avons reçu 15 commentaires :

Commentaires positifs : 13 %

Commentaires neutres : 40 %

Commentaires négatifs : 47 %

Les commentaires avancent que l'exigence que les parents participent activement est excessive et mènera à l'exclusion de certains élèves.

D'autres expriment que l'élève devrait pouvoir quitter le programme en cours d'année si celui-ci ne répond pas à ses besoins.

Un répondant affirme ne pas être confortable d'avoir des adultes (parents, tuteurs ou tutrices) en salle de classe pour offrir des ateliers, car ceux-ci ne sont pas qualifiés et ne connaissent pas la pédagogie.

Conclusion :

L'équipe administrative du Conseil a fait l'analyse des commentaires reçus au sujet du modèle d'enseignement alternatif. En plus du faible nombre de répondants (15%), l'intérêt des familles de toute évidence est mitigé et des ajustements importants au modèle proposé s'avèreraient nécessaires avant d'envisager la mise en place d'un tel programme.

Les résultats du sondage révèlent que plusieurs familles souhaitent voir les principes directeurs et les visées éducatives d'un programme alternatif appliqués à toute l'école pour assurer l'inclusion de tous les jeunes plutôt que de voir la mise en œuvre d'une offre distincte au sein de l'école.

D'autre part, l'équipe administrative du Conseil est d'avis que le succès du programme repose sur plusieurs facteurs, mais particulièrement sur le personnel enseignant. La coordination, la planification, ainsi que la formation et l'accompagnement du personnel sont cruciaux. Toutes ces composantes augmentent les coûts potentiels de la livraison du programme. La coordination du programme et la planification exigeraient l'embauche supplémentaire d'une personne avec les investissements que cela engendre en termes de salaire et de dépenses. Sans l'embauche d'une équipe spécifiquement dédiée au programme, les heures de formation et d'accompagnement nécessaires pour l'équipe-école du programme alternatif

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

viendraient réduire d'autant l'appui et l'accompagnement de l'équipe des Services éducatifs au sein des autres écoles du Conseil.

Afin de respecter les exigences du Ministère en termes de ratio enseignant/élèves, l'ouverture d'une ou de classes alternatives pourrait avoir un impact sur les coûts de la dotation du personnel enseignant et de direction de l'école. Il est difficile d'estimer ces coûts, à ce moment, car ceux-ci sont variables en fonction du nombre d'inscriptions à l'école.

La croissance anticipée des effectifs à l'École élémentaire Charles-Sauriol ne permet pas de garantir que le programme alternatif pourra demeurer dans l'édifice sans qu'il y ait l'ajout de classes portatives à l'école plus rapidement que prévu.

Le Conseil a la responsabilité de mettre en œuvre le curriculum de l'Ontario et de répondre à toutes les exigences requises par le Ministère de l'Éducation. Il est aussi responsable d'assurer une éducation de qualité à tous ses élèves, de mettre en œuvre les priorités établies dans son plan stratégique ainsi que les priorités du gouvernement de l'Ontario. De plus, le Conseil se doit de répondre aux besoins de tous ses élèves dans toutes ses écoles, et cela de manière équitable. Conséquemment, le Conseil doit donc déployer ses ressources adéquatement.

En résumé, les suggestions de la délégation ont des impacts qu'il faut aussi prendre en compte :

Suggestions	Impact
La coexistence d'un programme alternatif dans l'école élémentaire Charles-Sauriol et le partage des locaux	À long terme la croissance des effectifs de la zone de fréquentation de l'école élémentaire Charles-Sauriol ne permettrait pas de maintenir le programme alternatif dans cet édifice.
Le ratio enseignants-élèves respecté	Risque d'un impact à la hausse sur les coûts de dotation afin de respecter le ratio à la fois pour le programme alternatif et le programme régulier
Aucun coût supplémentaire	La coordination d'un tel programme de même que la formation et l'accompagnement du personnel va générer des coûts additionnels récurrents
Zone de fréquentation et accessibilité du programme :	Si le programme est offert seulement à l'école élémentaire Charles-Sauriol, cela devient inéquitable pour les familles des

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

	autres régions du Conseil. L'accessibilité sans offrir le transport scolaire demeure inéquitable.
--	--

Finalement, le Conseil n'est pas en mesure de fournir les ressources humaines, financières et matérielles additionnelles nécessaires pour la mise en œuvre d'un tel programme. Considérant, les conjonctures, il est recommandé de ne pas offrir une programmation alternative au palier élémentaire dans une école de Toronto.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 sur la mise en œuvre d'une offre alternative au palier élémentaire à Toronto soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 7 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 7 de 17 h 50 à 18 h 25 le 23 avril 2019 dans la salle du Conseil sise au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie (à compter de 18 h 10)
M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde (par audioconférence)

Membre absente :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par audioconférence)
M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves (par audioconférence)
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

Votre comité vous informe :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_23_avril_2019_renc_no_7_et_8.pdf

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

1. Qu'il a reçu une présentation de la consultante, M^{me} Jocelyne Auger, sur le projet «ViaInclusion». Ce projet vise à mettre l'accent sur l'école au service de la communauté et de l'enfance en difficulté en offrant une panoplie de ressources d'appui aux élèves ayant des besoins particuliers. Les parents et pédagogues de la région de Toronto sont les personnes ciblées. Ce projet a donc pour objectif de faciliter l'accès et faire connaître aux familles et au personnel enseignant, les programmes et ressources disponibles dans la communauté pour l'enfance en difficulté.

Ce projet est à sa deuxième réalisation après avoir connu un succès l'année dernière. Plusieurs améliorations ont été apportées et des services ajoutés. Nous avons changé le nom pour « Un monde d'inclusion ». Cette année l'objectif est d'offrir environ 30 différents kiosques pour répondre aux besoins de la communauté pour l'enfance en difficulté de la région de Toronto. Nous avons ouvert la foire à toutes les écoles du GTA afin d'atteindre le plus de membres de la communauté possible.

2. Qu'il a reçu un rapport sur les priorités de 2019-2020 pour les services aux élèves. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 7 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil de mandater l'administration de revoir les priorités des services aux élèves pour 2019-2020 et que l'administration envisage des moyens pour minimiser l'impact sur les services offerts à l'enfance en difficulté.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 8 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 8 de 18 h 30 à 19 h 25 le 23 avril 2019 dans la salle du Conseil sise au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde (par audioconférence)

Membre absente :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par audioconférence)
M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves (par audioconférence)
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

Votre comité vous informe :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_23_avril_2019_renc_no_7_et_8.pdf

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

1. Qu'il a reçu un rapport de l'administration indiquant les raisons de reporter le point sur la consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté à la réunion du CCED qui aura lieu le 7 mai 2019.
2. Qu'il a reçu un rapport portant sur l'Accessibilité, la section 15 du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté. Ce rapport fait état d'une description de plusieurs volets touchant l'accessibilité, soit l'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et des services à la clientèle, et ce, par l'entremise d'un vidéoclip qui est disponible dans la documentation de l'ordre du jour de la réunion (point n° 4 de la rencontre n° 8).
3. Qu'il a reçu un rapport à titre de renseignement au sujet du personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED. Cette section également fait partie du plan pluriannuel de l'EED. En plus des données à propos des catégories de personnel qui offrent les programmes et services à l'enfance en difficulté, le plan fournit également des renseignements détaillés à propos des activités de développement professionnel que le Conseil offre à ses membres du personnel. Un rapport sera présenté l'an prochain portant sur les données de progrès réalisés tout en démontrant comment les acquis du personnel enseignant sont mis au profit des élèves.
4. Qu'il a reçu la correspondance suivante à titre de renseignement :
 - i) La lettre du Bluewater DSB à la ministre de l'Éducation informant de son appui au projet de Loi 44 – Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtal.
 - ii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant aux changements apportés par le gouvernement à propos du financement par rapport au ratio d'élèves par titulaire de classe qui pourraient avoir un impact sur les élèves ayant des besoins particuliers.
 - iii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant au financement de l'éducation pour la prestation de services en autisme.
5. Que les deux prochaines rencontres n° 9 et n° 10 se tiendront respectivement le 7 mai et le 4 juin 2019 par audioconférence.

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 8 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 9 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 9 de 17 h 30 à 18 h le 7 mai 2019 par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité)
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M. Yvon Rochefort, conseiller scolaire, suppléant pour Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres absents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED
M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_7_mai_2019_renc_no_9.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport faisant état de la consultation sur le Plan pluriannuel 2019-2020. Voir ci-après la recommandation au Conseil à ce sujet.

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Qu'il a reçu un rapport verbal du surintendant de l'éducation au sujet du sondage d'opinion que le Ministère a mis sur pied dans le cadre d'une consultation publique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Une note de service en date du 9 avril 2019 qui est une version provisoire d'une note Politique/Programmes (NPP) intitulée «Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance» a été acheminée aux conseils scolaires. Cette NPP a pour but d'aider les conseils scolaires à élaborer leur politique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Cette politique a donc pour objectif d'établir un processus plus juste, plus uniforme et plus transparent pour les familles qui demandent que leur enfant soit accompagné d'un animal d'assistance à l'école.

2. Que la correspondance suivante a été reçue à titre de renseignement :
 - a) La copie de la lettre du Toronto DSB à la ministre de l'Éducation au sujet de l'exclusion des élèves avec des anomalies de l'école.
 - b) La copie de la lettre du Durham DSB aux ministres Thompson, MacLeod, Elliott au sujet du changement en autisme.
 - c) La lettre de Simcoe Muskoka Catholic DSB à la ministre de l'Éducation indiquant son appui au projet de Loi 64
3. Que la prochaine rencontre n° 10 se tiendra le 4 juin 2019 par audioconférence.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 9 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020.

**Le surintendant de l'éducation, Le coprésident du comité,
par intérim**

Michel Laverdière

Benoit Fortin

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,07 Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît et respecte les droits de tous les élèves à fréquenter l'école comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation* ; il reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement de travail sain. À cet effet, il a développé une politique sur les *Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire*.

Situation actuelle

La politique 3,07 sur les *Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire* a été approuvée le 3 mars 2007 puis révisée le 22 mai 2015. La politique 3,07 a fait cette année l'objet d'une révision dans le cadre du cycle annuel de révision des politiques du Conseil et son statut demeure inchangé.

Processus

Bien qu'elle demeure inchangée, la politique 3,07 portant sur les *Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire* doit tout de même recevoir l'approbation du Conseil. Celle-ci sera ensuite présentée pour consultation auprès des directions d'école, du personnel enseignant, des conseils d'école et du comité de participation des parents. À la suite de cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé *politique 3,07 Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire* soit reçu.

Que la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles aux fins de consultation.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît et respecte les droits de tous les élèves à fréquenter l'école comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation* et dans les politiques du Conseil. Le Conseil reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement de travail sain. Le Conseil reconnaît les droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet.

La présente politique et les directives administratives se fondent sur les connaissances médicales actuelles des modes de contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire. Elles n'entravent pas l'exercice des fonctions de la direction d'école décrites dans la *Loi sur l'éducation*. Toutefois, elles essaient d'établir une juste mesure entre le droit d'une ou d'un élève de fréquenter une école au sein du système scolaire et le droit de l'ensemble de la population scolaire de se protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

En cas d'épidémie hors du commun, le Conseil s'engage à respecter les consignes et les exigences imposées par le Ministère ou les services de santé.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil est soucieux d'assumer son rôle qui lui est attribué par la *Loi sur l'éducation* et les Règlements pris en application de la Loi. Ainsi, le Conseil préconise un environnement de travail qui assure la sécurité et le bien-être de ses élèves et de ses employés, mais aussi un milieu exempt de discrimination envers l'élève ou le membre du personnel atteint d'une maladie visée par la présente politique.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil se doit d'offrir aux élèves ou aux membres du personnel un milieu qui ne présente aucun danger à leur endroit. Le Conseil prendra donc les précautions raisonnables nécessaires pour prévenir la contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, tout en ayant soin d'accorder une attention humaine et équitable à la personne atteinte.
2. Tout élève et tout membre du personnel œuvrant au sein du Conseil, porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire sont titulaires des mêmes droits et libertés que tout individu. Cette personne a droit notamment à l'intégrité et à la liberté de sa personne, à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur ou de sa réputation, au respect de sa vie privée et au respect du secret professionnel.

Mis en forme : Distance du bas de page par rapport au bord : 0,84 cm

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

3. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne doit s'exercer, ni être tolérée envers tout élève et tout membre du personnel œuvrant au Conseil, porteur d'une maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire. Toute personne porteuse d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire doit adopter un comportement responsable vis-à-vis de la collectivité scolaire et déclarer immédiatement tout incident ou tout accident susceptible de provoquer la contagion d'une autre personne.
4. Tout renseignement concernant l'état de santé d'une ou d'un élève, d'un membre du personnel ou de toute autre personne œuvrant au sein du Conseil est traité de façon strictement confidentielle afin de respecter le droit de chacune et de chacun à la vie privée, et ce, conformément à la *Charte des droits et libertés de la personne* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
5. Une ou un élève, un membre du personnel ou toute autre personne œuvrant au sein du Conseil, porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire bénéficie des mêmes services et des traitements usuels prévus pour toute autre personne qui vit un problème de santé.
6. L'élève atteint d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire a le droit de fréquenter l'école tant et aussi longtemps que ses résultats médicaux indiquent que sa présence continue ne compromet pas sa propre santé ni celle d'autrui.
7. Lorsque la condition physique ou le comportement d'une personne atteinte d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire constitue un risque pour la santé ou la sécurité en raison de cette infection, seul le médecin-hygiéniste régional pourra recommander que cette personne ne soit plus admise à l'école ou au lieu de travail. Si l'élève ne peut fréquenter l'école en raison de cette maladie, elle ou il pourra recevoir l'enseignement à domicile.
8. L'identité d'une ou d'un élève, d'un membre du personnel et de toute autre personne œuvrant au Conseil, porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire est strictement confidentielle. Le Conseil ne pourra divulguer l'identité de cette personne sans le consentement éclairé de la personne en cause ou des parents, tuteurs ou tutrices si l'élève est d'âge mineur.

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît les droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet.

Communication

La procédure de communication entre les parents et le personnel des écoles et des garderies doit être appliquée au début de chaque année scolaire et lorsque les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire sont détectées.

Pour toutes les questions de maladies qui pourraient toucher les membres du personnel, il faut en faire part à la surintendance de l'éducation, à la direction des ressources humaines et à la direction des communications.

Cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

Étapes

- Distribuer au début de chaque année scolaire au personnel enseignant et au personnel de la garderie une copie des fiches de renseignements sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.
- Encourager le personnel enseignant et le personnel de la garderie à tenir des sessions d'information pour les enfants avant la période favorable à la propagation d'un virus afin de les informer des mesures élémentaires d'hygiène.
- Informers par écrit les parents de la détection de cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, en expédiant la lettre-type les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire (E19 santé des élèves maladies contagieuses lettre); y annexer une copie de la fiche de renseignements sur la maladie en question.

Cas de nouvelle maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

De nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent se développer ou se propager (à titre d'exemple, la crise du SRAS en mars 2003 et la grippe A H1N1 en mai 2009).

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Si vous prenez connaissance d'un cas de nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui pourraient être dommageables pour une femme enceinte, veuillez partager cette information avec votre surintendance de l'éducation et avec la direction des communications. Faites part des détails et de vos sources quant à l'information recueillie (par exemple, le centre de santé, des sites internet, etc.).

À la suite d'une analyse de la situation, les mesures à prendre pour protéger la santé des élèves et des membres du personnel seront déployées et vous seront communiquées par le Conseil.

Si une information écrite doit être transmise aux parents ou aux membres du personnel (lettre-type E19 santé des élèves maladies contagieuses lettre), elle sera signée par la surintendance de l'éducation ou la direction des communications (responsable du comité des mesures d'urgence) les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire.

Informations additionnelles

Toutes maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent parfois avoir un effet dévastateur sur la santé et se transmettre très rapidement. Il est donc important de faire part, sans attendre, à tous les membres du personnel des écoles, des services et des secteurs de situations qui surviennent pour des cas de maladies transmissibles. Les garderies et, ou le Consortium de transport doivent également être avisés promptement lorsque cela s'applique.

Il est important de respecter la confidentialité. Il faut tenir confidentiel le nom du ou des élèves touchés ainsi que l'identité des membres du personnel atteints. Il faut éviter de donner des détails permettant d'identifier la personne malade.

Partager entre l'école, la garderie et, ou le consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

Aucune entrevue avec les médias ne doit être accordée sans l'approbation de la direction des communications après consultation avec la direction de l'éducation.

Procédures

Le Conseil, avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes : Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil), avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes -

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

1. La direction d'école, dans le cadre de ses fonctions en vertu de la *Loi sur l'éducation*, doit « prévenir immédiatement le Conseil et le médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique lorsqu'elle a des raisons de soupçonner la présence d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire dans l'école, ou lorsqu'il y a insalubrité d'une partie des bâtiments ou des terrains scolaires. » - *Loi sur l'éducation* - R.S.O. 2011 Chap. E.2, Alinéa 265 (k).
2. La direction d'école, à la demande du médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique, soumettra les renseignements requis soit : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, dans le cas d'une ou d'un élève d'âge mineur, le nom des parents, ~~tuteurs ou tutrices~~.
3. La direction d'école, par l'entremise de la surintendance de l'éducation, fera rapport au Conseil, sans divulguer l'identité des personnes concernées.
4. La direction d'école sera responsable d'informer le personnel, les parents ainsi que les ~~et les~~ bénévoles de tous cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, sans divulguer l'identité des personnes concernées.
5. Des précautions contre la contamination par le sang et les fluides du corps devront être prises lors de procédures des premiers soins. Avec l'aide du bureau régional de la santé publique, le personnel sera formé afin d'éviter toute contagion (voir Annexe 1 – Note pour la protection du personnel et Annexe 2 -~~Les m~~ Mesures de précautions universelles).
6. La trousse de premiers soins doit comprendre des équipements de protection individuelle servant d'écran contre la possibilité d'éclaboussure de sang et d'autres liquides organiques. Les précautions prises incluront notamment :
 - des gants pour protéger les mains et la peau;
 - des masques (N-35) pour protéger la bouche et le nez;
 - un protecteur oculaire;
 - un écran facial protégeant à la fois les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche.

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEXE 1

NOTE POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL

Il peut arriver qu'un membre du personnel entre en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques au travail. Parmi les autres liquides organiques, mentionnons l'urine, les matières fécales, la salive, le sperme, les sécrétions vaginales, les larmes et le liquide céphalorachidien. Vous pouvez entrer en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques de différentes façons :

- Être en contact avec une aiguille, un morceau de verre brisé ou un autre objet pointu porteur de sang ou d'autres liquides organiques;
- Être éclaboussé de sang ou d'un autre liquide organique;
- Être mordu par une autre personne.

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEXE 2

~~N.B. Les renseignements ci-dessous mentionnés ont été adaptés de la politique AG-8255 du Centre francophone de Toronto, avec permission, ainsi que d'un document intitulé *Universal Precautions, June 2001*, provenant du Regional Niagara Public Health Department, Infectious Disease Program.~~

MESURES DE PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES

Les mesures de précautions universelles ont pour but de réduire la propagation de maladies à distribution hémotogène et autres maladies infectieuses.

Mis en forme : Police :Non Italique

LAVAGE DE MAINS

Comment se laver adéquatement les mains

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Soulignement

Même si se laver les mains peut paraître simple, il est recommandé de suivre les étapes suivantes pour éliminer complètement les germes.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique, Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Avec du savon

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Normal

- Il suffit de vous laver souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes. À défaut d'eau et de savon, vous pouvez recourir aux désinfectants à base d'alcool pour les mains. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser du savon antibactérien pour avoir les mains propres.
- Retirez vos bagues et bijoux et mouillez-vous les mains à l'eau chaude.
- Utilisez du savon régulier, faites mousser partout sur les mains et frottez pendant au moins 15 secondes.
- Lavez la paume et le dessus des mains ainsi que les sections entre les doigts et sous les ongles.
- Rincez-vous les mains à fond à l'eau courante chaude en les frottant l'une contre l'autre.
- Essayez-vous doucement les mains avec un essuie-tout ou une serviette propre. Un séchage vigoureux peut endommager la peau.
- Servez-vous de l'essuie-tout pour fermer le robinet afin d'éviter toute recontamination. Dans les toilettes publiques, conservez l'essuie-tout pour ouvrir la porte en sortant.
- Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Si vous avez la peau sensible ou que votre emploi exige que vous laviez souvent les mains vous pourriez envisager un désinfectant à base d'alcool.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Désinfectant à base d'alcool

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

- En l'absence d'eau et de savon, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Si vos mains sont visiblement souillées, il est préférable d'utiliser de l'eau et du savon. Si ce n'est pas possible, enlevez la saleté à l'aide de lingettes avant d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Suivez les instructions du fabricant. Vos mains doivent être sèches lorsque vous appliquez le produit, car l'eau dilue le produit.
- Utilisez assez de désinfectant pour couvrir toute la surface des mains et des doigts.
- Frottez-vous les mains jusqu'à ce que le produit se soit évaporé. Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Réduire les risques

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger.

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces

- Lavez vous souvent les mains, surtout après avoir toussé, éternué ou utilisé un papier-mouchoir, avant et après les repas, avant de préparer des aliments, après avoir manipulé de la viande crue, après avoir touché à un animal et après être allé aux toilettes.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, utilisez un papier-mouchoir ou faites-le dans le creux de votre bras. Évitez d'éternuer dans la main. Jetez les mouchoirs souillés à la poubelle.
- À la maison et à l'école, nettoyez les surfaces pour en éliminer les germes, notamment les poignées de porte, les interrupteurs de lumière, les téléphones et les claviers.
- Si vous avez des enfants, enseignez-leur les mesures d'hygiène élémentaires et comment se laver les mains adéquatement. Les jeunes enfants devraient être supervisés.
- Si vous utilisez un savon en pain, placez-le dans un porte-savon autodrainant que vous pourrez nettoyer en profondeur avant d'y ajouter un nouveau savon.
- Évitez d'utiliser le même linge humide pour nettoyer les mains de plusieurs enfants.
- Évitez de vous rincer les mains dans une cuvette ou un bassin d'eau.
- Évitez de partager le même essuie-main.
- N'utilisez pas d'éponges ou de torchons réutilisables, à moins de les changer tous les jours et de les laver avec du détergent. Les germes prolifèrent sur les surfaces mouillées.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Technique de lavage de mains recommandée

1. Ajuster l'eau du robinet à un bon débit et à une température confortable;
2. Mouiller les mains;
3. Mettre 3-5 ml de savon;
4. Mousser et frotter vigoureusement et complètement les mains jusqu'aux poignets pendant au moins 30 secondes;
5. Rincer complètement les mains sous l'eau courante;
6. Sécher les mains avec le papier et utiliser le papier souillé pour fermer le robinet.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉCRANS DE PROTECTION

Des **gants** doivent être portés pour toute procédure où il y a du sang ou des liquides contenant du sang.

RENVERSEMENTS DE MATÉRIAUX

Les renversements de matériaux potentiellement infectieux devraient être nettoyés immédiatement. Des surfaces contaminées de sang ou de liquides corporels devraient être nettoyées avec de l'eau et du savon ou bien un produit de ménage et par la suite, désinfectées avec un désinfectant ~~tel que le produit Airx 15~~ approuvé par le Conseil. Suivre le mode d'emploi sur le contenant. Toujours porter des gants en nettoyant des renversements.

DISPOSITION DES ARTICLES JETABLES

Jeter aux ordures les articles jetables qui ont été souillés avec le sang ou autres liquides corporels. Ils devraient être mis dans un sac de plastique bien attaché.

OBJETS COUPANTS OU ~~/~~AIGUISÉS

Tout objet qui pourrait percer, écorcher ou couper la peau est considéré comme coupant ou ~~/~~aiguisé. Ces objets pourraient être des aiguilles avec ou sans seringue, des couteaux, des lames ou des éclats de verre. Ils pourraient être souillés avec un liquide infectieux et il faut donc les manipuler prudemment. Le port de gants est recommandé. Jeter ces objets dans des contenants rigides et à l'épreuve de perforations.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,19 Commotions cérébrales

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire a adopté en mai 2015 la politique 3,19 concernant les commotions cérébrales, tel que mandaté par le ministère de l'Éducation dans sa note politique/programmes 158, *Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales*.

SITUATION ACTUELLE

La politique 3,19 a fait l'objet d'une révision dans le cadre du cycle annuel de révision des politiques et son statut demeure inchangé. La politique actuelle demeure fidèle aux exigences de la note 158 en lien à la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales. Puisqu'elle relève directement de la note politique/programme 158 du ministère de l'Éducation, cette politique n'est pas soumise au processus de consultation habituel.

Vous trouverez à l'annexe A la politique. Les directives administratives sont présentées à l'Annexe B à titre d'information.

IL EST RECOMMANDÉ

Que le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé *politique 3,19 Commotions cérébrales* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,19 *Commotions cérébrales* telle que présentée.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît l'importance de la santé, de la sécurité et du bien-être global de ses élèves. De plus, il reconnaît que ces éléments constituent des conditions préalables à l'apprentissage efficace. Par conséquent, le Conseil s'engage à accorder une attention assidue à la santé et au bien-être de ses élèves et à prendre des mesures pour réduire le risque de blessures.

Le Conseil reconnaît que les enfants et les adolescents sont parmi les personnes à plus haut risque de subir une commotion cérébrale, et bien qu'il y ait un risque de commotion cérébrale chaque fois qu'une personne subit un traumatisme corporel, le risque est à son plus élevé pendant les activités où il peut y avoir des collisions, comme lors des activités scolaires (programme-cadre, intra-muros, interscolaires), lors du temps passé sur le terrain de jeu ou lors des excursions scolaires.

Il est très important pour la santé et la réussite scolaire à long terme des élèves que les personnes à l'école aient de l'information sur des stratégies appropriées pour minimiser le risque de commotions cérébrales, sur les étapes à suivre dans le cas où elles soupçonneraient qu'un élève a subi une commotion cérébrale, et sur des procédures efficaces de gestion servant de guide pour le retour à l'apprentissage et à l'activité physique des élèves ayant reçu un diagnostic de commotion cérébrale.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'engage à promouvoir la sensibilisation à la sécurité dans les écoles et reconnaît que la santé et la sécurité des élèves constituent des conditions préalables essentielles pour un bon apprentissage.

Le Conseil reconnaît que tous les partenaires du Secteur de l'éducation ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé et de la sécurité des élèves, ainsi que dans l'établissement et le maintien de milieux sains et sécuritaires propices à l'apprentissage.

Une commotion cérébrale peut avoir d'importantes répercussions sur la santé d'un enfant ou d'un jeune, y compris ses capacités d'apprentissage.

Le Conseil reconnaît qu'une commotion cérébrale peut avoir de graves conséquences pour les élèves du point de vue cognitif, physique, émotionnel et social.

Le Conseil est d'avis qu'il est essentiel de connaître les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale et de savoir comment la gérer convenablement pour assurer le rétablissement de l'élève ayant subi une commotion cérébrale et veiller à ce qu'il ne reprenne pas trop tôt ses activités scolaires ou physiques, au risque de complications.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

La politique sur les commotions cérébrales vise à assurer que les écoles disposent des informations appropriées concernant les stratégies pour réduire le risque de commotion cérébrale, les étapes à suivre si l'on soupçonne un cas de commotion cérébrale ainsi que les procédures pour gérer de façon efficace le retour aux études et aux activités physiques des élèves à la suite d'un diagnostic de commotion cérébrale.

RÉFÉRENCES

La Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, Chapitre E.2.

Note Politique/Programmes 158, Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales, ministère de l'Éducation

Protocole à suivre en cas de commotion cérébrale des Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario, OPHEA

TABLE DES MATIÈRES

D. OBJECTIF	1
E. DÉFINITIONS	1
F. COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE	2
7. Sensibilisation.....	2
8. Prévention.....	2
9. Formation.....	3
10. Identification.....	4
11. Procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale.....	5
L. NOTES OBLIGATOIRES DU TABLEAU « ÉTAPES ET RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES SOUPÇONNÉES ET DIAGNOSTIQUÉES »	8
13. Premiers soins.....	8
14. Élève inconscient (ou qui a subi une perte de conscience).....	8
15. Élève conscient.....	8
16. Évaluation initiale.....	9
17. Si un ou plusieurs signes ou symptômes sont signalés, ou si l'élève échoue l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire.....	10
18. Si AUCUN signe n'est observé, AUCUN symptôme n'est signalé ET que l'élève réussit l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire.....	11
20. Documentation de l'examen médical.....	12
21. Procédures de gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée.....	13
22. Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique.....	13
23. Étape 2a — Retour à l'apprentissage.....	15
24. Étape 2b — Retour à l'apprentissage (a lieu en même temps que l'étape 2c — Retour à l'activité physique).....	20
26. Étape 2c — Retour à l'activité physique.....	20
27. Étape 3 — Retour à l'activité physique.....	21
28. Étape 4 — Retour à l'activité physique.....	21
29. Étape 5 — Retour à l'activité physique.....	22
30. Étape 6 — Retour à l'activité physique (sports de contact uniquement).....	22

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEXES

Annexe A — Exemples de ressources de sensibilisation par groupe	23
Annexe B — Modèle de stratégies de prévention des commotions cérébrales	25
Annexe C — Questions pour guider la planification de formations	29
Annexe D — Exemples de ressources pour chaque type de contenu	30
Annexe E — Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée	32
Annexe F — Modèle de documentation de l'examen médical	36
Annexe G — Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée — Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique	37

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~EE-A~~ OBJECTIF

Fournir aux parties prenantes (administrateurs scolaires, personnel scolaire, parents⁺, élèves, bénévoles et autres personnes concernées) de l'information et des ressources relativement aux exigences du ministère de l'Éducation quant aux éléments devant faire partie des politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales, c'est-à-dire des stratégies de sensibilisation à la gravité des commotions cérébrales, des stratégies de prévention et de reconnaissance des commotions cérébrales, des procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale et de la formation régulière et continue pour le personnel du conseil scolaire et le personnel scolaire relativement à la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales.

~~RR-B~~ DÉFINITIONS

Une *commotion cérébrale* désigne le diagnostic clinique posé par un médecin, une infirmière praticienne ou un infirmier praticien.

Une commotion cérébrale :

- est une blessure au cerveau qui modifie le fonctionnement du cerveau et pouvant causer des symptômes physiques (p. ex., maux de tête, étourdissements), cognitifs (p. ex., difficulté à se concentrer, problèmes de mémoire), affectifs ou comportementaux (p. ex., dépression, irritabilité) ou liés aux troubles du sommeil (p. ex., somnolence, difficulté à s'endormir);
- peut être provoquée, soit à la suite d'un coup direct à la tête, au visage ou au cou, soit à la suite d'un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête et entraîne un mouvement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne;
- peut avoir lieu sans causer de perte de connaissance (la plupart des commotions cérébrales ne sont pas associées à une perte de connaissance);
- n'est normalement pas vue au moyen de tests d'imagerie médicale comme la radiographie, la tomodensitométrie (scanner) ou l'imagerie par résonance magnétique (IRM);
- entraîne de symptômes qui, en règle générale, disparaissent après une à quatre semaines chez les enfants et les jeunes (18 ans ou moins) mais qui peuvent être prolongés dans certains cas.-

Syndrome de deuxième impact :

⁺ Le terme « parents » utilisé tout au long de ce document signifie « parents, tuteurs ou tutrices »

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- un état rare qui entraîne un œdème cérébral rapide et grave dont les conséquences sont souvent catastrophiques lorsqu'une personne subit cette deuxième commotion cérébrale alors que les symptômes liés à la première n'ont pas encore disparu.

C.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm, Taquets de tabulation : 1 cm, Gauche + Pas à 0,5 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~VOLET DU PROTOCOLE EN CAS DE COMMOTION CÉRÉBRALE~~ ~~COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE~~

~~Les 5 composantes pour prévenir, réduire et gérer les commotions cérébrales dans les écoles et dans le cadre d'événements à l'extérieur de l'école sont :~~

~~1- Sensibilisation~~

~~La sensibilisation est un des moyens les plus efficaces de s'assurer que tous les membres de la communauté scolaire comprennent la gravité des commotions cérébrales. Il importe donc de :~~

- ~~• Communiquer les renseignements liés à la gravité des commotions cérébrales, et à la prévention, à l'identification et à la gestion d'une commotion cérébrale avec les élèves, les parents, les enseignants², le personnel de l'école et les bénévoles, à l'aide des ressources et des stratégies développées par le conseil ou par l'école.~~
- ~~• Communiquer à la communauté scolaire et les services de la santé l'importance d'informer la direction et les enseignants dès que possible de toute commotion cérébrale qui n'a pas eu lieu à l'école.~~
- ~~• Communiquer à la communauté scolaire où et comment accéder au protocole en cas de commotion cérébrale du Conseil (site Web du Conseil).~~

~~Annexe à consulter~~

~~Annexe A — Exemples de ressources par groupe.~~

~~2- Prévention~~

~~L'éducation est la façon la plus importante de promouvoir la prévention des commotions cérébrales. Lorsqu'un élève ou athlète participe à une activité physique, il court un risque de subir une commotion cérébrale. Il est donc important d'avoir recours à une approche préventive.~~

~~**Au début de l'année scolaire, au début d'une saison sportive, ou avant la tenue d'une activité à risque, le personnel scolaire (ce qui pourrait inclure le personnel administratif, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les entraîneurs, les bénévoles, etc.) doit fournir des consignes relativement à des stratégies visant à prévenir et à réduire le risque de subir une**~~

~~2 Pour alléger le document, le genre terme masculin a été utilisé tout au long de ce document mais comprend les enseignants et les enseignantes « enseignants et enseignantes ».~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm,
Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police : Non Italique

Mis en forme : Police : Italique

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~commotion cérébrale ou un autre traumatisme crânien aux participants. Pour des exemples de stratégies, le personnel scolaire devrait consulter les ressources suivantes :~~

- ~~• *Ophea – Modèle de stratégies de prévention des commotions cérébrales (Annexe B)*~~

Mis en forme : Police : Italice

- ~~• **Lignes directrices sur la sécurité d'Ophea pertinentes au sport ou l'activité (p. ex., programme cadre module 1, inter scolaire module 2, intrascolaire [intra-muros] module 3) :**~~

~~Les élèves ou athlètes doivent être sensibilisés aux sujets suivants :~~

- ~~• les commotions cérébrales :~~
 - ~~○ leur définition~~
 - ~~○ la gravité des commotions cérébrales~~
 - ~~○ les causes~~
 - ~~○ les signes et les symptômes~~
 - ~~○ la procédure du conseil scolaire concernant l'identification et la gestion.~~

~~Selon l'activité la formation peut aussi inclure :~~

- ~~• les risques encourus en participant à une activité lorsque des signes et des symptômes d'une commotion cérébrale sont présents et les conséquences potentielles à long terme.~~

~~• l'importance :~~

- ~~○ d'informer immédiatement l'enseignant ou l'entraîneur de tout signe ou symptôme de commotion cérébrale, et de cesser de participer à l'activité ;~~
- ~~○ d'encourager un coéquipier qui démontre des signes ou des symptômes à cesser de participer à l'activité et à informer l'enseignant ou l'entraîneur ;~~
- ~~○ d'aviser l'enseignant ou l'entraîneur lorsqu'un camarade ou coéquipier démontre des signes ou symptômes d'une commotion cérébrale.~~

~~• de porter un casque lorsqu'il est requis pour la pratique du sport ou de l'activité :~~

- ~~○ les casques ne préviennent pas les commotions cérébrales. Ils sont conçus pour protéger contre les fractures du crâne, les lésions cérébrales graves (incluant les hémorragies cérébrales), les contusions et les lacérations cérébrales.~~

~~Les stratégies suivantes peuvent être utilisées pour aider à prévenir les commotions cérébrales :~~

- ~~a. formations en cours d'emploi, sur une base continue, pour les entraîneurs~~
- ~~b. leçons en lien avec le programme cadre pour les élèves~~
- ~~c. troussees d'information pour les parents (p. ex., dépliants, webinaires, site Web)~~
- ~~d. formations en cours d'emploi, sur une base continue, pour le personnel.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe à consulter

Annexe B – Modèle de stratégies de prévention des commotions cérébrales.

3- Formation

Au début de l'année scolaire, au début d'une saison sportive, ou avant la tenue d'une activité à risque, le personnel scolaire (ce qui pourrait inclure le personnel administratif, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les élèves, les entraîneurs, les bénévoles, etc.) fournira des consignes et de la formation tel que décrit dans le tableau 1 et 2 ci-dessous :

Type de contenu nécessaire par groupe

VOLET Groupe à former	Type de contenu		
	A : Concepts de base	B : Protocole et retour au jeu	C : Retour à l'apprentissage
Direction	*	*	*
Personnel enseignant (général)	*	X (élémentaire)	*
Personnel enseignant (éducation physique)	*	*	*
Bénévoles	*		
Élèves ou athlètes	*	*	*

Type de contenu nécessaire par groupe

Groupe à informer	Type de contenu		
	A : Concepts de base	B : Protocole et retour au jeu	C : Retour à l'apprentissage
Parents	*	X (s'il y a une blessure)	X (s'il y a une blessure)
Organismes qui partagent les installations	*	*	
Garderies	*	*	*
Médecins et infirmières praticiennes	*	*	*

Annexes à consulter

Mis en forme : Police : Non Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Police : Non Italique

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- ~~Annexe C — Questions pour guider la planification de formations~~
- ~~Annexe D — Exemples de ressources pour chaque type de contenu.~~

Mis en forme : Police :Italique

~~4. Identification~~

- ~~L'étape d'identification compte l'intervention initiale lors d'une blessure (élève inconscient, élève conscient), les stratégies initiales d'évaluation d'une commotion cérébrale ainsi que les étapes à suivre à la suite de l'évaluation initiale. Il s'agit de suivre les étapes du tableau « étapes et responsabilités concernant les conditions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées » ci-dessous, et de suivre les notes obligatoires en se servant des annexes connexes.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexes à consulter~~

~~Annexe E – Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée~~

~~Annexe F – Modèle de documentation de l'examen médical.~~

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Italique

~~5. Procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale :~~

~~Les procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale comprennent un plan personnalisé et graduel pour le retour à l'apprentissage ainsi qu'un plan de retour à l'activité physique s'appuyant sur une approche progressive et reconnue à l'échelle mondiale. Il s'agit de suivre les étapes du tableau « étapes et responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées » (voir la dernière page de ces directives administratives) et de suivre les notes obligatoires en se servant des annexes connexes.~~

~~Annexe à consulter~~

~~Annexe G – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique.~~

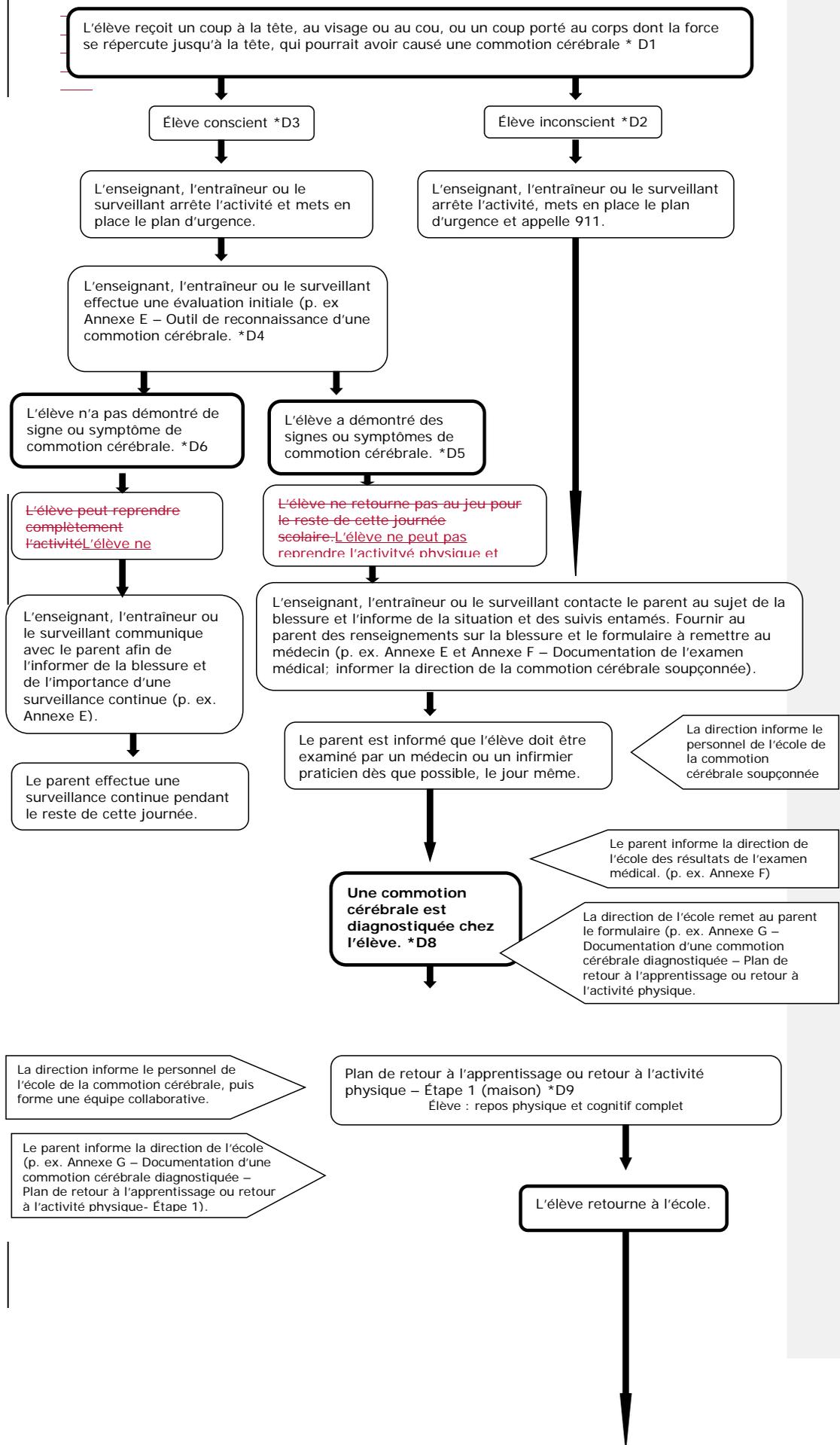
Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Italique

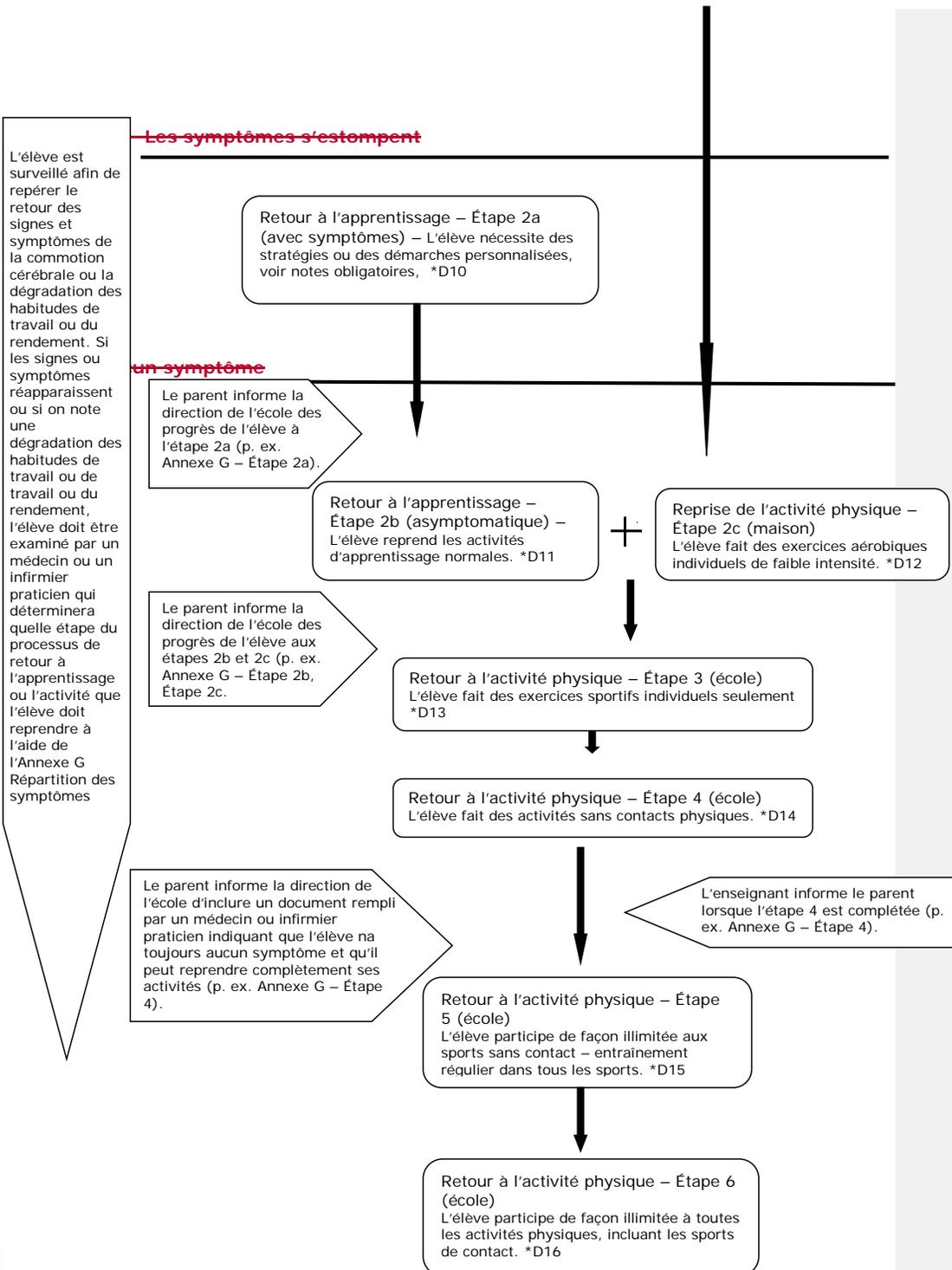
POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Étapes et responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées

* à noter que les numéros D1, D2, etc. font référence à la section D, débutant à la page 8 ci-après.



POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

SS. NOTES OBLIGATOIRES DU TABLEAU « ÉTAPES ET RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES SOUPÇONNÉES ET DIAGNOSTIQUÉES »

1. Premiers soins

Si un élève reçoit un coup à la tête, au visage, au cou ou encore, un coup au corps dont la force se répercute à la tête, provoquant ainsi un déplacement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne, qui pourrait avoir causé une commotion cérébrale, la personne (p. ex. enseignant ou entraîneur) responsable de cet élève doit prendre les mesures appropriées immédiatement.

2. Élève inconscient (ou qui a subi une perte de conscience)

- ▲ Cessez toute activité immédiatement et présumez une commotion cérébrale.
- ▲ Suivez le plan d'urgence et composez le 911 (voir tableau « étapes et responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées », note obligatoire numéro 2). Ne déplacez pas l'élève.
- ▲ Présumez une blessure possible au cou et, seulement si vous avez reçu la formation pour le faire, immobilisez l'élève avant l'arrivée de l'ambulance vers l'hôpital.
- N'enlevez aucune pièce d'équipement (p. ex. casque) à moins qu'elle entrave la respiration.
- ▲ Demeurez avec l'élève jusqu'à l'arrivée de l'ambulance.
- ▲ Communiquez avec le parent de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer de l'incident et de l'appel du service médical d'urgence.
- ▲ Surveillez et documentez tout changement (c'est-à-dire sur le plan physique, cognitif, émotionnel ou comportemental) chez l'élève.
- Consultez le formulaire de rapport d'incident du Conseil pour connaître les procédures de documentation.
- ▲ Si l'élève revient à lui, encouragez-le à rester calme et à demeurer allongé. N'administrez aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour un autre trouble médical, p. ex. insuline pour l'élève diabétique).

3. Élève conscient

- ▲ Cessez toute activité immédiatement.
- ▲ Suivez le plan d'urgence (voir note obligatoire numéro 3).
- ▲ Lorsque l'élève peut être déplacé de façon sécuritaire, le retirer de l'activité ou de la joute en cours.
- ▲ Effectuez une évaluation initiale de l'élève (p. ex. en utilisant l'*annexe E – Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée*).

Mis en forme

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Police : Italique

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

4. Évaluation initiale

À la suite d'un coup à la tête, au visage ou au cou, ou d'un coup porté au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale en cas d'apparition de l'un ou de plusieurs des signes et symptômes suivants :

Les signes et symptômes communs de la commotion cérébrale

Signes possibles observés <i>Un signe est un phénomène qui sera observé par une autre personne (p. ex. parent, personnel enseignant, entraîneur, superviseur, camarade, etc.).</i>	Symptômes possibles signalés <i>Un symptôme est un changement éprouvé ou signalé par l'élève.</i>
<p>Physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • vomissements • difficulté de prononciation • délai de réaction • coordination ou équilibre déficients • regard vide, yeux vitreux, regard hagard • capacité de jeu réduite • perte de conscience ou absence de réaction • corps immobile, étendu au sol ou lent à se relever • amnésie • crise épileptique ou convulsions • s'agrippe la tête <p>Cognitifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • concentration réduite • l'élève est facilement distrait • confusion générale • l'élève ne se souvient plus de ce qui s'est passé avant et après sa blessure • l'élève ne sait pas l'heure, la date, l'endroit, le niveau ou le type d'activité auquel il participait • délai de réaction (p. ex. pour répondre aux questions ou suivre des directives) <p>Émotionnels ou comportementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • réactions étranges ou inhabituelles (p. ex. rire, pleurer ou se fâcher sans raison) <p>Troubles du sommeil</p> <ul style="list-style-type: none"> • somnolence 	<p>Physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • maux de tête • sensation de pression dans la tête • douleurs au cou • malaise général • bourdonnement dans les oreilles • vision double ou embrouillée ou perte de la vue • l'élève voit des étoiles ou des lumières clignotantes • douleur à la blessure physique • maux d'estomac, douleurs ou nausées • troubles d'équilibre ou étourdissements • sensation de fatigue ou de perte d'énergie • sensibilité à la lumière ou au bruit <p>Cognitifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • problèmes de mémoire ou concentration réduite • sensation de lenteur, de fatigue ou d'énergie insuffisante • sensation d'engourdissement ou de confusion <p>Émotionnels ou comportementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • irritable, triste, hypersensible • nervosité, anxiété, dépression <p>Troubles du sommeil</p> <ul style="list-style-type: none"> • somnolence • dormir plus ou moins que d'habitude • difficulté à s'endormir

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

• insomnie	
-----------------------	--

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm,
Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... +
Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm
+ Retrait : 0,63 cm

~~Remarque~~

- ~~• Les signes et les symptômes peuvent apparaître tout de suite après la blessure ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure.~~
- ~~• Les signes et les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre.~~
- ~~• Les élèves peuvent être réticents à parler de symptômes reliés à une commotion cérébrale par peur d'être retirés de l'activité, ou de mettre en danger leur rôle au sein de l'équipe ou durant une joute, ou encore d'affecter leurs résultats scolaires.~~
- ~~• Les jeunes élèves (âgés de moins de 10 ans), ceux qui ont des besoins particuliers ou ceux qui n'ont pas l'anglais ou le français comme langue maternelle peuvent avoir plus de difficulté à communiquer ce qu'ils éprouvent.~~
- ~~• Les signes chez les jeunes élèves (10 ans et moins) peuvent être moins évidents que chez les élèves plus âgés.~~

~~5. Si un ou plusieurs signes ou symptômes sont signalés, ou si l'élève échoue l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire (voir Annexe D)~~

~~Intervention de l'enseignant :~~

- ~~• Il faut soupçonner une commotion cérébrale. Ne pas permettre à l'élève de reprendre l'activité, la joute ou la pratique pour le reste de la journée, même si l'élève affirme qu'il se sent mieux.~~
- ~~• Communiquer avec le parent de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer :
 - ~~○ de l'incident;~~
 - ~~○ qu'ils doivent venir chercher l'élève;~~
 - ~~○ que l'élève doit voir un médecin ou un infirmier praticien dès que possible, le jour même.~~~~
- ~~• Surveiller et documenter tout changement (c'est à dire sur le plan physique, cognitif, émotionnel ou comportemental) chez l'élève. Si les signes et symptômes s'aggravent, composez le 911.~~
- ~~○ Consulter le formulaire de rapport d'incident du Conseil pour connaître les procédures de documentation.~~
- ~~• N'administrer aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour un autre trouble médical, p. ex. insuline pour l'élève diabétique).~~
- ~~• Demeurer avec l'élève jusqu'à l'arrivée de ses parents (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).~~
- ~~○ L'élève ne peut pas quitter les lieux sans la surveillance d'un parent (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

— Renseignements à fournir au parent

• Le parent doit :

- être informé que l'élève doit voir un médecin ou un infirmier praticien dès que possible, le jour même; recevoir le document servant à identifier la commotion cérébrale soupçonnée (voir « *Annexe D – Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée* »);
 - être informé que les résultats de cet examen médical doivent être communiqués à la direction de l'école (c.-à-d. l'élève a subi une commotion cérébrale diagnostiquée ou non) avant que l'élève retourne à l'école (voir le modèle de formulaire « *Annexe E – Documentation de l'examen médical* »);
 - Si aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée : l'élève peut reprendre ses activités d'apprentissage et ses activités physiques normales.
- Si une commotion cérébrale a été diagnostiquée : l'élève doit entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage ou au retour à l'activité physique.

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Italique

— Responsabilités de la direction de l'école

— Lorsqu'il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale chez un élève, la direction doit s'assurer que les personnes suivantes soient avisées :

- informer tout le personnel de l'école (p. ex. enseignants titulaires, enseignants suppléants, enseignants d'éducation physique, superviseurs des intra-muros, entraîneurs) et les bénévoles qui travaillent auprès de l'élève chez qui une commotion cérébrale est soupçonnée. (*Avant de communiquer avec les bénévoles, consulter le protocole du Conseil concernant le partage des renseignements personnels des élèves.)
- indiquer que l'élève ne doit pas participer aux tâches d'apprentissage ou aux activités physiques avant que le parent ne communique les résultats de l'examen médical (c'est-à-dire aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée ou une commotion cérébrale a été diagnostiquée) à la direction de l'école (p. ex. en remplissant « *Annexe E – Modèle de documentation de l'examen médical* » ou en retournant une note signée et datée par le parent).

Mis en forme : Police : Italique

— **6. — Si AUCUN signe n'est observé, AUCUN symptôme n'est signalé ET que l'élève réussit l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire (voir Annexe E)**

— Intervention de l'enseignant :

- Il n'y a pas lieu de soupçonner une commotion cérébrale, l'élève peut reprendre l'activité physique.
- Cependant, le parent (ou la personne à contacter en cas d'urgence) doit être informé de l'incident.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

— Renseignements à fournir au parent

• Le parent doit :

○ être informé que :

— les signes et symptômes peuvent apparaître tout de suite après la blessure ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure;

— l'élève doit être surveillé pendant 24 à 48 heures après l'incident;

— si des signes ou des symptômes apparaissent, l'élève doit être examiné par un médecin ou un infirmier praticien dès que possible, le jour même.

○ Les écoles peuvent choisir d'utiliser le formulaire *« Annexe E – Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée »* pour communiquer ce renseignement.

Mis en forme : Police : Italique

7. Documentation de l'examen médical

— Avant le retour à l'école d'un élève chez qui une commotion cérébrale est soupçonnée, le parent doit transmettre les résultats de l'examen médical (c'est-à-dire aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée ou une commotion cérébrale a été diagnostiquée) à la direction de l'école (voir le modèle de formulaire *de déclaration « Annexe E – Modèle de documentation de l'examen médical »*).

Mis en forme : Police : Italique

• Si aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée : l'élève peut reprendre ses activités d'apprentissage et ses activités physiques normales.

• Si une commotion cérébrale a été diagnostiquée : l'élève doit entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage ou au retour à l'activité physique (voir la section ci-dessous : Procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale).

— Responsabilités de la direction de l'école

— Une fois que le parent a informé la direction de l'école des résultats de l'examen médical, la direction de l'école doit :

• informer tout le personnel de l'école (p. ex. enseignants en classe, enseignants d'éducation physique, superviseurs des intra-muros, entraîneurs). Informer également les bénévoles qui travaillent auprès de l'élève pour qui un diagnostic a été posé et qui ont déjà pris connaissance de la politique 3.19 du Conseil.

• classer la déclaration écrite (p. ex. *« Annexe F – Modèle de documentation de l'examen médical »*, note du parent) des résultats de l'examen médical (p. ex. dans le DSO de l'élève).

Mis en forme : Police : Italique

• remettre au parent un formulaire pour documenter le progrès de l'élève au cours du plan de retour à l'apprentissage ou le retour à l'activité physique (p. ex. *Annexe G – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou le retour à l'activité physique*).

Mis en forme : Police : Italique

8. Procédures de gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée

- « Puisque les enfants et les adolescents passent une grande partie de leur temps en classe, et que l'assiduité scolaire est vitale pour leur apprentissage et leur vie sociale, le retour à l'école complet devrait être une priorité à la suite d'une commotion cérébrale. »³
- Les connaissances liées à la gestion appropriée d'une commotion cérébrale diagnostiquée sont primordiales au rétablissement de l'élève et sont essentielles pour éviter un retour précipité à l'apprentissage ou à l'activité physique entraînant d'autres complications. Finalement, la sensibilisation et les connaissances peuvent contribuer à la santé à long terme et à la réussite académique de l'élève.

9. Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique

- Un élève chez qui l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale doit suivre, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage ou le retour à l'activité physique. Alors que les processus de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique se combinent au sein de ce plan, un élève chez qui l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale doit être asymptomatique avant de reprendre ses activités d'apprentissage normales (c'est-à-dire *Annexe C, étape 2b – Retour à l'apprentissage*) et d'entamer l'*étape 2c – Retour à l'activité physique*.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

- Lors de l'élaboration du plan, le processus de retour à l'apprentissage est personnalisé de manière à répondre aux besoins uniques de l'élève. Il n'existe pas de formule préétablie pour élaborer des stratégies visant à appuyer le retour à l'apprentissage de l'élève qui a subi une commotion cérébrale. Par contre, le retour aux activités physiques s'appuie sur une approche progressive reconnue à l'échelle mondiale.

Démarche coopérative en équipe

- Il est indispensable au bon rétablissement de l'élève qu'un plan de retour à l'apprentissage ou le retour à l'activité physique soit préparé en adoptant une démarche coopérative en équipe. Dirigée par la direction de l'école, l'équipe comprendra :

- l'élève atteint d'une commotion cérébrale;
- ses parents;
- le personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève;
- le médecin ou l'infirmier praticien.

- Les membres de l'équipe doivent constamment communiquer et surveiller l'élève afin de garantir son rétablissement complet.

³ Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children », *British Journal of Sports Medicine*. Publié d'abord en ligne (en anglais seulement) le 23 avril 2012 doi:10.1136/bjsports-2012-092132 (p. 3)

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Le déroulement des étapes du plan~~

- ~~Les étapes du plan de retour à l'apprentissage ou le retour à l'activité physique peuvent être suivies à la maison ou à l'école.~~
- ~~Les membres de l'équipe collaborative doivent tenir compte des circonstances particulières qui peuvent influencer sur le cadre dans lequel les étapes seront suivies (c'est-à-dire à la maison ou à l'école), notamment si :~~
 - ~~l'élève subit une commotion cérébrale juste avant les vacances d'hiver, la semaine de relâche ou les vacances d'été;~~
 - ~~l'élève n'est pas inscrit à un cours de santé et d'éducation physique et ne fait pas partie d'une équipe scolaire.~~
- ~~Dans ces circonstances particulières, l'équipe collaborative doit s'assurer du bon déroulement des étapes 1 à 4 du plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique. Pour ce faire, le parent de l'élève doit fournir à la direction de l'école un document rédigé par un médecin ou un infirmier praticien (p. ex. « ~~Annexe C – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique~~ ») qui précise que l'élève est asymptomatique et peut à nouveau pleinement participer à des activités physiques. Ce document doit être conservé (p. ex. dans le DSO de l'élève).~~

Mis en forme : Police :Italique

~~Il est important de remarquer que :~~

- ~~Les activités physiques ou cognitives peuvent être à l'origine d'une réapparition des symptômes chez un élève.~~
- ~~Le nombre d'étapes n'équivaut pas au nombre de jours : chaque étape doit durer au moins 24 heures. Le temps qu'il faut pour terminer chaque étape dépendra de la gravité de la commotion cérébrale et de l'élève.~~
- ~~Les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale durent souvent entre 7 et 10 jours, mais peuvent durer plus longtemps chez les enfants et les adolescents*.~~

~~Étape 1 – Retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique~~

Mis en forme : Police :Gras

~~L'élève ne va pas à l'école pendant l'étape 1.~~

~~L'élément le plus important pour traiter une commotion cérébrale est le repos (c'est-à-dire le repos cognitif et physique).~~

4 McCrory P., Johnston K., Meeuwisse W., et al. (2005). Déclaration de consensus de la 2^e conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport, Prague, 2004. *British Journal of Sports Medicine*, 39(4), 196-204, tel que cité dans McCrory P. et al. (2013). Déclaration de consensus sur la commotion cérébrale dans le sport de la 4^e conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport de Zurich, novembre 2012. *British Journal of Sports Medicine*, 47(5), 250-258.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

• Le repos cognitif signifie limiter les activités qui nécessitent de la concentration et de l'attention (p. ex. lecture, envoi de textos, télévision, ordinateur, jeux vidéo ou électroniques).

Mis en forme : Soulignement

• Le repos physique signifie restreindre les loisirs ou activités récréatives et les activités physiques de compétition.

Mis en forme : Soulignement

— L'étape 1 dure au minimum 24 heures (tel qu'indiqué par écrit par les parents et l'élève qui a subi une commotion cérébrale), jusqu'à ce que :

- les symptômes de l'élève commencent à s'estomper OU
- que l'élève soit asymptomatique.

— Parent :

— Avant que l'élève ne puisse retourner à l'école, le parent doit indiquer à la direction de l'école (voir Annexe G — Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée — Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique) que :

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Non Gras, Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Italique

- les symptômes de l'élève se sont estompés (et l'élève peut passer à l'étape 2a — Retour à l'apprentissage) OU
- l'élève est asymptomatique (et l'élève peut passer directement à l'étape 2b — Retour à l'apprentissage et à l'étape 2c — Retour à l'activité physique).

— Retour à l'apprentissage — direction de l'école (ou son désigné)

— Lorsque l'élève a complété l'étape 1 (selon la communication du parent à la direction de l'école) et qu'il peut retourner à l'école (et débiter l'étape 2a — Retour à l'apprentissage ou l'étape 2b — Retour à l'apprentissage, selon le cas), un membre du personnel (c'est-à-dire un membre de l'équipe collaborative, la direction de l'école ou un membre du personnel désigné par la direction de l'école) doit servir de point de contact principal avec l'élève, les parents et les autres membres du personnel et les bénévoles qui travaillent avec l'élève, et le médecin ou l'infirmier praticien.

— La direction de l'école (ou son désigné) documentera le progrès de l'élève au cours du plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique. Cela peut comprendre l'identification des symptômes de l'élève et sa réaction aux diverses activités afin de mettre en œuvre les stratégies ou les approches appropriées qui répondront aux besoins changeants de l'élève.

10. Étape 2a — Retour à l'apprentissage

— Un élève dont les symptômes s'estompent, mais qui n'est pas asymptomatique, peut retourner à l'école et entamer l'étape 2a — Retour à l'apprentissage.

— Au cours de cette étape, l'élève nécessite des stratégies ou des démarches personnalisées à son retour aux activités d'apprentissage; celles-ci devront être ajustées

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

au fur et à mesure du rétablissement (voir tableau « Stratégies ou Approches de retour à l'apprentissage » à la page 16). Lors de cette étape, il faut accroître l'activité cognitive de l'élève lentement (aussi bien à l'école qu'à la maison), puisque la commotion cérébrale peut encore influencer sur son rendement scolaire. Les activités cognitives peuvent causer la réapparition des symptômes de commotion cérébrale chez un élève ou les aggraver. Il est important que la direction de l'école (ou son désigné), en consultant l'équipe collaborative, identifie les symptômes de l'élève et sa réaction aux diverses activités d'apprentissage afin de mettre en œuvre les stratégies ou les approches appropriées qui répondront aux besoins de l'élève. Le personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève doivent être conscients des éventuelles difficultés (i.e. cognitives, émotionnelles ou comportementales) qu'un élève peut rencontrer lorsqu'il reprend ses activités d'apprentissage après avoir subi une commotion cérébrale. Ces difficultés peuvent être discrètes et temporaires, mais peuvent avoir des répercussions significatives sur le rendement d'un élève⁵.

Stratégies ou Approches de retour à l'apprentissage⁶

DIFFICULTÉS COGNITIVES		
Symptômes post-commotionnels	Impact sur l'apprentissage de l'élève	Stratégies ou approches possibles
Maux de tête et fatigue	Concentration réduite, difficulté à prêter attention ou à accomplir des tâches multiples	<ul style="list-style-type: none"> • donner des instructions claires (p. ex. simplifier les consignes, demander à l'élève de répéter les consignes à l'enseignant) • permettre à l'élève de prendre des pauses fréquentes, ou de retourner à l'école graduellement (p. ex. 1 à 2 heures, demi-journées, commencer plus tard) • minimiser les distractions (p. ex. éloigner l'élève de la lumière vive ou des zones bruyantes) • réduire le matériel sur le pupitre de l'élève ou dans l'aire de travail pour éviter les distractions • fournir des évaluations adaptées (p. ex. donner un examen oral, permettre à l'élève de dicter ses réponses aux questions lors d'exercices ou d'examens,

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

⁵ Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children ». *British Journal of Sports Medicine*. Publié d'abord en ligne (en anglais seulement) le 23 avril 2013 doi:10.1136/bjsports-2012-092132

⁶ Adaptation du texte de Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children ». *British Journal of Sports Medicine*. Publié d'abord en ligne (en anglais seulement) le 23 avril 2013 doi:10.1136/bjsports-2012-092132

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

DIFFICULTÉS COGNITIVES		
Symptômes post-émotionnels	Impact sur l'apprentissage de l'élève	Stratégies ou approches possibles
		fournir l'accès à la technologie) _____ _____ _____ _____
Troubles de mémoire ou de vitesse de traitement cérébral	Difficultés à retenir l'information nouvelle, à se souvenir des consignes, à accéder à l'information apprise _____ _____	<ul style="list-style-type: none"> ▲ fournir un agenda et prioriser les tâches ▲ fournir des aides ou directives visuelles ou des tableaux de présentation (p. ex. références visuelles, signaux non-verbaux) ▲ diviser les tâches plus longues en plus petites ▲ remettre à l'élève une copie des notes du cours ▲ fournir l'accès à la technologie ▲ répéter les consignes ▲ offrir d'autres méthodes pour démontrer les habiletés de l'élève
Difficultés à prêter attention ou à se concentrer	Concentration limitée sur le travail scolaire _____ Difficultés à effectuer la charge de travail scolaire ordinaire ou à satisfaire aux exigences	<ul style="list-style-type: none"> ▲ coordonner les travaux et les projets avec tous les enseignants ▲ utiliser un planificateur ou agenda pour gérer et inscrire les devoirs et les travaux chaque jour ou semaine ▲ réduire ou prioriser les devoirs, les travaux et les projets ▲ prolonger les délais ou les décomposer en tâches ▲ permettre d'utiliser les notes prises par une ou un camarade ▲ modifier les travaux ou les examens ▲ vérifier régulièrement le niveau de compréhension ▲ limiter les examens à un seul par jour et prévoir du temps supplémentaire ou un endroit tranquille

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

DIFFICULTÉS ÉMOTIONNELLES OU COMPORTEMENTALES

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Symptômes post-commotionnels	Impact sur l'apprentissage de l'élève	Stratégies ou approches possibles
Anxiété	<ul style="list-style-type: none"> — Attention ou concentration réduite — Surmenage pour ne pas prendre de retard 	<ul style="list-style-type: none"> • informer l'élève de tout changement dans l'horaire de la journée • modifier l'horaire de l'élève pour éviter la fatigue (p. ex. périodes de 1 à 2 heures, demi-journées, journées complètes) • augmenter les pauses durant la journée scolaire • donner à l'élève du temps pour se préparer avant de répondre aux questions
Irritabilité ou frustration	Comportement inapproprié ou impulsif en classe	<ul style="list-style-type: none"> • encourager les enseignants à utiliser des stratégies et des approches uniformes • reconnaître et sympathiser avec la frustration, la colère ou l'emportement émotif, le cas échéant • renforcer les comportements positifs • fournir structure et cohérence chaque jour • préparer l'élève aux changements et aux transitions • fixer des attentes raisonnables • anticiper et retirer l'élève d'une situation problématique (sans que ce soit une punition)
Sensibilité à la lumière ou au bruit	Difficultés à travailler en salle de classe (p. ex. lumière, bruit, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • prévoir un lieu de travail adapté (p. ex. éloigner l'élève de la fenêtre ou des camarades dérangeants, approcher de l'enseignant ou jumeler avec une ou un camarade, préconiser le silence) • si possible, prévoir un éclairage adapté (p. ex. éclairage localisé, pièce sombre) • réduire le bruit ambiant • proposer d'autres lieux de travail (p. ex. bureau distinct, cubicule d'étude) • éviter les endroits achalandés et bruyants comme les réunions au

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

DIFFICULTÉS ÉMOTIONNELLES OU COMPORTEMENTALES		
Symptômes post-commotionnels	Impact sur l'apprentissage de l'élève	Stratégies ou approches possibles
		<p style="text-align: center;">gymnase et les corridors en période de pointe</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à l'élève de dîner dans un endroit calme avec quelques amis • si possible, fournir des bouchons ou écouteurs, verres fumés
Dépression ou retrait	Retrait des activités scolaires ou sociales	<ul style="list-style-type: none"> • prévoir des activités de socialisation en classe ou durant la journée scolaire • jumeler l'élève pour effectuer des travaux ou des activités

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Remarque : « Comparativement aux élèves plus âgés, les enfants du niveau élémentaire sont plus sujets à se plaindre de problèmes physiques ou à exhiber des troubles de comportement lorsqu'ils souffrent de surcharge cognitive, de fatigue et d'autres symptômes de commotion cérébrale. »⁷

⁷ Concussion in the Classroom, (sans date), Upstate University Hospital Concussion Management Program. Publié en anglais et consulté sur <http://www.upstate.edu/pmr/healthcare/programs/concussion/pdf/classroom.pdf>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Parent

Doit indiquer à la direction de l'école (voir le modèle « Annexe C – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique ») que l'élève est asymptotique avant qu'il puisse passer à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage et à l'étape 2c – Retour à l'activité physique.

Mis en forme : Police :Italique

11- Étape 2b – Retour à l'apprentissage (a lieu en même temps que l'étape 2c – Retour à l'activité physique)

Un élève qui :

- a terminé l'étape 2a – Retour à l'apprentissage et qui est à présent asymptotique peut commencer l'étape 2b – Retour à l'apprentissage, ou
- devient asymptotique peu de temps après la commotion cérébrale peut entamer l'étape 2b – Retour à l'apprentissage (et peut revenir à l'école s'il était précédemment à l'étape 1).

Au cours de cette étape, l'élève reprend des activités d'apprentissage normales sans que des stratégies ou des approches personnalisées ne soient mises en œuvre en classe.

- Cette étape peut avoir lieu en même temps que l'étape 2c – Retour à l'activité physique.

Remarque : Puisque les symptômes de la commotion cérébrale peuvent réapparaître lors d'activités cognitives et physiques, les élèves rendus à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage, ou à n'importe quelle des étapes de retour à l'activité physique suivantes doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance minutieuse de la part du chef du personnel de l'école désigné et de l'équipe collaborative, afin de déceler toute réapparition des symptômes de la commotion cérébrale ou toute dégradation des habitudes de travail ou du rendement.

- Si les signes ou symptômes réapparaissent ou si on note une dégradation des habitudes de travail ou du rendement, l'élève doit être examiné par un médecin ou un infirmier praticien.
- Le parent doit indiquer à la direction de l'école les résultats et l'étape appropriée afin de reprendre le plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique (p. ex. voir « Annexe C – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique ») avant que l'élève ne puisse retourner à l'école.

Mis en forme : Police :Italique

12- Étape 2c – Retour à l'activité physique

Activité

Uniquement des exercices aérobiques individuels et de faible intensité (p. ex. marche, nage ou vélo stationnaire, avec une intensité inférieure à 70 % du rythme cardiaque maximum autorisé).

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Restrictions

Aucun entraînement musculaire ni poids et haltères. Aucune compétition (incluant pratiques, lignes de mêlée). Aucune participation avec équipement ou avec d'autres élèves. Aucun exercice d'entraînement. Aucun contact physique.

Objectif

Accélérer le rythme cardiaque.

Parent

Doit indiquer à la direction de l'école (p. ex. voir « *Annexe G – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique* ») « *Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique* ») que l'élève est toujours asymptomatique pour qu'il puisse passer à l'étape 3.

Mis en forme : Police :Italique

13. Étape 3 – Retour à l'activité physique

Activité

Uniquement certains exercices sportifs individuels (p. ex. exercices de course au soccer, de patinage au hockey, de tir au basketball).

Restrictions

Aucun entraînement musculaire ni poids et haltères. Aucune compétition (incluant pratiques, lignes de mêlée). Aucun contact physique, aucune activité avec choes à la tête (p. ex. coups de tête au soccer), ou pouvant causer une secousse (p. ex. faire des arrêts rapides, frapper une balle de baseball avec un bâton).

Objectif

Ajouter des mouvements.

14. Étape 4 – Retour à l'activité physique

Activité

Activités sans aucun contact physique (p. ex. danse, badminton). Possibilité d'ajouter un léger entraînement musculaire. Exercices de pratique sans contact et progression vers des exercices d'entraînement plus complexes (p. ex. exercices de passes au soccer et au hockey).

Restrictions

Aucun contact physique, aucune activité avec choes à la tête (p. ex. coups de tête au soccer), ou pouvant causer une secousse (p. ex. faire des arrêts rapides, frapper une balle de baseball avec un bâton).

Objectif

Accroître les exercices, la coordination et la charge cognitive.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Enseignant

Indique aux parents que l'élève a accompli avec succès les étapes 3 et 4 (voir « *Annexe F – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique* »).

Mis en forme : Police :Italique

Parent

Doit fournir à la direction de l'école un document rédigé par un médecin ou un infirmier praticien (p. ex. « *Annexe G – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique* » remplie) qui précise que l'élève est asymptomatique et capable de reprendre toutes les activités physiques pour qu'il puisse passer à l'étape 5 – Retour à l'activité physique.

Mis en forme : Police :Italique

Direction d'école

La documentation écrite (p. ex. « *Annexe G – Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique* ») est alors conservée (p. ex. dans le DSO de l'élève) par la direction de l'école.

Mis en forme : Police :Italique

15. Étape 5 – Retour à l'activité physique

Activité

Participation illimitée à des activités d'éducation physique, intra-muros, interscolaires impliquant des sports sans contact. Entraînement et pratiques illimités des sports de contact.

Restrictions

Aucune compétition (p. ex. jeux, rencontres, épreuves) qui implique un contact physique.

Objectif

Rétablir la confiance en soi de l'élève et permettre à l'enseignant ou l'entraîneur d'évaluer ses aptitudes fonctionnelles.

16. Étape 6 – Retour à l'activité physique (sports de contact uniquement)

Activité

Participation illimitée aux sports de contact.

Restrictions

Aucune.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A

Exemples de ressources de sensibilisation par groupe

Groupe	Exemples de ressources de sensibilisation	
Directio n	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Note Politique/Programmes (NPP) 158 : Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales : http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/158f.pdf • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>
Personn el enseign ant	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Note Politique/Programmes (NPP) 158 : Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales : http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/158f.pdf • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>
Bénévol es	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>
Élèves/ athlètes	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>
Parents	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Société canadienne de pédiatrie : Information sur les commotions dans le sport : http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/sport_related_concussion • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>
Organis mes qui partage nt les installati	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales 	<p>Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm</p>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Groupe	Exemples de ressources de sensibilisation
ons	<a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf
Garderies	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Société canadienne de pédiatrie : Information sur les commotions dans le sport : http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/sport_related_concussion • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf
Médecins et infirmières praticiennes	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJTIys&feature=youtu.be • Fondation ontarienne de neurotraumatologie – outil de dépistage des commotions cérébrales : <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi
on_tool_fr.pdf">http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/concussions/docs/onf_concussi on_tool_fr.pdf

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Annexe B

Modèle de stratégies de prévention des commotions cérébrales

La NPP 158 (Note Politique/Programmes n° 158 – *Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales*) reconnaît l'importance de la prévention et indique que la politique de tous les conseils scolaires doit comprendre des stratégies pour prévenir et réduire les risques de commotions cérébrales (et autres traumatismes crâniens) dans les écoles et durant les activités scolaires ayant lieu à l'extérieur du terrain de l'école.

Les stratégies de prévention sont regroupées en deux sections principales selon l'ordre de leur mise en œuvre :

- les stratégies à mettre en œuvre avant l'activité physique (au début de l'année scolaire) ou avant de débiter la saison sportive (p. ex. équipes inter-scolaires, activités intra-muros ou ligues internes);
- les stratégies à mettre en œuvre durant l'activité physique, la saison sportive ou les activités intra-muros.

1. Avant le début de la saison sportive ou l'année scolaire

a) Les enseignants ou entraîneurs ou superviseurs doivent :

- connaître les politiques et les procédures du conseil scolaire concernant la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales (retour à l'apprentissage et à l'activité physique);
- connaître les pratiques sécuritaires liées au sport ou à l'activité, p. ex. les règlements et les fiches de l'activité ou du sport en question des Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario;
- connaître les risques potentiels de commotions cérébrales ou d'autres blessures liés à l'activité ou au sport en question, ainsi que les façons de réduire ces risques;
- connaître et mettre en œuvre les plus récentes modifications aux règlements du conseil scolaire ou de l'association sportive ou de l'arbitrage visant à réduire les risques de commotions cérébrales;
- connaître les plus récentes habiletés et techniques appropriées pour effectuer des contacts physiques (p. ex. le tacle sécuritaire au football tacle) lorsqu'ils sont en charge d'activités avec contact;
- connaître (s'il y a lieu) les exigences concernant le port d'un casque. (Jusqu'à présent, rien ne prouve que les casques protègent contre les commotions cérébrales.);
- s'assurer que l'équipement protecteur est approuvé par une association de normalisation reconnue (p. ex. CSA, NOCSAE), qu'il est bien entretenu et en faire l'inspection avant toute activité;
- s'assurer (s'il y a lieu) que l'équipement protecteur est inspecté dans les délais prescrits, par un réparateur d'équipement agréé, selon les recommandations du fabricant (p. ex. les casques de football);

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~b) Les conseils scolaires, les associations sportives et les associations d'arbitrage doivent :~~

- ~~envisager des modifications aux règlements de l'activité afin de réduire la fréquence ou la gravité des traumatismes crâniens, lorsqu'un sport particulier implique un mécanisme bien défini;~~
- ~~revoir l'imposition des règles afin de minimiser les risques de traumatismes crâniens.~~

~~Il est important que les élèves ou athlètes et leurs parents reçoivent des renseignements sur la prévention des commotions cérébrales. Ces renseignements sur les commotions cérébrales doivent être aussi précis que possible selon l'activité ou le sport en question.~~

~~Si les élèves ou athlètes sont autorisés à apporter leur propre équipement protecteur (p. ex. casques), les élèves ou athlètes et leurs parents doivent être informés de l'importance de veiller à ce que cet équipement soit bien ajusté, en bon état et adéquat pour l'usage personnel.~~

~~c) Les renseignements suivants doivent être communiqués aux parents :~~

- ~~les risques liés à l'activité ou au sport en question et les façons de les réduire;~~
- ~~les dangers reliés à la poursuite de l'activité après avoir subi une commotion cérébrale;~~
- ~~les signes et symptômes de la commotion cérébrale;~~
- ~~les procédures du conseil scolaire concernant la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales;~~
- ~~l'importance d'encourager les valeurs éthiques de franc jeu et de respect de l'adversaire.~~

~~d) Les élèves ou athlètes doivent être sensibilisés aux sujets suivants :~~

- ~~les commotions cérébrales;~~
 - ~~leur définition~~
 - ~~la gravité des commotions cérébrales~~
 - ~~les causes~~
 - ~~les signes et les symptômes~~
 - ~~la procédure du conseil scolaire concernant l'identification et la gestion~~
- ~~les risques potentiels de commotions cérébrales liés à l'activité ou au sport en question, ainsi que les façons de réduire ces risques;~~
- ~~l'importance du respect des règles du jeu et du franc jeu (p. ex. respecter les règles et le code d'éthique du jeu, faire preuve d'esprit sportif en tout temps et respecter les adversaires et les arbitres);~~
- ~~les risques encourus en participant à une activité lorsque des signes et des symptômes d'une commotion cérébrale sont présents et les conséquences potentielles à long terme.~~
- ~~l'importance :~~
 - ~~d'informer immédiatement l'enseignant ou l'entraîneur de tout signe ou symptôme de commotion cérébrale, et de cesser de participer à l'activité;~~
 - ~~d'encourager un coéquipier qui démontre des signes ou des symptômes à cesser de participer à l'activité et à informer l'enseignant ou l'entraîneur;~~
 - ~~d'aviser l'enseignant ou l'entraîneur lorsqu'un camarade ou coéquipier démontre des signes ou symptômes d'une commotion cérébrale.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- de porter un casque lorsqu'il est requis pour la pratique du sport ou de l'activité;
- les casques ne préviennent pas les commotions cérébrales. Ils sont conçus pour protéger contre les fractures du crâne, les lésions cérébrales graves (incluant les hémorragies cérébrales), les contusions et les lacérations cérébrales;
- les casques doivent être bien ajustés et portés correctement (p. ex. un seul doigt peut être inséré entre la jugulaire et le menton lorsque la jugulaire est attachée);

Le modèle de stratégies ou d'outils visant à informer les élèves ou athlètes sur la prévention des commotions cérébrales :

- comprend une rencontre avant de débiter l'activité ou la saison visant la sensibilisation aux commotions cérébrales;
- fournit aux élèves ou athlètes une liste de contrôle détaillée sur les stratégies de prévention;
- affiche des renseignements sur les commotions cérébrales pour informer ou rappeler les symptômes et les signes, ainsi que les gestes à poser si une commotion cérébrale est soupçonnée;
- pose des affiches d'information portant sur la prévention des commotions cérébrales (p. ex. encourageant les élèves à signaler les symptômes d'une commotion cérébrale) dans des endroits souvent fréquentés par les élèves (p. ex. vestiaires ou casiers ou classe ou gymnase);
- met en œuvre des modules d'apprentissage en classe sur les commotions cérébrales qui répondent aux attentes du programme-cadre;
- distribue des fiches de renseignements sur les commotions cérébrales (prévention, signes et symptômes) à chaque élève ou athlète qui fait partie d'une équipe scolaire;
- distribue et recueille un contrat ou un engagement concernant les commotions cérébrales (signé par l'élève ou athlète et les parents);

2. Durant l'activité physique ou la saison sportive ou l'activité intra-muros

a) les enseignants ou entraîneurs ou superviseurs doivent :

- enseigner les habiletés et les techniques en suivant un ordre approprié;
- fournir des renseignements sur les commotions cérébrales adaptés à l'activité ou au sport en question si possible;
- enseigner et imposer les règlements du sport ou de l'activité durant les pratiques et les joutes ou compétitions (particulièrement ceux qui restreignent les contacts physiques ou les contacts avec l'équipement);
- insister sur les principes de prévention des traumatismes crâniens (p. ex. garder la tête haute et éviter les collisions);
- enseigner aux élèves ou athlètes qui participent aux activités avec contacts physiques :
 - les règlements du sport ou de l'activité en question concernant les contacts physiques, p. ex. aucun coup à la tête;
 - les habiletés et techniques pour effectuer des contacts physiques et exiger une démonstration probante de ces habiletés durant les pratiques avant la compétition;
- décourager ceux qui incitent les élèves ou athlètes blessés à jouer ou participer;
- démontrer en tout temps les valeurs éthiques de franc-jeu et de respect de l'adversaire;

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- ~~encourager les élèves ou athlètes à suivre les règles du jeu et à faire preuve d'esprit sportif;~~
- ~~avoir recours, lors d'une joute d'un sport interscolaire présentant un risque plus élevé, à des arbitres avisés, agréés ou expérimentés pour arbitrer le sport en question;~~
- ~~informer les élèves sur l'importance de l'équipement protecteur bien ajusté (p. ex. casques, protecteurs).~~

~~b) Durant l'activité physique ou la saison sportive ou l'activité intra-muros les élèves ou athlètes doivent:~~

- ~~assister aux ateliers ou séances d'information sur les commotions cérébrales pour l'activité ou le sport en question;~~
- ~~comprendre la gravité d'une commotion cérébrale et les signes et symptômes d'une commotion cérébrale;~~
- ~~démontrer les habiletés sécuritaires pour effectuer des contacts physiques durant les pratiques surveillées avant de participer à une compétition;~~
- ~~démontrer du respect pour la sécurité mutuelle des autres athlètes, p. ex. aucun coup à la tête, observer les règlements de l'activité;~~
- ~~porter un équipement protecteur bien ajusté;~~
- ~~signaler immédiatement tout signe ou symptôme d'une commotion cérébrale à l'enseignant ou l'entraîneur après un coup, une chute ou une collision;~~
- ~~encourager ses coéquipiers ou camarades de classe à signaler tout signe ou symptôme d'une commotion cérébrale et s'abstenir d'inciter les élèves ou athlètes blessés à jouer.~~

~~RESSOURCES~~

~~www.Ontario.ca/commotions, portail Ontario~~

~~Les élèves ou athlètes qui sont absents lors d'une leçon portant sur la sécurité (p. ex. renseignements, habiletés, techniques) doivent recevoir les renseignements et la formation avant de prendre part aux prochaines séances d'activité.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexe C – Questions pour guider la planification de formations~~

- ~~• Quelles personnes, quelles parties prenantes devront recevoir de l'information ou de la formation sur les divers éléments faisant partie de la politique sur les commotions cérébrales?~~
- ~~• Quelle est l'information et quelles sont les stratégies dont chaque partie prenante a besoin pour mettre en œuvre le protocole en cas de commotion cérébrale du Conseil? (P. ex., quelles parties prenantes ont besoin du protocole dans son intégralité? Lesquelles n'ont besoin que d'une section du protocole qui leur est pertinente?)~~
- ~~• Qui fera la prestation de la formation et pour quelles parties prenantes (p. ex., surintendant, membres du comité d'élaboration de la politique du Conseil sur les commotions cérébrales, administrateurs d'école élémentaire ou secondaire)?~~
- ~~• Quand auront lieu la formation initiale et les formations continues?~~
- ~~• À quelles stratégies fera-t-on appel pour les formations (p. ex., modules en ligne, formation en personne, formation du formateur)?~~
- ~~• Quelles sont les ressources devant être élaborées et offertes (p. ex., listes de contrôle des responsabilités des diverses parties prenantes, affiches)?~~
- ~~• Si approprié, consulter et inviter les parties prenantes (p. ex., administrateurs, éducateurs, parents, élèves) à faire part de leurs suggestions ou opinions lors de l'élaboration du contenu des trousseaux d'information et de formation.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexe D : Exemples de ressources pour chaque type de contenu~~

Type	Exemples
A : Concepts de base	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo youtube du Dr. Mike Evans : La gestion des commotions cérébrales et le retour à l'apprentissage : http://www.youtube.com/watch?v=UGTzjJITlys&feature=youtu.be • Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario (procédures et outils relativement aux commotions cérébrales) : http://safety.ophea.net/fr/publication-des-annexes-sur-les-commotions-c%C3%A9r%C3%A9brales-r%C3%A9vis%C3%A9es-ou-nouvelles • E-modules pour les élèves (3^e, 6^e, et 9^e année) sur les commotions cérébrales : http://www.sportconcussionlibrary.com/content/hscep-halton-student-concussion-education-program (disponibles en français janvier 2015) • Atelier d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales : http://www.ophea.net/fr/workshops?tid=All&title2=1105 • Webinaire (enregistré) d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales (disponible en janvier 2015)
B : Protocole et retour au jeu	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario (procédures et outils relativement aux commotions cérébrales) : http://safety.ophea.net/fr/publication-des-annexes-sur-les-commotions-c%C3%A9r%C3%A9brales-r%C3%A9vis%C3%A9es-ou-nouvelles • E-modules pour les élèves (3^e, 6^e, et 9^e année) sur les commotions cérébrales : http://www.sportconcussionlibrary.com/content/hscep-halton-student-concussion-education-program (disponibles en français janvier 2015) • Atelier d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales : http://www.ophea.net/fr/workshops?tid=All&title2=1105 • Webinaire (enregistré) d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales (disponible en janvier 2015)
C : Retour à l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario (procédures et outils relativement aux commotions cérébrales) : http://safety.ophea.net/fr/publication-des-annexes-sur-les-commotions-c%C3%A9r%C3%A9brales-r%C3%A9vis%C3%A9es-ou-nouvelles • E-modules pour les élèves (3^e, 6^e, et 9^e année) sur les

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Type	Exemples
	<p>commotions cérébrales :</p> <p>http://www.sportconcussionlibrary.com/content/hscsp-halton-student-concussion-education-program (disponibles en français janvier 2015)</p> <ul style="list-style-type: none">• Atelier d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales : <p>http://www.ophea.net/fr/workshops?tid=All&title2=1105</p> <ul style="list-style-type: none">• Webinaire (enregistré) d'Ophea pour le personnel enseignant et les entraîneurs sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales (disponible en janvier 2015)

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexe E~~

~~Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée~~

~~Cet outil de référence qui doit être rempli par l'enseignant sert à identifier rapidement une commotion cérébrale soupçonnée et à communiquer cette information au parent.~~

Mis en forme : Police : 4 pt

~~Reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée~~

~~À la suite d'un coup à la tête, au visage ou au cou, ou d'un coup porté au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale en cas d'apparition de l'un ou de plusieurs signes et symptômes ou si l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire n'est pas réussie.~~

Mis en forme : Police : 4 pt

~~1. Cochez la case appropriée~~

~~Un incident impliquant _____ (nom de l'élève) a eu lieu le _____ (date). Nous l'avons observé afin de détecter les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale.~~

~~A) Aucun signe et aucun symptôme décrit ci-dessous n'a été noté à ce moment.~~

~~Remarque : La surveillance continue de l'élève est importante puisque les signes et symptômes d'une commotion cérébrale peuvent se manifester plusieurs heures ou jours plus tard (voir le no 4 et 6a) ci-dessous).~~

~~B) Les signes ou symptômes suivants ont été observés ou signalés :
(voir 6b) ci-dessous).~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Signes ou symptômes d'une commotion cérébrale soupçonnée	
<p>Signes possibles observés</p> <p><i>Un signe est un phénomène qui sera observé par une autre personne (p. ex. un parent, enseignant, entraîneur, surveillant, camarade).</i></p> <p>Sur le plan physique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> vomissements <input type="checkbox"/> difficulté de prononciation <input type="checkbox"/> réflexes ralentis <input type="checkbox"/> coordination ou équilibre déficients <input type="checkbox"/> regard vide ou yeux vitreux <input type="checkbox"/> diminution des capacités de jeu <input type="checkbox"/> perte de conscience ou manque de réactivité <input type="checkbox"/> l'élève est étendu sur le sol, inanimé, ou met du temps à se relever <input type="checkbox"/> amnésie <input type="checkbox"/> crise épileptique ou convulsions <input type="checkbox"/> l'élève prend sa tête dans les mains <p>Sur le plan cognitif</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> difficulté à se concentrer <input type="checkbox"/> l'élève est facilement distrait <input type="checkbox"/> confusion générale <input type="checkbox"/> l'élève ne se souvient plus de ce qui s'est passé avant et après sa blessure^{**} (voir ci-dessous l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire)^{**} <input type="checkbox"/> l'élève ignore l'heure, la date, l'endroit, le niveau ou le type d'activité auquel il participait <input type="checkbox"/> l'élève met du temps à répondre aux questions ou à suivre des directives <p>Sur le plan émotionnel ou comportemental</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> éprouve des sentiments bizarres ou inappropriés (p. ex. rires, pleurs, se met facilement en colère) <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> _____ _____ _____ 	<p>Symptômes possibles signalés</p> <p><i>Un symptôme est un phénomène que l'élève ressentira ou signalera.</i></p> <p>Sur le plan physique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> maux de tête <input type="checkbox"/> pression au niveau de la tête <input type="checkbox"/> douleur dans le cou <input type="checkbox"/> l'élève ne se sent pas bien <input type="checkbox"/> bourdonnement dans les oreilles <input type="checkbox"/> l'élève voit double ou flou, ou perd la vision <input type="checkbox"/> l'élève voit des étoiles ou des lumières éblouissantes <input type="checkbox"/> douleur à l'endroit de la blessure <input type="checkbox"/> maux d'estomac, douleurs ou nausée <input type="checkbox"/> étourdissement et problèmes d'équilibre <input type="checkbox"/> sensation de fatigue <input type="checkbox"/> sensibilité à la lumière et au bruit <p>Sur le plan cognitif</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> difficulté à se concentrer ou à se souvenir <input type="checkbox"/> sensation d'être au ralenti, d'être fatigué ou de manquer d'énergie <input type="checkbox"/> l'élève est étourdi ou ne sait plus où il est <p>Sur le plan émotionnel ou comportemental</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'élève devient irritable, se sent triste, plus émotif que d'habitude <input type="checkbox"/> se sent nerveux, angoissé, déprimé <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> _____ _____ _____

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

— En cas d'aggravation d'un signe ou d'un symptôme, appeler le 911.

—

2. — Évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire

—

— Posez des simples à l'élève par exemple :

- Comment t'appelles-tu?
- Quel âge as-tu?
- Quelle école fréquentes-tu?
- Quel est le nom de ton enseignant ou enseignante?

—

— Si l'élève ne répond pas correctement à l'une de ces questions, il peut être atteint d'une commotion cérébrale.

—

— Consignez les questions posées et les réponses de l'élève ci-dessous :

3. — Mesures à prendre

—

— Si un signe est observé ou un symptôme signalé, ou si l'élève n'arrive pas à répondre correctement à l'une des questions ci-dessus :

—

- il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale;
- l'élève doit être immédiatement retiré de l'activité et ne doit pas être autorisé à reprendre cette activité, même s'il affirme se sentir mieux; et
- l'élève ne peut pas quitter les lieux sans la surveillance d'un parent (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).

—

— Chaque fois qu'une commotion cérébrale est soupçonnée, l'élève doit être examiné par un médecin ou un infirmier praticien pour un diagnostic et suivre les étapes du tableau « étapes et responsabilité concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées ».

—

4. — Surveillance continue effectuée par le parent

—

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme ...

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- ~~L'élève doit être surveillé pendant 24 à 48 heures après la blessure, car les signes et les symptômes peuvent apparaître tout de suite après la blessure **ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure.**~~
- ~~**Si des signes ou des symptômes apparaissent**, l'élève doit être examiné par un médecin ou un infirmier praticien dès que possible, le jour même.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

5. Nom de l'enseignante ou de l'enseignant : _____

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant : _____

Date : _____

~~6a)~~ Si la case A du point 1 ci-haut est cochée, le parent doit signer et retourner l'annexe D.

Signature du parent : _____

Date : _____

~~6b)~~ Si la case B du point 1 ci-haut est cochée, le parent doit signer et retourner l'annexe E, ci-après.

~~Le formulaire rempli doit être photocopié pour pouvoir archiver l'original selon la politique du conseil scolaire et remettre la copie au parent.~~

~~Adaptation de la Déclaration de consensus sur les commotions cérébrales dans le sport par McCrory et coll., Br J Sports Med 47 (5), 2013.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexe F~~

~~Modèle de documentation de l'examen médical~~

Le présent formulaire doit être remis à tous les élèves pour qui l'on soupçonne une commotion cérébrale. Pour obtenir plus de renseignements, consulter le tableau « étapes et responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées ».

Mis en forme : Gauche

Le _____ (date), _____ (nom de l'élève) est soupçonné d'avoir subi une commotion cérébrale. En conséquence, l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien. Avant son retour à l'école, le parent doit informer la direction de l'école des résultats de l'examen médical en remplissant le formulaire ci-dessous.

~~Résultats de l'examen médical~~

Mon enfant a été examiné et ~~aucune commotion cérébrale~~ n'a été diagnostiquée. Mon enfant peut donc pleinement reprendre l'apprentissage et l'activité physique, sans aucune restriction.

Mon enfant a été examiné et ~~une commotion cérébrale~~ a été diagnostiquée. Mon enfant doit donc entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique.

Signature du parent : _____

Date : _____

Commentaires :

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~Annexe G~~

~~Modèle de documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée — Plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique~~

~~Ce formulaire doit être utilisé par les parents pour communiquer le progrès de l'enfant qui suit le plan et doit être accompagné du tableau « étapes et responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées ».~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

~~Le plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique intègre une approche mixte. L'étape 2a — Retour à l'apprentissage doit être terminée pour que l'élève puisse reprendre les activités physiques. Chaque étape doit durer au minimum 24 heures (remarque : l'étape 2b — Retour à l'apprentissage et l'étape 2c — Retour à l'activité physique sont concomitantes).~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,75 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : A, B, C, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

~~Étape 1 — Retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique~~

- ~~Étape à effectuer à la maison.~~
- ~~Le repos cognitif signifie limiter les activités qui nécessitent de la concentration et de l'attention (p. ex. lecture, envoi de messages texte, télévision, ordinateur, jeux vidéo ou électroniques).~~
- ~~Le repos physique signifie restreindre les loisirs ou activités récréatives et les activités physiques de compétition.~~

~~Mon enfant a terminé l'étape 1 du plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique (repos physique et cognitif à la maison) et ses **symptômes se sont estompés**. Elle ou il s'apprête à passer à l'étape 2a — Retour à l'apprentissage.~~

~~Mon enfant a terminé l'étape 1 du plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique (repos physique et cognitif à la maison) et est **asymptomatique**. Elle ou il s'apprête à passer directement à l'étape 2b — Retour à l'apprentissage et l'étape 2c — Retour à l'activité physique.~~

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Signature du parent : _____

Date : _____

Commentaires : _____

En cas de réapparition des symptômes au cours des étapes suivantes, se reporter à la section « Réapparition des symptômes » située à la page 3 du présent formulaire.

Volet de prévention pour de plus amples renseignements, consultez le formulaire 3130-302 *Stratégies de prévention des commotions cérébrales*

Chaque fois qu'un élève participe à une activité physique, il court le risque de subir une commotion cérébrale. C'est pourquoi la prévention est l'approche la plus importante. Il faut promouvoir une culture qui préconise la sécurité des élèves qui sont physiquement actifs.
Étape 2a — Retour à l'apprentissage

La prévention des commotions cérébrales est importante. « ... *il est prouvé que la sensibilisation aux commotions cérébrales réduit leur fréquence et améliore leur gestion...* »¹ *L'élève retourne à l'école.*

La formation sur les commotions cérébrales à l'intention des intervenants responsables de la sécurité des élèves devrait inclure de l'information sur :

- La sensibilisation (définition et gravité de la commotion cérébrale, mécanismes possibles de blessure, syndrome du deuxième impact);
- Prévention (mesures qui peuvent être prises pour prévenir les commotions cérébrales et autres blessures dans les écoles et lors d'événements hors site);
- Identification (signes et symptômes courants, retrait sécuritaire de l'élève blessé de l'activité);
- Procédures pour l'élève qui a subi une commotion cérébrale soupçonnée ou un traumatisme crânien plus grave (c'est-à-dire obtenir une évaluation médicale);
- Gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée incluant le plan de retour à l'école et de retour à l'activité physique); et
- Exigences en matière d'autorisation médicale pour la reprise de l'activité physique.²

¹ Charles H. TATOR, professeur de neurochirurgie au Toronto Western Hospital, *Journal of Clinical Sport Psychology*, Toronto 2012, 6, 293-301. (publié en anglais)

² Parachute. (2017). *Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport*. Toronto : Parachute.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Non Italique, Exposit

Mis en forme : Exposit

Mis en forme : Non Exposit/ Indice

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Français (Canada)

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

L'approche visant la prévention des commotions cérébrales comprend des stratégies primaires, secondaires et tertiaires¹: En classe, l'élève nécessite des stratégies ou des démarches personnalisées qui intensifient l'activité cognitive de manière progressive.

- Primaire – renseignements ou actions qui préviennent les commotions cérébrales (par exemple, respecter les règlements, minimiser les glissades et les chutes en s'assurant que le plancher de la classe et les aires de jeu offrent une adhérence sécuritaire et sont exempts de tout obstacle);
- Secondaire – gestion experte de la commotion cérébrale (par exemple, identification et gestion, retour à l'école et à l'activité physique) conçue pour prévenir l'aggravation de la commotion cérébrale;
- Tertiaire – stratégies prévenant les complications à long terme de la commotion cérébrale (encéphalopathie traumatique chronique) en conseillant le participant d'interrompre définitivement la pratique d'une activité physique ou d'un sport qui sont fondées sur des données probantes.

Les stratégies primaire et secondaire sont au cœur des renseignements sur la prévention des commotions cérébrales présentés au formulaire 3130-302 *Stratégies de prévention de commotions cérébrales*.

Volet d'identification

Le volet d'identification est équivalent à la section d'identification des *Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport*.

Les intervenants identifiés par le Conseil ou l'école (par exemple, administrateurs scolaires, enseignants, ou entraîneurs) qui ont reçu une formation spécifique pour connaître les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale soupçonnée (par exemple, formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée*) sont responsables d'effectuer l'identification et le rapport des élèves qui présentent des signes observables d'un traumatisme crânien ou qui signalent les symptômes d'une commotion cérébrale.

Dans certains cas, en raison de la nature de l'impact, l'intervenant peut soupçonner une commotion cérébrale même si aucun signe n'est observé et qu'aucun symptôme n'est signalé. Cette commotion cérébrale ou commotion cérébrale soupçonnée doit être signalée pour qu'une surveillance de 24 heures soit effectuée.

Le volet d'identification comprend ce qui suit :

- a) Premiers soins visant le retrait sécuritaire de l'élève ayant subi une commotion cérébrale soupçonnée de l'activité.
- b) Identification initiale d'une commotion cérébrale soupçonnée (par exemple, formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée*).
- c) Étapes à suivre après l'identification initiale d'une commotion cérébrale soupçonnée.

Mis en forme : Police :Italique

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

d) Étape à suivre si la possibilité d'une commotion cérébrale est soupçonnée malgré l'absence de signes ou de symptômes.

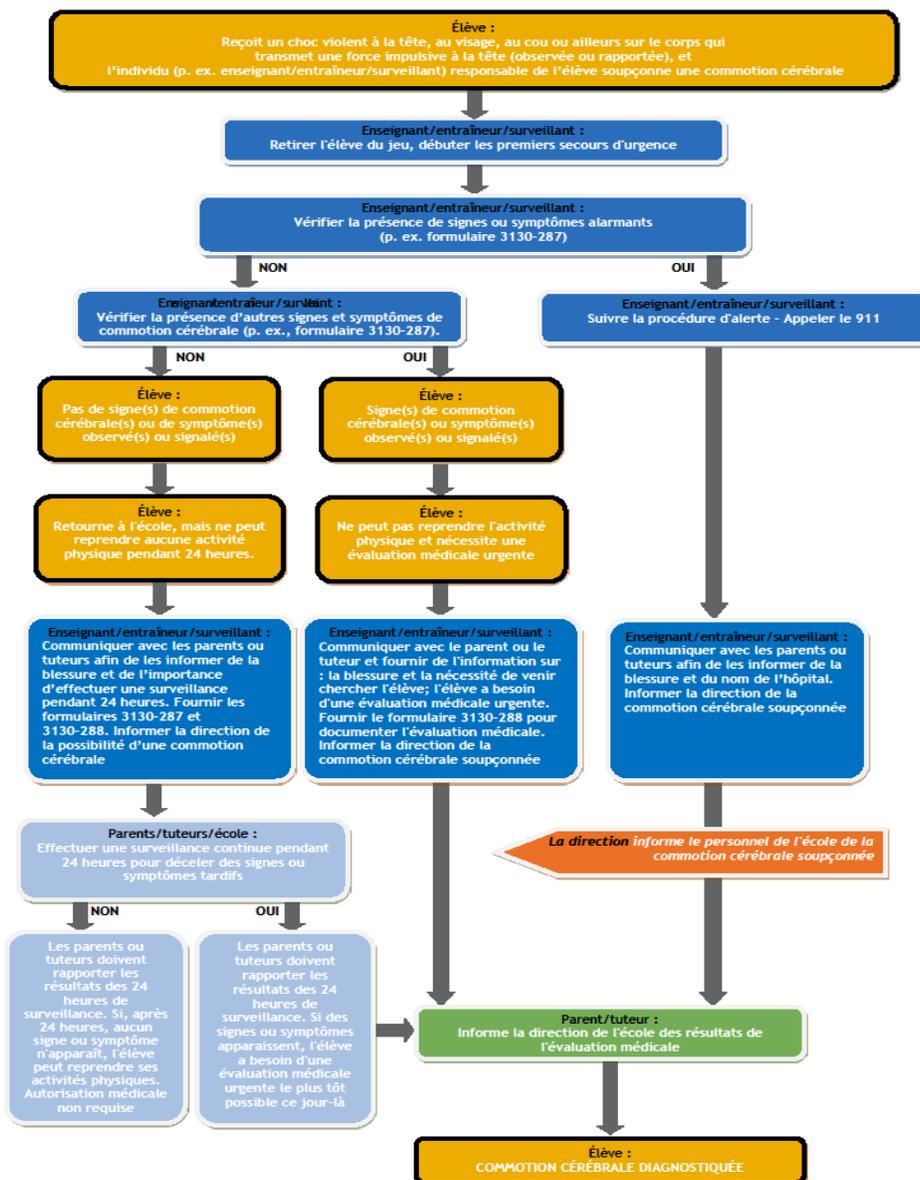
e) Schéma 1 et schéma 2 (pages suivantes)

Mis en forme : Police : Non Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm

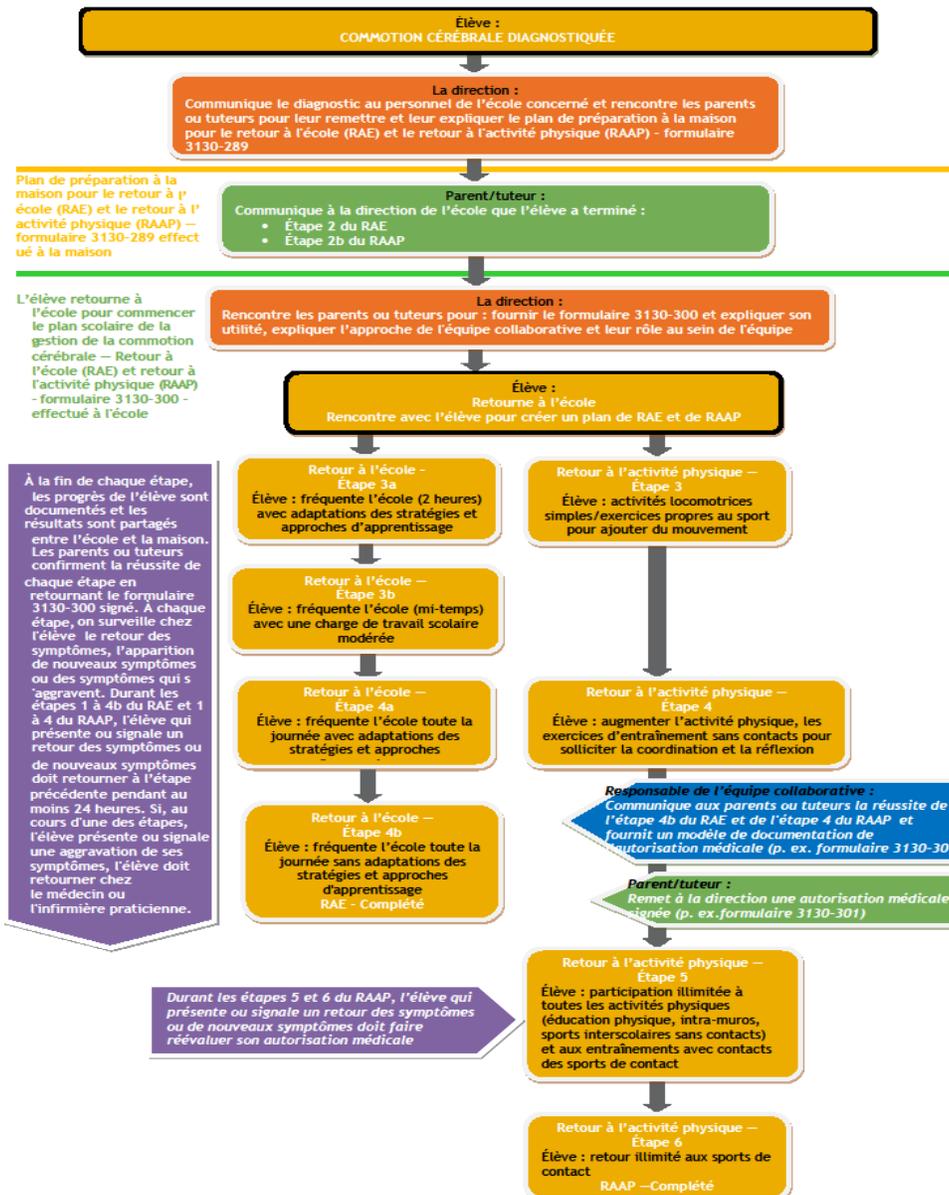
POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

SCHÉMA 1 : Reconnaître une commotion cérébrale soupçonnée – Étapes et responsabilités



POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

SCHÉMA 2 : Commotion cérébrale diagnostiquée – Étapes et responsabilités



POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Premiers soins (enseignants, entraîneurs, formateurs, élèves)

Mis en forme : Police :10 pt

À la suite d'un impact important à la tête, au visage, au cou ou au corps, qui est observé ou signalé, et lorsque la personne (par exemple, enseignant ou entraîneur) responsable de l'élève soupçonne une commotion cérébrale, les mesures immédiates suivantes doivent être prises :

- L'élève cesse de participer et ne peut faire aucune autre activité physique: et
- Lancer l'intervention de secourisme du Conseil ou de l'école (par exemple, principes de base des premiers soins).

Identification initiale d'une commotion cérébrale soupçonnée (utiliser le formulaire 3130-287 Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée).

Étape 1

Mis en forme : Police :Gras, Non souligné

Vérifier la présence de signes ou de symptômes alarmants.

Mis en forme : Police :Gras

Tableau 1 : Signaux d'alerte³

Mis en forme : Exposant

SIGNAUX D'ALERTE		
<u>Douleur ou sensibilité au cou</u>	<u>Maux de tête graves ou croissants</u>	<u>Détérioration de l'état de conscience</u>
<u>Vision double</u>	<u>Crise épileptique ou convulsions</u>	<u>Vomissements</u>
<u>Faiblesse ou sensation de picotement ou brûlure dans les bras ou jambes</u>	<u>Perte de conscience</u>	<u>Impatience, agitation ou attitude combative croissante</u>

Si un ou plusieurs signes ou symptômes alarmants sont présents, il faut suivre immédiatement la **procédure d'alerte**.

Procédure d'alerte – appel au 911

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

- Composer le 911;
- S'il y a eu une perte de conscience, supposez un risque de blessure au cou et ne déplacez pas l'élève;
- Demeurez avec l'élève jusqu'à l'arrivée de l'ambulance;
- Communiquez avec les parents (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer de l'incident et de l'appel du service médical d'urgence;

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Anglais (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, Anglais (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

³ Adaptation du texte de Davis GA, et coll. Br J Sports Med 2017; 0:1, Doi :10.1136/bjsports-2017-097508CRT5

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- Surveillez et documentez tout changement (c'est-à-dire sur le plan physique, cognitif, émotionnel ou comportemental) chez l'élève:
 - Consultez le formulaire de rapport d'incident du Conseil pour connaître les procédures de documentation.
- Si l'élève reprend conscience, demandez-lui de demeurer calme en position allongée:
- N'administrez aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour un autre trouble médical, par exemple, insuline pour l'élève diabétique, inhalateur pour l'asthme).

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm

Étape 2

S'il n'y a aucun signe ni aucun symptôme alarmant, retirez l'élève de l'activité ou du jeu en cours s'il peut être déplacé en toute sécurité. Observez et interrogez l'élève pour déterminer si d'autres signes ou symptômes de commotion cérébrale sont présents.

Tableau 2 : Autres signes et symptômes de commotion cérébrale⁴

Mis en forme : Exposant

AUTRES SIGNES DE COMMOTION CÉRÉBRALE : INDICES VISUELS (CE QUE VOUS VOYEZ) QUI SUGGÈRENT LA POSSIBILITÉ D'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE			
<u>Personne couchée et immobile sur la surface de jeu (sans perte de conscience)</u>	<u>Désorientation ou confusion, ou incapacité à répondre de façon appropriée aux questions</u>	<u>Équilibre, difficultés à marcher, incoordination motrice, trébuchement, mouvements lents et laborieux</u>	
<u>Lentement à se relever après un coup direct ou indirect à la tête</u>	<u>Regard vide ou absent</u>	<u>Blessure au visage après un traumatisme crânien</u>	
AUTRES SYMPTÔMES DE COMMOTION CÉRÉBRALE SIGNALÉS PAR L'ÉLÈVE (CE QUE L'ÉLÈVE DIT) :			
<u>Maux de tête</u>	<u>Vision floue</u>	<u>Émotions à fleur de peau</u>	<u>Concentration réduite</u>
<u>Sensation de pression dans la tête</u>	<u>Sensibilité à la lumière</u>	<u>Irritabilité accrue</u>	<u>Troubles de mémoire</u>

Mis en forme : Police : Verdana, 8 pt, Français (Canada)

Mis en forme : Police : Verdana

Mis en forme : Police : Verdana, 8 pt, Français (Canada)

⁴ Adaptation du texte de Davis GA, et coll. Br J Sports Med 2017; 0:1. Doi : 10.1136/bjsports-2017-097508CRT5

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<u>Problèmes d'équilibre</u>	<u>Sensibilité au bruit</u>	<u>Tristesse</u>	<u>Sensation de ralenti</u>
<u>Nausées</u>	<u>Fatigue ou manque d'énergie</u>	<u>Nervosité ou anxiété</u>	<u>Sensation d'être « dans le brouillard »</u>
<u>Étourdissements</u>	<u>« Je ne me sens pas bien »</u>		<u>Somnolence</u>

Veillez noter : Si un ou plusieurs signes ou symptômes sont présents, une commotion cérébrale doit être soupçonnée, mais la vérification complète doit être effectuée (y compris la vérification rapide du fonctionnement de la mémoire) afin de fournir des renseignements détaillés aux parents et au médecin ou l'infirmière praticienne.

- Si un signe ou symptôme s'aggrave, ou si des signaux d'alerte apparaissent, composez le 911 et suivez la procédure d'alerte.
- Remarque :
 - Les signes et les symptômes peuvent apparaître immédiatement après la blessure ou survenir après plusieurs heures ou jours;
 - Les signes et les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre;
 - Les élèves peuvent être réticents à parler de leurs symptômes par peur d'être retirés de l'activité, ou de mettre en danger leur rôle au sein de l'équipe ou durant une joute, ou encore d'affecter leurs résultats scolaires.
 - Les jeunes élèves (âgés de moins de 10 ans), ceux qui ont des besoins particuliers ou ceux qui n'ont pas l'anglais ou le français comme langue maternelle peuvent avoir de la difficulté à communiquer ce qu'ils éprouvent.
 - Les signes chez les jeunes élèves (10 ans et moins) peuvent être moins évidents que chez les élèves plus âgés.

Effectuez une vérification rapide du fonctionnement de la mémoire :

- Dans quelle salle sommes-nous en ce moment?
- Sur quel terrain jouons-nous aujourd'hui?
- Est-ce avant ou après le repas du midi?
- Comment s'appelle ton enseignant, ton entraîneur?
- Quelle école fréquentes-tu?

Les questions peuvent être modifiées pour les élèves plus jeunes, selon la situation ou l'activité ou le sport ou pour ceux qui bénéficient des programmes et services d'éducation à l'enfance en difficulté.

Si l'élève ne répond pas correctement à l'une de ces questions, une commotion cérébrale peut être soupçonnée.

Étapes à suivre après l'identification d'une commotion cérébrale soupçonnée

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :Non Gras

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Les procédures de cette section doivent être suivies si les « autres signes ou symptômes » (consultez le schéma 2) sont observés ou signalés, ou si l'élève ne répond pas correctement à toutes les questions de la vérification rapide du fonctionnement de la mémoire.

Réponse de l'enseignant ou entraîneur

- Ne permettez pas à l'élève de reprendre l'activité, la route ou l'entraînement pour le reste de la journée, même si l'élève affirme se sentir mieux.
- L'élève ne doit pas être laissé seul jusqu'à l'arrivée des parents.
- Communiquez avec les parents (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer :
 - De l'incident;
 - Qu'ils doivent venir chercher l'élève; et
 - Que l'élève doit faire l'objet urgemment d'une évaluation médicale (dès que possible le jour même) effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne.
- Surveillez et documentez tout changement chez l'élève. Si les signes et symptômes s'aggravent, composez le 911.
 - Consultez le formulaire de rapport d'incident du Conseil pour connaître les procédures de documentation.
- N'administrez aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour un autre trouble médical, par exemple, insuline pour l'élève diabétique, inhalateur pour l'asthme).
- L'élève ne doit pas conduire un véhicule à moteur.

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Renseignements à fournir aux parents (par exemple, par l'enseignant ou l'entraîneur)

- Formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée* rempli.
- Formulaire 3130-288 *Documentation de l'évaluation médicale.*
- Les parents doivent recevoir les renseignements suivants :
 - L'élève doit faire l'objet urgemment d'une évaluation médicale (dès que possible le jour même) effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne;
 - L'élève doit être accompagné jusqu'à la maison par un adulte responsable;
 - L'élève ne doit pas être laissé seul;
 - Ils doivent communiquer les résultats de l'évaluation médicale à la direction de l'école (c'est-à-dire, l'élève a subi ou n'a pas subi une commotion cérébrale diagnostiquée) avant que l'élève retourne à l'école (consultez le modèle de formulaire formulaire 3130-288 *Documentation de l'évaluation médicale.*).

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

Responsabilités de la direction d'école

La direction de l'école doit informer tout le personnel de l'école (par exemple, titulaires de classe, enseignants d'éducation physique, surveillants des activités intra-muros, entraîneurs) et les bénévoles (avant de communiquer avec les bénévoles, il faut consulter le protocole du Conseil concernant le partage de renseignements sur les élèves) qui travaillent avec l'élève.

Mis en forme : Police :Non Gras, Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

que l'élève ne doit pas participer aux leçons ou aux activités physiques avant que les parents communiquent les résultats de l'évaluation médicale à la direction de l'école (par exemple, en remplissant le formulaire 3130-288, *Documentation de l'évaluation médicale*).

Étapes à suivre si la possibilité d'une commotion cérébrale est soupçonnée malgré l'absence de signes ou de symptômes

Les procédures de cette section doivent être suivies si les « autres signes ou symptômes » ne sont PAS observés ou signalés et que l'élève répond correctement à toutes les questions de la vérification rapide du fonctionnement de la mémoire (consultez le formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée*). Cependant, l'enseignant ou l'entraîneur a jugé qu'une commotion cérébrale aurait pu se produire (en raison de la nature de l'impact), puisque les signes et symptômes peuvent se produire plusieurs heures ou jours plus tard. Dans ce cas, les procédures ci-dessous doivent être suivies.

Réponse de l'enseignant ou entraîneur

- Il faut communiquer avec les parents (ou la personne à contacter en cas d'urgence), l'informer de l'incident et lui fournir le formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée* et le formulaire 3130-288 *Documentation de l'évaluation médicale*.
- L'élève doit être surveillé par le personnel de l'école pour déceler tout signe ou symptôme tardif.
- Si des signes ou symptômes apparaissent (observés ou signalés) pendant la journée scolaire, les parents doivent être informés que l'élève nécessite une évaluation médicale urgente (le plus tôt possible ce jour-là).
- L'élève ne doit pas reprendre l'activité physique pendant 24 heures, car les signes ou symptômes peuvent se manifester durant les heures ou les jours qui suivent.
- Après 24 heures d'observation, si aucun signe ou symptôme n'est observé ou signalé par l'élève, l'activité physique peut être reprise sans autorisation médicale.

Renseignements à fournir aux parents (par exemple, par l'enseignant ou l'entraîneur)

- Formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée* rempli.
- Formulaire 313-288 *Documentation de l'évaluation médicale*.
- L'élève peut aller à l'école, mais ne peut pas participer à aucune activité physique pendant au moins 24 heures.
- L'élève sera surveillé (à l'école et à la maison) pour déceler l'apparition de signes ou de symptômes pendant 24 heures après l'incident.
- Une surveillance continue des parents (au-delà de 24 heures) peut être nécessaire, car les signes et symptômes peuvent prendre plusieurs heures ou jusqu'à 7 jours pour se manifester; et
- Les parents doivent communiquer les résultats de la surveillance continue à la direction de l'école, conformément à la politique du Conseil.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Non Italique

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- o Si des signes ou symptômes apparaissent (observés ou signalés), l'élève nécessite une évaluation médicale urgente (le plus tôt possible ce jour-là), effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne;
- o Si, après 24 heures d'observation, aucun signe ou symptôme n'apparaît, l'élève peut reprendre ses activités physiques. Une autorisation médicale n'est pas requise.

Responsabilités de la direction d'école

La direction doit transmettre à tout le personnel de l'école (par exemple, titulaires, enseignants d'éducation physique, surveillants des intra-muros, entraîneurs) et les bénévoles qui travaillent avec l'élève l'information suivante :

- L'élève peut aller à l'école.
- L'élève ne doit pas participer aux activités physiques et doit être surveillé par le personnel enseignant et les parents pendant 24 heures pour déceler l'apparition de signes ou symptômes tardifs.
- Les résultats de la surveillance continue par les enseignants :
 - o Si des signes ou symptômes apparaissent, les parents doivent être informés que l'élève nécessite une évaluation médicale urgente (le plus tôt possible ce jour-là) effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne;
 - o Si aucun autre signe ou symptôme n'apparaît, l'élève peut reprendre ses activités physiques après 24 heures. Une autorisation médicale n'est pas requise.

Volet de gestion : procédures de gestion en cas de diagnostic de commotion cérébrale – retour à l'école (RAE) et retour à l'activité physique (RAAP)

Après avoir identifié une commotion cérébrale soupçonnée (c'est-à-dire, des signes ou symptômes sont observés ou signalés), l'élève doit faire l'objet d'une évaluation effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne aussitôt que possible. Les parents doivent communiquer à l'école les résultats de l'évaluation médicale (consultez le formulaire 3130-288, *Documentation de l'évaluation médicale*).

Si une commotion cérébrale n'est pas diagnostiquée, l'élève peut reprendre ses apprentissages et ses activités physiques sans restriction.

Si une commotion cérébrale est diagnostiquée par un médecin ou une infirmière praticienne, l'élève doit entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'école (RAE) et de retour à l'activité physique (RAAP).

Les connaissances liées à la gestion appropriée d'une commotion cérébrale diagnostiquée sont primordiales au rétablissement de l'élève et sont essentielles pour éviter un retour précipité à l'école ou à l'activité physique non restreinte pouvant entraîner d'autres

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Itallque

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

complications. Finalement, la sensibilisation et les connaissances peuvent contribuer à la santé à long terme et à la réussite scolaire de l'élève.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

La gestion de la commotion cérébrale de l'élève est une responsabilité partagée, nécessitant une communication régulière entre la maison et l'école (équipe collaborative), avec consultation du médecin ou de l'infirmière praticienne de l'élève.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

D'autres fournisseurs de soins de santé autorisés (un fournisseur de soins de santé qui est autorisé par un organisme national de réglementation professionnelle à fournir des services de soins de santé liés aux commotions cérébrales qui font partie de leur champ d'exercice autorisé) peuvent jouer un rôle dans la gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée. Les infirmières, les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les thérapeutes du sport en sont des exemples.

Mis en forme : Police :10 pt

Le plan de RAE et de RAAP de l'élève comprend deux parties. La première partie se déroule à la maison et prépare l'élève à la deuxième partie qui se déroule à l'école.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Les étapes du RAE et du RAAP qui ont lieu à la maison se déroulent sous la supervision des parents, en consultation avec le médecin, l'infirmière praticienne ou tout autre fournisseur de soins de santé autorisé.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Justification : Au début, l'élève a besoin de repos cognitif et physique, suivi d'activités cognitives et physiques selon des étapes qui sont mieux adaptées à l'environnement familial. Consultez le Tableau 3, Préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP).

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Italique

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Responsabilités de la direction d'école

Une fois que les parents ont informé la direction de l'école des résultats de l'évaluation médicale, la direction de l'école doit :

- Communiquer les résultats à tout le personnel de l'école (par exemple, titulaires, enseignants d'éducation physique, surveillants des intra-muros, entraîneurs) et aux bénévoles qui travaillent avec l'élève.
- Communiquer (par exemple, réunion en personne, conférence téléphonique, vidéoconférence, courriel) avec les parents et, le cas échéant, avec l'élève :
 - Pour expliquer les étapes du plan RAE et RAAP qui déroulent à la maison;
 - Pour fournir le formulaire 3130-289 Documentation du plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP) et expliquer son utilité (c'est-à-dire, documenter les progrès de l'élève au cours des étapes du RAE et du RAAP).
 - L'élève doit terminer l'étape 2 du RAE et l'étape 2b du RAAP avant de retourner à l'école; et
 - Les étapes complétées doivent être documentées en retournant à l'école le formulaire 3130-289 Documentation du plan de préparation à la maison pour le RAE et le RAAP remplie.

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- o Pour fournir de l'information sur le rétablissement à la suite d'une commotion cérébrale :
 - La plupart des élèves qui subissent une commotion cérébrale en participant à une activité sportive ou physique se rétablissent complètement et peuvent retourner à l'école et reprendre leurs activités sportives ou physiques dans un délai de 1 à 4 semaines après la blessure.
 - Environ 15% à 30% des individus présenteront des symptômes qui persisteront au-delà de cette période.
 - Les personnes qui éprouvent des symptômes post-commotionnels persistants (>4 semaines pour les jeunes athlètes) pourraient bénéficier d'un aiguillage vers une clinique multidisciplinaire spécialisée dans les commotions cérébrales et supervisée par un médecin qui regroupe des professionnels ayant une formation agréée en traumatismes cérébraux, notamment des experts en médecine sportive, en neuropsychologie, en physiothérapie, en ergothérapie, en neurologie, en neurochirurgie et en médecine de réadaptation.
- S'assurer que toute la documentation est classée conformément à la politique du Conseil (par exemple, formulaire 3130-287 *Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée*, formulaire 3130-288 *Documentation de l'évaluation médicale*, formulaire 3130-289 *Documentation du plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP)*, formulaire 3130-300 *Documentation du plan de retour à l'école (RAE) et de retour à l'activité physique (RAAP)*, formulaire 3130-301 *Documentation de l'autorisation médicale*.

L'élève est à la maison

Pour les procédures générales connexes, consultez le formulaire 3130-289, *Documentation du plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP)*.

Tableau 3 : *Plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP)*

<u>Étapes de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE)</u>	<u>Étapes de préparation à la maison pour le retour à l'activité physique (RAAP)</u>
<u>Chaque étape doit durer au moins 24 heures</u>	<u>Chaque étape doit durer au moins 24 heures</u>
<u>RAE – repos initial</u> <u>24 à 48 heures de repos cognitif relatif (exemples d'activités ci-dessous) :</u> <u>Exemples d'activités permises si tolérées</u>	<u>RAAP – repos initial</u> <u>24 à 48 heures de repos physique relatif (exemples d'activités ci-dessous)</u> <u>Exemples d'activités permises si tolérées par</u>

Mis en forme : Police :Gras, Non souligné

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Courts jeux de société ou de cartes</u> ✓ <u>Courts appels téléphoniques</u> ✓ <u>Photographie (avec caméra)</u> ✓ <u>Bricolage</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>Télé</u> * <u>Technologie (par exemple, ordinateur, ordinateur portable, tablette, téléphone cellulaire utilisé par exemple pour textos, jeux, photographie)</u> * <u>Jeux vidéo</u> * <u>Lecture</u> * <u>Aller à l'école ou travail de type scolaire</u> 	<p><u>l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Mouvement limité qui n'augmente pas la fréquence cardiaque et ne provoque pas de transpiration</u> ✓ <u>Se déplacer à plusieurs endroits à la maison</u> ✓ <u>Activités d'hygiène quotidienne</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>L'effort physique (qui augmente la respiration, le rythme cardiaque et la transpiration)</u> * <u>Monter un escalier autrement que pour se déplacer d'un endroit à l'autre dans la maison</u> * <u>Sports ou activités sportives</u>
<p><u>L'élève passe à l'étape 1 du RAE quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Les symptômes commencent à s'améliorer ou après 2 jours de repos au maximum (selon la première éventualité)</u> 	<p><u>L'élève passe à l'étape 1 du RAAP quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Les symptômes commencent à s'améliorer ou après 2 jours de repos au maximum (selon la première éventualité).</u>
<p><u>RAE – Étape 1</u></p> <p><u>Activités cognitives légères, par exemple, réflexion ou mémoire ou connaissance (selon les activités permises énumérées ci-dessous).</u></p> <p><u>Augmenter graduellement l'activité cognitive jusqu'à 30 minutes. Prendre fréquemment des pauses.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Les activités de l'étape précédente</u> ✓ <u>Lecture légère (par exemples, livres, magazines, journaux)</u> 	<p><u>RAAP – Étape 1</u></p> <p><u>Activités physiques légères (selon les activités permises ci-dessous) qui ne provoquent pas de symptômes.</u></p> <p><u>Mouvements qui requièrent peu d'effort (ne pas augmenter la respiration ni la fréquence cardiaque ou causer la transpiration).</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Tâches ménagères quotidiennes (par exemple, faire le lit, la vaisselle, nourrir les animaux domestiques, préparer le repas)</u> <input type="checkbox"/> <u>Marche lente pendant une courte période</u>

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Télé limitée</u> ✓ <u>Conversations téléphoniques limitées</u> ✓ <u>Dessiner ou blocs de construction ou casse-têtes</u> ✓ <u>Quelques contacts avec des amis</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <u>Technologie (par exemple, ordinateur, ordinateur portable, tablette, téléphone cellulaire utilisé par exemple pour textos, jeux, photographie).</u> ✗ <u>Aller à l'école ou travail de type scolaire</u> 	<p style="text-align: center;"><u>de temps</u></p> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <u>L'effort physique (qui augmente la respiration, le rythme cardiaque et la transpiration)</u> ✗ <u>Sports ou activité sportive</u> ✗ <u>Monter un escalier autrement que pour se déplacer d'un endroit à l'autre dans la maison</u>
<p><u>L'élève passe à l'étape 2 du RAE quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève tolère 30 minutes d'activité cognitive légère (par exemple, l'élève devrait être en mesure de compléter 3 ou 4 des activités permises ci-dessus) et n'a pas présenté ou signalé un retour de symptôme ou des symptômes qui s'aggravent.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève est demeuré à l'étape 1 du RAE pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u> 	<p><u>L'élève passe à l'étape 2 du RAAP quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève tolère les activités physiques légères (accomplit les deux activités ci-dessus) et n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève est demeuré à l'étape 1 du RAAP pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u>
<p><u>RAE – Étape 2</u></p> <p><u>Augmenter graduellement l'activité cognitive (selon les activités permises énumérées ci-dessus). Lorsque l'activité cognitive légère est tolérée, introduire le travail scolaire (à la maison et organisé par</u></p>	<p><u>RAAP – Étape 2a</u></p> <p><u>Activités quotidiennes qui ne provoquent pas de symptômes.</u></p> <p><u>Ajouter des mouvements qui n'augmentent pas la fréquence cardiaque et ne provoquent</u></p>

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Tableau mis en forme

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>l'école).</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u> <input type="checkbox"/> <u>Travail de type scolaire par tranches de 30 minutes</u> <input type="checkbox"/> <u>Mots croisés, énigmes de mots, Sudoku, mots cachés</u> <input type="checkbox"/> <u>Utilisation limitée de la technologie (par exemple, ordinateur, ordinateur portable, tablette, téléphone cellulaire utilisé par exemple pour texto ou jeux ou photographie) en commençant par des périodes plus courtes et en augmentant la durée selon la tolérance.</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>Aller à l'école.</u> 	<p><u>pas la transpiration.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u> <input type="checkbox"/> <u>Activité physique légère (par exemple, utilisation des escaliers)</u> <input type="checkbox"/> <u>De 10 à 15 minutes de marche lente 1 ou 2 fois par jour à l'intérieur et à l'extérieur (si le temps le permet)</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>L'effort physique (qui augmente la respiration, le rythme cardiaque ou la transpiration)</u> * <u>Sports</u> * <u>Activités sportives.</u>
<p><u>L'élève passe à l'étape 3a du RAE quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève tolère l'augmentation de l'activité cognitive légère (par exemple, l'élève devrait être en mesure de compléter 3 ou 4 des activités permises énumérées ci-dessus) et n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève est demeuré à l'étape 2 du RAE pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u> 	<p><u>L'élève passe à l'étape 2b du RAAP quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève tolère les activités physiques quotidiennes (accomplit les activités permises ci-dessus) et n'a pas présenté ou signalé un retour de symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève est demeuré à l'étape 2a du RAAP pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u>

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Tableau mis en forme

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

	<p><u>RAAP – Étape 2b</u></p> <p><u>Activité d'aérobic légère</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u> <input type="checkbox"/> <u>De 20 à 30 minutes de marche ou de vélo stationnaire récréatif (c'est-à-dire, à un rythme qui entraîne une certaine augmentation du rythme respiratoire et u rythme cardiaque, mais pas assez pour empêcher l'élève de converser facilement)</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Entraînement musculaire ou poids et haltères</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités physiques avec d'autres personnes</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités physiques avec équipement</u>
	<p><u>L'élève passe à l'étape 3 du RAAP quand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève tolère les activités d'aérobic légères (accomplit les activités ci-dessus) et n'a pas présenté ou signalé un retour de symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève est demeuré à l'étape 2b du RAAP pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u>

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt

Tableau mis en forme

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 6 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm

Mis en forme : Non souligné

Responsabilité des parents

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Lorsque l'élève réussit les étapes du tableau 3 *Préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP)*, les parents informent la direction de l'école de ce qui suit :

- L'élève a terminé l'étape 2 du RAE (tolère jusqu'à 1 heure d'activité cognitive en deux tranches de 30 minutes et n'a pas présenté ou signalé un retour de symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent) et doit commencer l'étape 3a du RAE à l'école.
- L'élève a terminé l'étape 2b du RAAP (tolère les activités et n'a pas présenté ou signalé un retour de symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent) et doit commencer l'étape 3 du RAAP à l'école.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

L'élève retourne à l'école

Responsabilités de la direction d'école

Communiquer (par exemple, réunion en personne, conférence téléphonique, vidéoconférence, courriel) avec les parents et, le cas échéant, avec l'élève :

- Pour fournir et expliquer le formulaire 3130-300 *Documentation de la gestion de la commotion cérébrale - Plan de retour à l'école (RAE) et de retour à l'activité physique (RAAP)* ; et
- Pour expliquer l'approche de l'équipe collaborative de l'école et leur rôle au sein de l'équipe lorsque l'élève retourne à l'école.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Étapes du retour à l'école (RAE) et du retour à l'activité physique (RAAP)

Tableau 4 *Plan de gestion de la commotion cérébrale à l'école - Étapes du retour à l'école (RAE) et du retour à l'activité physique (RAAP)* est fourni aux administrateurs scolaires et aux équipes collaboratives de l'école pour gérer le retour de l'élève à l'école et à l'activité physique après une commotion cérébrale diagnostiquée. Il ne remplace pas l'avis médical. Bien que les étapes du RAE et du RAAP soient interreliées, elles ne sont pas interdépendantes. La progression étape par étape de l'élève pour le RAE n'est pas reliée à sa progression étape par étape pour le RAAP. Chaque élève progressera à un rythme différent.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

L'élève qui ne présente aucun symptôme à son retour à l'école doit passer par toutes les étapes du RAE et du RAAP, et chaque étape doit durer au moins 24 heures.

Pendant toutes les étapes du RAE et durant les étapes 1 à 4 du RAAP :

- Si les symptômes réapparaissent ou si de nouveaux symptômes se manifestent, l'élève retourne à l'étape précédente pendant au moins 24 heures et ne participe qu'à des activités qui peuvent être tolérées.
- Si les symptômes s'aggravent avec le temps, l'élève doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Au cours des étapes 5 et 6 du RAAP, si les symptômes réapparaissent ou si de nouveaux symptômes se manifestent, l'élève doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour faire réévaluer l'autorisation médicale.

Pour les procédures générales connexes, consultez le formulaire 3130-300 *Documentation de la gestion de la commotion cérébrale – plan de retour à l'école (RAE) et de retour à l'activité physique (RAAP)*.

Tableau 4 – Plan de gestion de la commotion cérébrale à l'école – Étapes du retour à l'école (RAE) et du retour à l'activité physique (RAAP)

Mis en forme : Soulignement

<u>Étapes du retour à l'école (RAE)</u>	<u>Étapes du retour à l'activité physique (RAAP)</u>
<p><u>RAE – Étape 3a</u></p> <p><u>Pour commencer, l'élève retourne à l'école pendant 2 heures.</u></p> <p><u>L'équipe collaborative de l'école conçoit le plan de RAE personnalisé après avoir rencontré l'élève pour évaluer ses besoins personnels et déterminer les stratégies ou les approches d'apprentissage possibles (consultez le tableau 5 des directives administratives).</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>✓ Activités de l'étape précédente (consultez le formulaire 3130-289 <i>Documentation du plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP)</i>)</u> <u>✓ Travail scolaire jusqu'à 2 heures par jour divisé en périodes courtes (complété à l'école) en augmentant pour atteindre une demi-journée d'activité cognitive</u> <u>✓ Adaptation de stratégies et des approches d'apprentissage</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>✗ Tests ou examens</u> 	<p><u>RAAP – Étape 3</u></p> <p><u>Activités locomotrices simples ou exercices propres au sport pour ajouter du mouvement.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>✓ Activités de l'étape précédente (20 à 30 minutes de marche ou vélo stationnaire ou exerciceur elliptique ou danse récréative à un rythme modéré)</u> <u>✓ Exercices individuels simples (par exemple, exercices de course et de lancer, exercices de patinage au hockey, exercices de patinage au hockey, exercices de tir au basketball) dans des environnements prévisibles et contrôlés sans risque d'une nouvelle blessure.</u> <u>✓ Activités de récréation restreintes (par exemple, marche)</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>✗ Participation illimitée à l'éducation physique ou l'APQ</u> <u>✗ Participation à des activités intra-muros</u> <u>✗ Participation illimitée aux pratiques interscolaires</u>

Tableau mis en forme

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<ul style="list-style-type: none"><u>* Devoirs</u><u>* Cours de musique</u><u>* Assemblées</u><u>* Sorties scolaires</u>	<ul style="list-style-type: none"><u>* Compétitions interscolaires</u><u>* Entraînement musculaire ou poids et haltères</u><u>* Activités avec contacts ou impliquant un choc à la tête (par exemple, frapper un ballon de soccer avec la tête)</u><u>* Mouvements brusques (par exemple, arrêts à haute vitesse, frapper une balle de baseball avec un bâton)</u>
<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève a pu tolérer une demi-journée d'activité cognitive</u><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>	<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève a pu tolérer les exercices individuels simples et les exercices propres à un sport énumérés dans les activités permises</u><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>
<p><u>Maison</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</u> <p><u>Parents :</u> _____</p>	<p><u>Maison</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</u> <p><u>Parents :</u> _____</p>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Signature : _____ Date : _____ Commentaires : _____	Signature : _____ Date : _____ Commentaires : _____
<p><u>RAE – Étape 3b</u></p> <p><u>L'élève continue d'aller à l'école à mi-temps en augmentant graduellement sa présence à l'école et son travail scolaire et en diminuant les adaptations des stratégies et approches d'apprentissage.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Travail scolaire de 4 à 5 heures par jour, divisé en périodes courtes (par exemple, 2 à 4 jours d'école par semaine)</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Devoirs, au moins 30 minutes par jour</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Diminution de l'adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Tests en salle de classe avec adaptations</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> <u>Tests ou examens normalisés</u>	
<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève a pu tolérer pendant 4 à 5 heures les activités cognitives décrites ci-dessus.</u><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) : _____</u></p> <p><u>Date : _____</u></p>	

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>Maison</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</u></p> <p>Parents :</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Commentaires : _____</p> <p>_____</p>	
<p><u>RAE – Étape 4a</u></p> <p><u>Journée complète à l'école, adaptation minime des stratégies et des approches d'apprentissage.</u></p> <p><u>Charge de travail presque normale.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités cognitives presque normales</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Travail scolaire de routine qui est toléré</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Adaptation minimale des stratégies et</u></p>	<p><u>RAAP – Étape 4</u></p> <p><u>Augmenter progressivement l'activité physique. Exercices d'entraînement sans contacts pour solliciter la coordination et la réflexion.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Les activités de l'étape précédente</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Exercices d'entraînement plus complexes (par exemple, exercices de passes au soccer et au hockey)</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités sans aucun contact physique (par exemple, danse, badminton)</u></p>

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>des approches d'apprentissage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Élimination progressive de l'adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage</u> o <u>Augmenter la durée des devoirs jusqu'à 60 minutes par jour</u> o <u>Limiter les tests de routine à un seul test par jour avec des mesures d'adaptation (par exemple, mesures de soutien comme allouer plus de temps)</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <p><u>Tests ou examens normalisés</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Participation aux séances d'entraînement de sports interscolaires sans contacts (aucun contact)</u> ✓ <u>Possibilité d'ajouter un entraînement musculaire progressif</u> ✓ <u>Récréation (activité physique comme la course et les jeux sans contacts)</u> ✓ <u>APO (élémentaire)</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>Participation illimitée à l'éducation physique</u> * <u>Participation aux activités intra-muros</u> * <u>Activités avec contacts ou impliquant un choc à la tête (par exemple, frapper un ballon de soccer avec la tête)</u> * <u>Participation aux séances d'entraînement de sports interscolaires sans contacts, ou au jeux et compétitions interscolaires (sans contacts et avec contacts)</u>
<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a pu tolérer une journée complète d'école et une charge de travail presque normale avec une adaptation minimale des stratégies et des approches d'apprentissage</u> <input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>	<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève a réussi les activités applicables de l'étape 4 du RAAP</u> <input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-301 <i>Documentation de l'autorisation médicale</i> aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>
<p><u>Maison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux</u> 	<p><u>Maison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux</u>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u></p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a présenté ou signalé un retour des <u>symptômes ou de nouveaux symptômes</u>, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a présenté ou signalé une <u>aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</p> <p>Parents : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Commentaires : _____</p>	<p><u>symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u></p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a présenté ou signalé un retour des <u>symptômes ou de nouveaux symptômes</u>, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a présenté ou signalé une <u>aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</p> <p>Parents : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Commentaires : _____</p>
<p><u>RAE – Étape 4b</u></p> <p><u>À l'école : journée complète sans adaptations des stratégies et des approches d'apprentissage.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités cognitives normales</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Travail scolaire de routine</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Programme d'études complet (assister à tous les cours, faire tous les devoirs et tous les tests)</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Tests ou examens normalisés</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Activités parascolaires illimitées (activité non sportive ou non physique, par exemple, club de débat, club de théâtre, club d'échecs)</u></p>	<p><u>Avant de passer à l'étape 5du RAAP, l'élève doit :</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Avoir réussi les étapes 4a et 4b du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage).</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Avoir réussi l'étape 4 du RAAP en ne présentant aucun symptôme, et</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Obtenir une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne.</u></p> <p><u>Veillez noter : Un retour prématuré aux sports de contact (pleine participation à l'entraînement et aux joutes) peut entraîner une régression considérable du rétablissement.</u></p>
<p><u>École</u></p>	

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a pu tolérer une journée complète d'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u></p> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>	
<p><u>Maison</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé une aggravation de ses symptômes et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</u></p> <p><u>Parents :</u></p> <p><u>Signature :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p> <p><u>Commentaires :</u></p> _____	
	<p><u>RAAP – Étape 5</u></p> <p><u>Après avoir obtenu l'autorisation médicale, participation illimitée à toutes les activités</u></p>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

	<p><u>physiques sans contacts (c'est-à-dire, avec contact corporel non intentionnel) et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact.</u></p> <p><u>Activités permises si tolérées par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> <u>Éducation physique</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Programmes intra-muros</u><input checked="" type="checkbox"/> <u>Pleine participation aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires</u> <p><u>Activités interdites durant cette étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> <u>Compétition (par exemple, jeux, rencontres, épreuves) qui implique un contact physique</u>
	<p><u>École</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève a réussi les activités applicables de l'étape 5 du RAAP</u><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux parents à la maison</u> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>
	<p><u>Maison</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes.</u><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes, et doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour faire réévaluer l'autorisation médicale.</u><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à l'école.</u>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

	<p><u>Parents :</u></p> <p><u>Signature :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p> <p><u>Commentaires :</u></p> <p>_____</p>
	<p><u>RAAP – Étape 6</u></p> <p><u>Retour illimité aux sports de contact.</u> <u>Participation illimitée aux joutes et</u> <u>compétition des sports de contact.</u></p>
	<p><u>École</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a réussi à participer pleinement</u> <u>aux sports de contact</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Envoi du formulaire 3130-300 aux</u> <u>parents à la maison</u></p> <p><u>Initiales de l'école (par exemple, responsable</u> <u>de l'équipe collaborative) :</u> _____</p> <p><u>Date :</u> _____</p>
	<p><u>Maison</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève n'a pas présenté ou signalé un</u> <u>retour des symptômes ou de nouveaux</u> <u>symptômes.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>L'élève a présenté ou signalé un retour</u> <u>des symptômes ou de nouveaux</u> <u>symptômes, et doit retourner chez le</u> <u>médecin ou l'infirmière praticienne pour</u> <u>faire réévaluer l'autorisation médicale.</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Le formulaire 3130-300 est retourné à</u> <u>l'école à des fins de documentation.</u></p> <p><u>Parents :</u></p> <p><u>Signature :</u> _____</p>

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

	Date : _____
	Commentaires : _____

La démarche de l'équipe collaborative

L'équipe collaborative de l'école joue un rôle important dans le rétablissement de l'élève. En consultation avec les parents, l'équipe détermine les besoins de l'élève et fournit des stratégies et des approches d'apprentissage (consultez le tableau 5) pour les étapes prescrites dans le tableau 4 *Plan de gestion de la commotion cérébrale à l'école – Étapes du retour à l'école (RAE) et du retour à l'activité physique (RAAP)*. Dirigée par la direction de l'école, l'équipe comprendra :

- L'élève atteint d'une commotion cérébrale;
- Les parents de l'élève;
- Le personnel enseignant et les bénévoles qui travaillent avec l'élève; et
- Le médecin ou l'infirmière praticienne ou le fournisseur de soins de santé autorisé approprié.

La gestion de la commotion cérébrale de l'élève est une responsabilité partagée, nécessitant une communication régulière entre la maison et l'école (équipe collaborative) avec consultation du médecin ou de l'infirmière praticienne de l'élève, ou tout autre fournisseur de soins de santé autorisé (par exemple, infirmières physiothérapeutes, chiropraticiens, et thérapeutes du sport).

Responsable du personnel de l'école de l'équipe collaborative

Une ou un responsable du personnel de l'école (c'est-à-dire, une ou un membre de l'équipe collaborative, soit la direction ou un autre membre du personnel désigné par la direction) doit servir de point de contact principal avec l'élève, ses parents ou tuteurs, le reste du personnel de l'école, les bénévoles qui travaillent auprès de l'élève, et le médecin ou l'infirmière praticienne, et les fournisseurs de soins de santé autorisés.

Le responsable du personnel de l'école désigné documentera le progrès de l'élève au cours du plan de retour à l'école et de retour à l'activité physique. Une communication continue entre les parents ou tuteurs et l'équipe collaborative est essentielle tout au long du processus. Les membres de l'équipe collaborative doivent tenir compte des circonstances particulières qui peuvent influencer sur le cadre dans lequel les étapes seront suivies (c'est-à-dire, à la maison ou à l'école), notamment si :

- L'élève a une commotion cérébrale diagnostiquée juste avant les vacances d'hiver, de printemps ou d'été; dans ces cas, l'équipe collaborative doit s'assurer que l'élève a :

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

- o Réussi les étapes 1 à 4 du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage).
 - o Réussi les étapes 1 à 4 du RAAP en ne présentant aucun symptôme: et
 - o Obtenu une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne (consultez le formulaire 3130-301 *Documentation de l'autorisation médicale*) qui indique que l'élève peut participer de façon illimitée aux activités d'éducation physique, aux intra-muros, aux sports interscolaires (sans contacts) et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires.
- Si l'élève n'est pas inscrit à un cours de santé et éducation physique et ne fait pas partie d'une équipe scolaire, l'équipe collaborative doit s'assurer que l'élève a :
- o Réussi les étapes 1 à 4 du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage): et
 - o Obtenu une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne (consultez le formulaire 3130-301 *Documentation de l'autorisation médicale*) qui indique que l'élève peut participer de façon illimitée aux activités d'éducation physique, aux intra-muros, aux sports interscolaires (sans contacts) et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires.

Le formulaire d'autorisation médicale doit être fourni par les parents de l'élève à la direction de l'école et conservé dans les dossiers (par exemple, le DSO de l'élève).

Stratégies et approches de retour à l'école

Consultez le tableau 5 *Modèle de stratégies et d'approches de retour à l'école*

Il est important que le responsable du personnel de l'école désigné, en consultant l'équipe collaborative, identifie les symptômes de l'élève et sa réaction aux diverses activités d'apprentissage afin de mettre en œuvre les stratégies ou les approches appropriées qui répondront aux besoins de l'élève. Le personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève doivent être conscients des éventuelles difficultés (c'est-à-dire, cognitives, émotionnelles ou comportementales) qu'un élève peut rencontrer lorsqu'il reprend ses activités d'apprentissage après avoir subi une commotion cérébrale. Ces difficultés peuvent être discrètes et temporaires, mais peuvent avoir des répercussions considérables sur le rendement d'un élève⁵.

Tableau 5 – Modèle de stratégies et d'approches de retour à l'école⁶

⁵ Davis GA, Purcell L.K. The evaluation and management of acute concussion differs in young children Br J Sports Med. Publié d'abord en ligne (en anglais seulement) le 23 avril 2013 doi:10.1136/bjsports-2012-092132

⁶ Adaptation du texte de Davis GA, Purcell L.K. The evaluation and management of acute concussion differs in young children. Br J Sports Med. Publié d'abord en ligne (en anglais seulement) le 23 avril 2013 doi :10.1136/bjsports-2012-092132

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm, Suspendu : 0,63 cm, Espace Après : 6 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Exposant

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Non souligné, Exposant

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

Mis en forme : Anglais (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Français (Canada)

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

DIFFICULTÉS COGNITIVES		
<u>Symptômes post-commotionnels</u>	<u>Impact sur l'apprentissage de l'élève</u>	<u>Stratégies ou approches possibles</u>
<u>Maux de tête et fatigue</u>	<u>Concentration réduite, difficulté à prêter attention ou à accomplir des tâches multiples</u>	<p><u>Donner des instructions claires (par exemple, simplifier les consignes, demander à l'élève de répéter les consignes à l'enseignant).</u></p> <p><u>Permettre à l'élève de prendre des pauses fréquentes ou de retourner à l'école graduellement (par exemple, 1 à 2 heures, demi-journées, commencer plus tard).</u></p> <p><u>Minimiser les distractions (par exemple, éloigner l'élève de la lumière vive ou des zones bruyantes).</u></p> <p><u>Réduire le matériel sur le pupitre de l'élève ou dans l'aire de travail pour éviter les distractions.</u></p> <p><u>Fournir des évaluations adaptées (par exemple, donner un examen oral, permettre à l'élève de dicter ses réponses aux questions lors d'exercices ou d'examens, fournir l'accès à la technologie).</u></p>
<u>Troubles de mémoire ou de vitesse de traitement</u>	<u>Difficultés à retenir l'information nouvelle, à se souvenir des consignes, à accéder à l'information apprise</u>	<p><u>Fournir un agenda et prioriser les tâches.</u></p> <p><u>Fournir des aides ou directives visuelles et des tableaux de présentation (par exemple, références visuelles, signaux non-verbaux).</u></p> <p><u>Diviser les tâches plus longues en plus petites.</u></p> <p><u>Remettre à l'élève une copie des notes de cours.</u></p> <p><u>Fournir l'accès à la technologie.</u></p> <p><u>Répéter les consignes.</u></p> <p><u>Offrir d'autres méthodes pour démontrer les habiletés de l'élève.</u></p>
<u>Difficultés à prêter attention ou à se concentrer</u>	<u>Concentration limitée sur le travail scolaire</u> <u>Difficultés à effectuer la charge de travail scolaire ordinaire ou à satisfaire aux</u>	<p><u>Coordonner les travaux et les projets avec tous les enseignants.</u></p> <p><u>Utiliser un planificateur ou agenda pour gérer et inscrire les devoirs et les travaux chaque jour ou chaque semaine.</u></p>

Tableau mis en forme

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

	<u>exigences</u>	<u>Réduire ou prioriser les devoirs, les travaux et les projets.</u> <u>Prolonger les délais ou les décomposer en tâches.</u> <u>Permettre d'utiliser les notes prises par un camarade.</u> <u>Modifier les travaux ou les examens.</u> <u>Vérifier régulièrement le niveau de compréhension.</u> <u>Limitier les examens à un seul par jour et prévoir du temps supplémentaire ou un endroit tranquille.</u>
--	------------------	--

DIFFICULTÉS ÉMOTIONNELLES OU COMPORTEMENTALES		
<u>Symptômes post-commotionnels</u>	<u>Impact sur l'apprentissage de l'élève</u>	<u>Stratégies ou approches possibles</u>
<u>Anxiété</u>	<u>Attention ou concentration réduite</u>	<u>Informier l'élève de tout changement dans l'horaire de la journée.</u> <u>Modifier l'horaire de l'élève pour éviter la fatigue (par exemple, périodes de 1 à 2 heures, demi-journées, journées complètes).</u> <u>Augmenter les pauses durant la journée scolaire.</u> <u>Donner à l'élève du temps pour se préparer avant de répondre aux questions.</u>
<u>Irritabilité ou frustration</u>	<u>Comportement inapproprié ou impulsif en classe</u>	<u>Encourager les enseignants à utiliser des stratégies et des approches uniformes.</u> <u>Reconnaître et sympathiser avec la frustration, la colère ou l'emportement émotif, le cas échéant.</u> <u>Renforcer les comportements positifs.</u> <u>Fournir structure et cohérence chaque jour.</u> <u>Préparer l'élève aux changements et aux transitions.</u> <u>Anticiper et retirer l'élève d'une situation problématique (sans que ce soit une punition).</u>

Tableau mis en forme

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

<p><u>Sensibilité à la lumière ou au bruit</u></p>	<p><u>Difficultés à travailler en salle de classe (par exemple, lumière, bruit)</u></p>	<p><u>Prévoir un lieu de travail adapté (par exemple, éloigner l'élève de la fenêtre ou des camarades dérangeants, approcher de l'enseignant ou jumeler avec un camarade, préconiser le silence).</u></p> <p><u>Prévoir, si possible, un éclairage adapté (par exemple, éclairage localisé, pièce sombre).</u></p> <p><u>Réduire le bruit ambiant.</u></p> <p><u>Proposer d'autres lieux de travail (par exemple, bureau distinct, cubicule d'étude).</u></p> <p><u>Éviter les endroits achalandés et bruyants comme les réunions au gymnase et les corridors en période de pointe.</u></p> <p><u>Permettre à l'élève de dîner dans un endroit calme avec quelques amis.</u></p> <p><u>Fournir, si possible, des bouchons ou écouteurs, des verres fumés.</u></p>
<p><u>Dépression ou retrait</u></p>	<p><u>Retrait des activités scolaires ou sociales</u></p>	<p><u>Prévoir des activités de socialisation en salle de classe ou durant la journée scolaire.</u></p> <p><u>Jumeler l'élève pour effectuer des travaux ou des activités.</u></p>

Veillez noter : « Comparativement aux élèves plus âgés, les enfants du niveau élémentaire sont plus sujets à se plaindre de problèmes physiques ou à exhiber des troubles de comportement lorsqu'ils souffrent de surcharge cognitive, de fatigue et d'autres symptômes de commotion cérébrale. »⁷ Le repos physique signifie restreindre les loisirs ou activités récréatives et les activités physiques de compétition.

☐ Mon enfant a fait l'objet de stratégies ou de démarches personnalisées et est asymptomatique. Elle ou il s'apprête à passer à l'étape 2b — Retour à l'apprentissage et l'étape 2c — Retour à l'activité physique.

Signature du parent : _____

Date : _____

Commentaires : _____

⁷ Concussion in the Classroom (sans date). Upstate University Hospital Concussion Management Program. Publié en anglais et consulté sur <http://www.upstate.edu/pmr/healthcare/programs/concussion/pdf/classroom.pdf>

Mis en forme : Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques

Mis en forme : Exposant

Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 8 pt, Français (Canada)

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Étape 2b — Retour à l'apprentissage

- ~~L'élève reprend des activités d'apprentissage normales à l'école.~~

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Non Gras

Étape 2c — Retour à l'activité physique

- ~~L'élève peut uniquement participer à des exercices aérobiques individuels et de faible intensité.~~
- ~~L'élève poursuit ses activités d'apprentissage normales.~~

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mon enfant est asymptomatique après avoir participé à des exercices aérobiques individuels et de faible intensité. Elle ou il s'apprête à passer à l'étape 3 — Retour à l'activité physique.

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Description de l'activité physique entreprise

Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Police :Non Gras

Niveau d'effort perçu : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

(encerclez le niveau, minimum 1, maximum 10)

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Interligne : simple

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Niveau d'intensité : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

(encerclez le niveau, minimum 1, maximum 10)

Mis en forme : Normal

L'annexe C doit être retournée à l'enseignante ou l'enseignant afin d'y inscrire les progrès des étapes 3 et 4.

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Signature du parent : _____

Date : _____

Commentaires : _____

Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Interligne : simple

Description de l'activité physique entreprise

Mis en forme : Police :Non Gras

Niveau d'effort perçu : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

(encerclez le niveau, minimum 1, maximum 10)

Mis en forme : Interligne : simple

Niveau d'intensité : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

(encerclez le niveau, minimum 1, maximum 10).

Étape 3 — Retour à l'activité physique

- *L'élève peut uniquement participer à des exercices sportifs individuels et sans contact.*

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Étape 4 — Retour à l'activité physique

- *L'élève peut pratiquer des activités sans aucun corps à corps (p. ex. danse, badminton), de légers entraînements musculaires (poids et haltères), des exercices de pratique et des exercices sportifs sans contact.*

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

L'élève a accompli avec succès les étapes 3 et 4 et est asymptomatique.

Mis en forme : Normal

L'annexe G sera remise au parent de manière à ce qu'un médecin en titre ou un infirmier praticien y indique son diagnostic et appose sa signature.

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant : _____

Mis en forme : Interligne : simple

Examen médical

Je soussigné, _____ (nom du médecin en titre/de l'infirmier praticien) ai examiné _____ (nom de l'élève) et confirme qu'elle ou il est toujours asymptomatique et peut à nouveau pleinement participer à des activités d'éducation physique ou intra-muros ou intercolaires normales impliquant des sports sans contact ainsi qu'à des entraînements et des pratiques de sports de contact.

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Signature du médecin en titre/de l'infirmier praticien : _____

Mis en forme : Normal, Interligne : simple

Date : _____

Commentaires :

Étape 5 — Retour à l'activité physique

- *L'élève peut à nouveau pleinement participer à des activités d'éducation physique ou intra-muros ou intercolaires normales impliquant des sports sans contact ainsi qu'à des entraînements et pratiques de sports de contact.*

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Étape 6 — Retour à l'activité physique

- *L'élève peut à nouveau pleinement participer aux sports de contact, sans aucune restriction.*

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

~~**Réapparition des symptômes**~~

~~Des signes ou des symptômes de commotion cérébrale sont réapparus chez mon enfant, qui a fait l'objet d'un examen médical au cours duquel le médecin en titre/l'infirmier praticien lui a conseillé de retourner à :~~

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

~~• l'étape _____ du plan de retour à l'apprentissage ou retour à l'activité physique.~~

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

~~Signature du parent : _____~~

Mis en forme : Interligne : simple

~~Date : _____~~

~~Commentaires : _____~~

~~_____

_____~~

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, listées ci-après, sont prévues aux écoles suivantes :

QUÉBEC

Lieu :	Denholm, Québec
École :	École élémentaire Gabrielle-Roy
Date :	13 au 15 mai 2019
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	28
But du voyage :	Sortie éducative au Camp air-eau-bois pour la découverte de la biodiversité (sciences 6 ^e), de la santé et du bien-être (éducation physique et APQ 6 ^e , communication orale 6 ^e).
Coût par élève :	297,50 \$
Montant défrayé par l'élève :	85,00 \$
Montant défrayé par l'école :	S/O
Montant défrayé par le conseil d'école :	1 000 \$
Montant défrayé par les ventes de pizza et lait :	2 500 \$
Montant défrayé par des levées de fonds :	2 450 \$
Coût total de l'activité :	8 330,00 \$
Note :	Cette sortie a circulé par fiche de renseignements auprès des membres du Conseil et n'avait eu aucune opposition.

QUÉBEC

Lieu :	Montréal, Québec
École :	Collège français
Date :	24 au 25 mai 2019
Niveau d'études :	8 ^e année
Nombre d'élèves :	8
But du voyage :	Les élèves de l'école iront représenter le Conseil scolaire Viamonde, à titre d'un des gagnants de la finale <i>défi génie inventif</i> , qui a eu lieu à l'École secondaire Toronto Ouest.
Coût par élève :	± 389 \$
Montant défrayé par l'élève :	S/O
Montant défrayé par l'école :	S/O
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O

POINT NO 5.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	3 115 \$ (Subvention <i>Destination réussite</i> et subvention Techno-Science)
Coût total de l'activité :	3 115 \$

Note :

Cette sortie a circulé par fiche de renseignements auprès des membres du Conseil et n'avait eu aucune opposition.

QUÉBEC

Lieu :	Montréal, Québec
École :	École secondaire Jeunes sans frontières
Date :	24 au 25 mai 2019
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	4
But du voyage :	Les élèves de l'école iront représenter le Conseil scolaire Viamonde, à titre d'un des gagnants de la finale <i>défi génie inventif</i> , qui a eu lieu à l'École secondaire Toronto Ouest.
Coût par élève :	± 378 \$
Montant défrayé par l'élève :	S/O
Montant défrayé par l'école :	S/O
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	1 515 \$ (Subvention <i>Destination réussite</i> et subvention Techno-Science)
Coût total de l'activité :	1 515 \$

Note :

Cette sortie a circulé par fiche de renseignements auprès des membres du Conseil et n'avait eu aucune opposition.

QUÉBEC

Lieu :	Montréal, Québec
École :	École secondaire Étienne-Brûlé
Date :	30 au 31 mai 2019
Niveau d'études :	10 ^e à la 12 ^e année
Nombre d'élèves :	8
But du voyage :	Les élèves de l'école iront représenter le Conseil scolaire Viamonde, à la compétition nationale de robotique.
Coût par élève :	150 \$
Montant défrayé par l'élève :	150 \$
Montant défrayé par l'école :	907,32 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O

POINT NO 5.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Coût total de l'activité :	2 107,32 \$
-----------------------------------	-------------

Note :

Cette sortie a circulé par fiche de renseignements auprès des membres du Conseil et n'avait eu aucune opposition.

QUÉBEC

Lieu :	Montréal, Québec
École :	École élémentaire Jeanne-Lajoie
Date :	31 au 1 ^{er} juin 2019
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	3
But du voyage :	Les élèves de l'école iront représenter le Conseil scolaire Viamonde, à la compétition nationale de robotique.
Coût par élève :	± 388 \$
Montant défrayé par l'élève :	50 \$
Montant défrayé par l'école :	1 013,98 \$ total
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O
Coût total de l'activité :	1 163,98 \$

Les sorties proposées respectent la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

Que les demandes pour les sorties au Québec, dont le présent rapport fait l'objet, soient approuvées.

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Le surintendant de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Mise en disponibilité du Conseil: Portion du terrain de l'Académie de la Moraine

L'administration du Conseil fut approchée par un individu qui souhaite acheter une portion du terrain de l'Académie de la Moraine (terrain du nouvel édifice, situé à Richmond Hill). L'intérêt est pour la construction d'une maison.

La portion en question est d'une superficie de 0,51 acre et est identifiée sur la carte à l'annexe A.

La portion du terrain qui est proposée n'est pas utilisée et s'ajoute aux coûts d'entretien. L'administration considère que cette portion pourrait être considérée excédentaire aux besoins du Conseil.

Il est nécessaire de faire circuler la mise en disponibilité aux diverses entités publiques selon le règlement 444/98 avant qu'il soit possible de procéder à toute vente de terrain. Il est à noter que la configuration du site ne pourrait pas supporter une autre école. Si aucune offre n'est reçue parmi ces entités, le terrain pourra être vendu sur le marché privé. Le cas échéant, le terrain sera offert sur le marché et l'individu qui souhaite acheter pourra déposer son offre, mais le terrain sera ultimement vendu basé sur la meilleure offre reçue.

Selon les exigences du ministère de l'Éducation, les sommes générées par cette vente seront ajoutées aux sommes disponibles pour les projets de réfections du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé « Mise en disponibilité du Conseil: Portion de terrain de l'Académie de la Moraine » soit reçu.

QUE le Conseil déclare la portion du terrain, identifié dans l'annexe A, de l'Académie de la Moraine excédentaire à ses besoins.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation, de l'entretien
et de la planification
Miguel Ladouceur

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

p. j.

POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de Motion

Date de la prochaine réunion : 12 avril 2019

la motion est d'élargir

Objet : Élargir les consultations publiques

Contexte: La pratique actuelle veut que le conseil envoie à la CPP et aux conseils de parents, par le biais de la direction, les politiques à revoir dans le but d'obtenir des commentaires.

But de la motion : obtenir un plus grand échantillonnage, qui aurait comme conséquence de mieux servir les désirs de la communauté et montrer une meilleure transparence dans les affaires du conseil et ses consultations publiques.

Mise en application : Il peut avoir nombreuse façon d'élargir ces consultations. Comme nous vivons dans un monde digital et nous voulons minimiser les papiers, je propose que ses consultations se fassent par le biais du site du conseil.

En tant qu'exemple, voici un lien d'un conseil scolaire qui a fait quelque chose de similaire :

<https://www.tvdsb.ca/en/index.aspx>



Proposé par : Conseillère Pascale Thibodeau

Signature: _____

Appuyé par : *Eric Lapointe*

Signature: _____